

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Hommage aux victimes des attentats perpétrés en Israël** (p. 3).

2. **Modifications dans la composition de l'Assemblée** (p. 3).

3. **Questions au Gouvernement** (p. 3).

ATTENTATS EN ISRAËL (p. )

MM. Christian Bergelin, Alain Juppé, Premier ministre.

SIDA (p. )

MM. Jean Basset, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

AVION DE TRANSPORT FUTUR (p. )

MM. Grégoire Carneiro, Charles Millon, ministre de la défense.

ATTENTATS EN ISRAËL (p. )

MM. Henri Emmanuelli, Alain Juppé, Premier ministre.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ  
POUR LES FRANÇAIS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

MM. Serge Janquin, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

AVION DE TRANSPORT FUTUR (p. )

MM. Martin Malvy, Charles Millon, ministre de la défense.

ATTENTATS EN ISRAËL

MM. Didier Bariani, Alain Juppé, Premier ministre.

PLAN TEXTILE (p. )

MM. Marc-Philippe Daubresse, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION (p. )

MM. Michel Meylan, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

DÉMANTÈLEMENT DE L'USINE COGEMA  
DE PIERRELATTE (p. )

MM. Gilbert Baumet, Charles Millon, ministre de la défense.

EMPLOI DES JEUNES (p. )

M. Maxime Gremetz, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

EXPULSIONS (p. )

Mme Muguette Jacquaint, M. Pierre-André Périssol, ministre délégué au logement.

*Suspension et reprise de la séance* (p. )

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

4. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 12).

5. **Fin de missions temporaires** (p. 12).

6. **Statut d'autonomie de la Polynésie française.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 13).

7. **Statut de la Polynésie française.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 13).

8. **Saisine pour avis de commissions** (p. 13).

9. **Rappels au règlement** (p. 13).

MM. Augustin Bonrepaux, Didier Migaud, Jean-Jacques Jegou, le président.

10. **Diverses dispositions d'ordre économique et financier.** – Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 14).

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. )

Exception d'irrecevabilité de M. Bocquet : M. Daniel Colliard. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. )

Question préalable de M. Fabius : MM. Augustin Bonrepaux, Michel Meylan. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. )

MM. Jean-Jacques Jegou,  
Georges Sarre,  
Daniel Garrigue,  
Jean-Pierre Brard,  
Didier Migaud,  
Gilbert Gantier,  
Jean-François Copé,  
Jean-Pierre Kucheida,  
Jean Proriol,  
Christian Daniel,  
Michel Jacquemin,  
Etienne Garnier,  
Marc Le Fur.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. )

Motion de renvoi en commission de M. Fabius : MM. Didier Migaud, le président. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

11. **Dépôt d'un projet de loi organique** (p. 54).

12. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 54).

13. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 54).

14. **Dépôt d'un rapport** (p. 54).

15. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 55).

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| 16. <b>Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat</b> (p. 55).                    | 18. <b>Ordre du jour</b> (p. 55). |
| 17. <b>Dépôt du rapport annuel d'activité du médiateur de la République</b> (p. 55). |                                   |

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

### HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS PERPÉTRÉS EN ISRAËL

**M. le président.** Mes chers collègues, la représentation nationale souhaitera exprimer, par ma voix, l'effroi et l'indignation que lui inspirent les actes criminels qui viennent de frapper Israël.

En observant quelques instants de recueillement, notre assemblée, après le Président de la République et le Gouvernement, dira la part que les Français prennent au deuil du peuple israélien. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

2

### MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de passer aux questions au Gouvernement, je dois vous donner connaissance de modifications intervenues dans la composition de l'Assemblée :

- l'élection de M. Franck Borotra et de M. Michel Pajon ;
- le remplacement de notre collègue Jeanine Bonvoisin, dont je prononcerai l'éloge funèbre le 12 mars, par M. Patrick Herr ;
- enfin, la démission de M. Jacques Mellick.

3

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### ATTENTATS EN ISRAËL

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bergelin.

**M. Christian Bergelin.** Monsieur le Premier ministre, la France est véritablement bouleversée par le drame et par le cauchemar vécus par Israël. Nous partageons tous ici, j'en suis sûr, la peine, l'angoisse et le chagrin de son peuple.

La France est bouleversée aussi par ce véritable déferlement de haine, de fanatisme et de violence meurtrière.

La France est bouleversée encore car elle se souvient que, dans un passé récent, elle a été, elle aussi, confrontée à cette terrible situation.

La France, parce que telle est dans son âme, a toujours lutté contre le terrorisme, contre les terrorismes, contre tous les terrorismes.

Monsieur le Premier ministre, nous savons que la France, car c'est dans sa tradition et conforme au rayonnement qui est le sien, a œuvré par l'intermédiaire de son président et de son gouvernement à l'élaboration et à la mise en place du processus de paix aujourd'hui contesté.

Aussi, monsieur le Premier ministre, ma question est simple – et je sais que pour vous ce n'est pas facile d'y répondre : quels moyens comptez-vous employer, avec d'autres, pour qu'Israël ne cède pas à la tentation du pire et pour que son peuple puisse, avec le peuple palestinien, dans son immense majorité, retrouver le chemin de l'espérance ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, en voyant comme vous sur mon écran de télévision les images de mort et de désolation qui pour la quatrième fois en l'espace d'une semaine nous viennent des villes d'Israël, j'ai senti monter à mes lèvres les mêmes mots et à mon cœur les mêmes émotions : révolte, horreur.

Notre pensée à toutes et à tous va d'abord, bien sûr, aux victimes, à leurs familles, et je voudrais leur exprimer toute la sympathie, tout le soutien de la France et de son peuple dans ces circonstances si dramatiques.

Je voudrais répéter, après M. le Président de la République et comme le Gouvernement l'a déjà dit, combien la France condamne avec force et avec indignation ces actes de barbarie.

Je voudrais aussi adresser à l'ensemble du peuple d'Israël, ce peuple dont nous sommes proches, dont nous sommes plus proches aujourd'hui que jamais, un message d'amitié, de solidarité et de soutien.

Je tiens également à adresser un message à l'Autorité palestinienne : il faut qu'elle s'engage sans faiblesse et sans répit dans le combat contre le terrorisme et tous ceux qui le véhiculent. Le président de l'autorité palestinienne, Yasser Arafat, a exprimé sa détermination. Il a déjà commencé à prendre des mesures qui vont dans ce sens. Nous devons le soutenir dans cette attitude et l'inciter à aller plus loin dans ce combat contre le fléau dont nous avons eu, nous aussi, c'est vrai, à subir les conséquences : le terrorisme.

Au-delà de ces messages qu'inspire la simple humanité, que pouvons-nous faire ? Je mesure bien ici le poids de mes paroles et la manière dont elles peuvent être ressenties en Israël par celles et ceux qui n'éprouvent aujourd'hui que douleur, révolte et qui, peut-être, rejettent et refusent le processus dans lequel ils sont engagés.

Ce qui est en cause, c'est, bien sûr, la sécurité d'Israël, la vie de victimes innocentes. C'est aussi le processus de paix. C'est la paix que les assassins veulent assassiner ! Nous le voyons bien.

Eh bien, notre responsabilité aujourd'hui, quelque difficile que ce soit à accepter, j'en suis sûr, pour les victimes et leur famille, c'est de leur dire qu'il faut continuer sur cette voie, quoi qu'il en coûte, car en changer, entraînerait vraisemblablement plus de souffrances et plus de malheurs.

Je sais bien qu'il est facile de donner des conseils, mais que pouvons-nous faire d'autre que d'indiquer ce que nous pensons être la voie juste ? Si quelqu'un a d'autres solutions à me proposer, je m'y rangerai bien volontiers.

Il ne s'agit pas simplement d'une incantation. Il faut que nous nous engageons pour soutenir ce processus de paix comme nous l'avons fait. Tel est le sens des contacts que M. le Président de la République a eus à la fois avec Shimon Pérès et Yasser Arafat qui, l'un et l'autre, lui ont dit : « Nous allons continuer. »

Notre soutien moral, notre soutien diplomatique, notre soutien matériel doivent aller à ceux qui ont fait le choix de poursuivre sur cette voie difficile. Nous devons aider les Palestiniens, et les Israéliens, combattre tous ceux qui encouragent les assassins soit par leur abstention ou leur inaction, soit par des prises de position inacceptables comme nous en avons entendues depuis quelque temps.

L'Union européenne a déjà beaucoup fait dans ce sens par ses crédits, et peut-être plus aussi par son crédit, par son engagement politique.

C'est sur cette voie que la France se montrera déterminée et ferme aux côtés de ses amis d'Israël auxquels, une fois encore, j'exprime ici notre solidarité et notre amitié. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

#### SIDA

**M. le président.** La parole est à M. Jean Bardet.

**M. Jean Bardet.** Monsieur le président, mes chers collègues, depuis plus de dix ans maintenant, l'épidémie de sida sévit dans le monde entier. Il s'agit d'une question d'autant plus angoissante que cette épidémie entraîne la mort de sujets bien souvent jeunes, que l'affaire du sang contaminé a augmenté encore l'impression d'injustice devant cette maladie et que la contamination de certains groupes dits « à risques » en fait un phénomène de société.

Face à cette épidémie, le monde scientifique s'est mobilisé de façon à trouver des voies thérapeutiques, des médicaments ou des vaccins, comme il ne s'était peut-être jamais mobilisé jusqu'à présent. Les recherches ont abouti à des progrès rapides et considérables : d'abord, l'isolation du virus par une équipe française ; ensuite, la mise en évidence de ses moyens d'action ; enfin, la découverte de thérapies.

Dans le passé, plusieurs voies ont suscité des espoirs, avant que ceux-ci ne soient plus ou moins déçus : je ne citerai que l'AZT et la cyclosporine. C'est pourquoi les communications récentes du congrès de Washington sur l'utilisation des antiprotéases en trithérapie sont au centre des discussions actuelles : discussions au sein du milieu scientifique, qui, malgré des premiers résultats prometteurs, ne peut ni ne veut crier victoire ; discussions parmi les malades et les associations, qui – et qui ne les comprendrait pas ? – se rattachent à toute nouveauté ; discussions à l'échelon industriel sur la faisabilité des antiprotéases et le coût de leur production, rapidement et en quantité suffisante ; discussions au niveau politique car, c'est à vous, monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, qu'il appartient de gérer cette situation.

Ma question est simple : pouvez-vous faire le point sur la disponibilité des antiprotéases en France ?

Mais avant que vous ne me répondiez, je voudrais appeler l'attention de tous sur la situation des populations du tiers monde touchées par le VIH et qui, en tout état de cause, ne pourront pas accéder dans un avenir proche aux traitements modernes. En tant que médecin, c'est pour moi une cause d'angoisse, un sentiment d'injustice et un sujet d'interrogation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

**M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.** Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, la récente conférence de Washington a donné des résultats encourageants pour le traitement des malades atteints par le sida. Depuis les annonces de Washington, la politique du Gouvernement en la matière a tourné autour de trois axes.

D'abord, il n'est pas question de refuser des prescriptions de traitement pour des considérations financières ou budgétaires. Les malades seront soignés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ensuite, s'agissant du mode d'attribution des médicaments, il n'est pas question et il n'a jamais été question de recourir au tirage au sort. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je l'ai indiqué il y a quinze jours dans une interview à la presse écrite. Je l'ai répété la semaine dernière, et avec moi le Premier ministre et le ministre du travail et des affaires sociales. Je le redis ici avec force.

Enfin, il est bien évident que le Gouvernement a pris les choses en main pour se procurer ces antiprotéases. Je suis déjà en mesure d'annoncer que nous disposerons de 1 000 doses en avril, de 2 000 en mai et de 3 000 en juin. Par ailleurs, je recevrai dans les prochains jours les représentants des laboratoires qui produisent ces antiprotéases afin que nous soyons assurés de disposer de l'ensemble des traitements permettant de suivre les malades.

J'ajoute que, sur le plan scientifique, le professeur Dormont me remettra à la fin du mois un premier rapport sur la prise en charge thérapeutique par les antiprotéases des malades atteints du sida.

Vous avez à la fin de votre question, monsieur le député, appelé notre attention sur la situation en Afrique et dans le tiers monde. Sachez que le ministre délégué à la coopération et moi-même faisons tout pour que la coopération française soit également en pointe en la matière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### AVENIR DE L'AVION DE TRANSPORT FUTUR

**M. le président.** La parole est à M. Grégoire Carneiro.

**M. Grégoire Carneiro.** Ma question s'adresse à M. Charles Millon, ministre de la défense, et mes collègues députés de Toulouse s'y associent.

La presse a fait état de rumeurs concernant le retrait de la France du développement de l'avion-cargo militaire européen, l'ATF-FLA. Cette annonce a été une surprise pour les industriels européens de l'aéronautique, mais également pour les Toulousains, que je représente.

Si cet appareil est construit, il donnera à l'industrie européenne les moyens d'être présente sur le marché mondial des gros porteurs. Sur le plan de l'emploi, le programme ATF représente, avec 300 avions à l'horizon 2015, 35 000 emplois pour les partenaires européens, 7 000 pour la France, dont 4 000 pour le Nord toulousain. Les crédits de développement se situent à hauteur de 7 milliards de francs, motorisation comprise, d'ici à 2005.

Si l'Etat décidait de ne pas financer la phase de développement, le projet serait donc compromis. Pourtant, l'enjeu stratégique, économique et social d'un tel projet est considérable non seulement pour ma région, mais aussi pour la France et pour l'Europe. Il convient donc d'engager très rapidement une discussion avec les industriels et les gouvernants européens partenaires pour définir les modalités de participation de chacun à la phase de développement.

Quelle est l'intention de la France pour soutenir la réalisation de cet avion gros porteur ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le député, l'armée, dont une des missions prioritaires est de se projeter là où les situations de crise l'appellent *(Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)* a besoin de moyens de transport adaptés, chacun en convient.

L'avion de transport futur fait partie de ces moyens, et c'est pourquoi il n'a jamais été question d'abandonner cette capacité européenne, même s'il faut redéfinir les modalités financières de son acquisition.

L'objectif fixé par le Président de la République pour le modèle d'armée future est de disposer, malgré une réduction d'environ un tiers du format, d'une capacité de transport aérien comparable à celle dont la France dispose aujourd'hui. C'est pourquoi les solutions envisagées initialement doivent être révisées. En effet, elles prévoyaient

une participation de la France à hauteur de 40 milliards de francs, dont six milliards entre 1997 et 2002. Le financement par l'Etat de la totalité du développement de l'appareil n'est pas compatible avec la situation budgétaire de notre pays. Il nous faut donc rechercher de nouvelles modalités de réalisation d'un programme européen d'avion de transport futur.

Je retiens avec beaucoup d'intérêt votre proposition visant à engager des négociations entre les différents partenaires du programme. C'est la démarche que le Gouvernement entend engager. Il nous faut en effet rapprocher les conditions de fabrication des appareils civils avec celles de production des appareils militaires.

**M. Jean de Lipkowski.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Cela suppose des concessions et des engagements de la part de tous les intervenants, qu'il s'agisse des gouvernements ou des entreprises.

L'industrie aéronautique française a réussi à se hisser au plus haut des niveaux durant ces quarante dernières années. L'ambition du Gouvernement, comme la volonté du Président de la République, est de voir se constituer en Europe un pôle fédérateur de l'industrie aéronautique. La première manifestation de cette volonté réside dans les décisions prises, il y a maintenant quinze jours, pour favoriser le rapprochement entre Dassault et Aérospatiale. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** Qui l'a décidé ?

**M. le ministre de la défense.** Je suis convaincu, monsieur le député, que nous parviendrons à construire un avion européen de transport futur et que, dès lors, les conditions seront définies pour que la France puisse acquérir ce type d'appareil. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### ATTENTATS EN ISRAËL

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Nous sommes tous bouleversés par la série d'attentats criminels qui, jour après jour, frappent le peuple d'Israël et endeuillent la conscience humaine. Comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, notre pensée va d'abord aux victimes et à leurs familles, à l'égard desquelles nous manifestons tous, je le crois, notre sympathie et notre émotion, et exprimons nos condoléances les plus sincères.

Notre pensée va ensuite vers le peuple d'Israël, hier traumatisé par l'assassinat d'Yitzhak Rabin, aujourd'hui cruellement meurtri par cette série d'attentats.

Mais, nous le savons tous, à travers ces victimes, c'est le processus de paix qui est visé, processus de paix qui a reçu l'assentiment de nombreuses opinions internationales, qui a été parrainé par de nombreux Etats, dont le nôtre.

Tout à l'heure, je vous ai entendu réaffirmer votre soutien moral – notre soutien moral – au processus de paix, à ce peuple. Mais ne pensez-vous pas qu'en ce moment extrêmement difficile il faudrait prendre des initiatives fortes sur le plan diplomatique ou économique, à la fois

pour qu'il soit affiché que les hommes courageux qui mènent ce processus de paix sont entourés et que celui-ci est aussi une priorité internationale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur le député, j'ai dit quels étaient les sentiments que nous éprouvions, et je crois qu'ils sont ici unanimement partagés. Je ne me répéterai pas, bien que l'horreur des événements qui viennent de survenir à Tel-Aviv et à Jérusalem justifie que l'on revienne sur la question.

Que pouvons-nous faire ? C'est la question que nous avons tous en tête. Nous avons, vous comme nous, envie d'agir. Face à un tel drame, la réaffirmation du soutien moral et politique est essentielle et le peuple d'Israël sait qu'il peut compter sur la France. Au cours des années passées – et j'y ai œuvré pour ma part lorsque j'étais responsable de la diplomatie française –, nous avons beaucoup resserré nos liens avec Israël, et cela est connu. J'ai donc été d'autant plus personnellement affecté par l'assassinat d'Itzhak Rabin avec qui j'avais beaucoup travaillé.

Il nous faut ensuite manifester notre solidarité diplomatique – et ce n'est pas un vain mot – en soutenant ceux qui veulent continuer le processus de paix, le Gouvernement israélien et aussi l'autorité palestinienne, mais en condamnant ceux – il y en a ! – qui ont l'irresponsabilité de se réjouir des attentats.

**M. Adrien Zeller.** L'Iran !

**M. le Premier ministre.** La France ne peut pas accepter leurs déclarations.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** L'Iran !

**M. le Premier ministre.** L'Iran est en effet de ceux-là, et je n'ai pas de réticence à le citer. Mais il y en a d'autres. Nous devons les condamner ouvertement.

Nous devons également manifester notre solidarité sur le plan économique. Nous savons bien que la meilleure manière de conforter le processus de paix consiste à convaincre les Palestiniens de Gaza, de Jéricho et d'ailleurs qu'ils ont intérêt à la paix. Ils le savent d'ailleurs : on les a vus manifester dans les rues de Gaza.

Nous avons un très gros effort de solidarité économique à accomplir. La France et l'Union européenne sont à la pointe en ce domaine, mais il faut aller plus loin.

Dans les jours et les semaines qui viennent, nous développerons notre action sur le triple terrain de la solidarité politique, de la clarté diplomatique et de l'aide économique et sociale en faveur du processus de paix qui a été engagé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

#### RENOUVELLEMENT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR LES FRANÇAIS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

**M. le président.** La parole est à M. Serge Janquin.

**M. Serge Janquin.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

*Dzień dobry, Panie Ministrze !* Bonjour, monsieur le ministre !

Je suis peut-être le premier parlementaire à m'exprimer en polonais dans cet hémicycle. Si je le fais, c'est parce que je crains que beaucoup de nos concitoyens d'origine étrangère ne soient désormais contraints de recourir à la langue de leurs ancêtres pour se faire comprendre de vos services.

Je veux parler de nos concitoyens français d'origine étrangère, plus spécialement d'origine polonaise, qui sont nombreux dans ma région. Mais toutes les nationalités sont concernées, y compris celles de la CEE.

Ils sont nés en France et y ont toujours voté. Ils y ont accompli leur service national et ont parfois été militaires de carrière, sportifs, gens de lettres ou Prix Nobel.

Ils obtenaient normalement, comme tous les autres Français, leur carte nationale d'identité. Or ils sont désormais tenus, pour le renouvellement de celle-ci, de produire un décret de naturalisation ou un certificat de nationalité établis par le juge d'instance. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est scandaleux !

**M. Serge Janquin.** Telles sont les pièces qu'aurait à produire aujourd'hui Marie Curie, qui devrait patienter de trois à quatre mois, voire davantage, pour obtenir sa carte.

**M. Xavier de Roux.** Exact !

**M. Christian Bataille.** C'est honteux !

**M. Serge Janquin.** Monsieur le ministre, que pensez-vous de ces tracasseries invraisemblables qu'on impose, sans fondement légal,...

**M. Xavier de Roux.** Absolument !

**M. Serge Janquin.** ... à certains de nos compatriotes ?

Y aurait-il, d'une part, des Français qui seraient de première classe et, d'autre part, des Français qui seraient de seconde classe parce qu'ils n'auraient pas quatre quartiers de nationalité ?

Ne pensez-vous pas que la simple possession d'une ancienne CNI obtenue de bonne foi établit une possession d'état suffisante pour son renouvellement ?

A quelles outrances administratives la présomption de fraude à la nationalité ne conduit-elle pas ?

Tout cela est-il conforme à une certaine idée que nous nous faisons des libertés publiques et du génie de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, il y a quelques semaines j'ai répondu à une question voisine de M. Georges Sarre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je suis conscient d'un certain nombre de difficultés. Voilà quelques jours, j'ai adressé une circulaire aux préfets afin de faciliter toutes les démarches des personnes qui veulent obtenir une carte d'identité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Berson.** La circulaire est nulle !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette circulaire est entrée en application et les difficultés auxquelles vous avez fait allusion sont maintenant du domaine du passé. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** C'est faux !

**M. Michel Berson.** La circulaire ne règle rien ! Elle est nulle !

#### AVION DE TRANSPORT FUTUR EUROPÉEN

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Monsieur le ministre de la défense, vous faites confiance au marché pour commander les appareils de l'armée. Personne ne peut comprendre que, quarante-huit heures après l'annonce par le Président de la République d'une réforme de notre défense, on puisse annoncer que la France ne participera pas au programme de développement de l'avion de transport futur.

Au mois de juin dernier, un haut responsable de la défense aérienne française déclarait qu'il faudrait ou soixante-deux appareils de transport futur européens ou cent-vingt Hercules américains et qu'en plus nous devrions louer de grands transporteurs.

L'Europe a mal réagi. Votre homologue allemand a d'ailleurs vivement critiqué, dans un article paru dans le magazine *Der Spiegel*, la position de la France, l'incohérence des annonces françaises qui ne prenaient pas en compte la position européenne.

Pensez-vous que l'industrie aéronautique française, qui peut créer 7 000 emplois, et que l'industrie aéronautique européenne, qui peut en créer 30 000 dans les années qui viennent, puissent développer le programme de l'avion de transport futur, appareil réclamé par l'armée française ainsi que par les armées européennes – il s'agirait de 360 avions pour ce qui concerne ces dernières –, si la France ne participe pas au financement des premières études et au lancement dudit programme ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Une réponse précise s'impose !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le député, l'armée française a quatre missions : la dissuasion, la prévention, la protection et la projection.

Il est bien évident que, pour pouvoir assurer sa mission de projection, l'armée française a besoin d'une capacité aérienne comparable à celle qu'elle a aujourd'hui. Il n'empêche que les capacités budgétaires de la France ne permettent pas d'inscrire une ligne budgétaire de 6 milliards de francs pour les années 1997-2002 sans avoir une double assurance.

Première assurance : le prix de l'avion de transport futur devra baisser de manière significative. Cela nous paraît possible si l'ATF est construit dans un cadre européen et d'une manière concertée entre toutes les industries aéronautiques européennes. C'est la raison pour laquelle la France met tout en œuvre pour favoriser la constitution d'un pôle français qui fera partie d'un groupe européen de l'aéronautique.

Seconde assurance : il faut partir des conditions de fabrication des avions civils actuels pour pouvoir mettre en œuvre un avion militaire, ce qui nous permettra de dégager des économies quant au développement et à l'industrialisation.

Je réaffirme une nouvelle fois que nous souhaitons acheter européen...

**M. Didier Boulaud.** Et construire européen !

**M. le ministre de la défense.** ... mais nous souhaitons aussi qu'au préalable les industriels et les gouvernements tiennent compte des deux points que je viens d'évoquer, étant bien entendu que l'ATF n'est pas un programme européen et que nous n'avons remis en cause aucun programme européen ni aucun programme franco-allemand. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

#### ATTENTATS EN ISRAËL

**M. le président.** La parole est à M. Didier Bariani.

**M. Didier Bariani.** C'est à la fois en tant que membre du groupe de l'UDF, avec l'accord de mon président de groupe, et en tant que président du groupe d'amitié France-Israël et au nom de tous ses membres que je voudrais revenir sur la terrible actualité que connaît ce pays.

Monsieur le Premier ministre, vous avez exprimé des choses fortes en répondant tout à l'heure à deux de mes collègues. Mais, et pardonnez-moi de vous le dire, les amis d'Israël attendent encore plus de la France dans cette affaire !

La situation que vit actuellement Israël est insupportable, chacun en est bien conscient. On en vient à se demander si une malédiction ne continue pas de peser sur ce pays.

Israël paie fort, trop fort, le coût du sang pour la paix. Il est temps d'interrompre avec la dernière énergie cette folie meurtrière et cette horreur de chaque jour.

Monsieur le Premier ministre, je me limiterai à deux points précis.

M. Yasser Arafat a hier condamné, une fois de plus, l'acte terroriste qui venait d'être perpétré et il a souhaité une coopération urgente « de l'autorité palestinienne avec les Israéliens » pour faire face à cet acte criminel contre le processus de paix. Au-delà de ces déclarations d'intention, qu'il faut croire sincères, se pose le problème de la volonté et de la capacité de l'OLP de combattre ces criminels de droit commun, tueurs d'hommes, de femmes et d'enfants, tueurs de la paix.

La religion, l'intégrisme ont bon dos ! Mais il n'est aucune religion qui puisse justifier de tels actes.

Le Gouvernement français peut-il faire savoir à M. Yasser Arafat que les mesures qu'il prendra en liaison avec les Israéliens doivent correspondre strictement à la détermination de ses déclarations ?

Hier, l'Iran s'est, de manière honteuse, félicité des crimes commis par le Hamas. En conséquence, je demande que le Gouvernement français s'en tienne désormais à des relations diplomatiques minimales avec ce pays, en excluant notamment toute nouvelle visite ministérielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

Pouvez-vous me donner des assurances à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur le député, nous sommes sous le coup de l'émotion. Cette émotion, ainsi que je l'ai dit, est sincère, réelle, profonde : elle n'est pas une simple clause de style. Mais, je m'empresse de le dire, nous ne ferions pas une bonne action en passionnant un peu plus un drame qui n'est que trop passionné. Je sais que telle n'est pas votre intention.

Hier soir ou avant-hier soir, j'ai vu sur le même plateau de télévision l'ambassadeur d'Israël et la déléguée en France de l'Autorité palestinienne. On n'aurait pas pu voir cela il y a quelques années !

En dépit de la situation dramatique actuelle, ils étaient là pour attester de leur volonté commune de poursuivre le processus de paix. Je crois qu'il faut tenir compte de cette donnée nouvelle.

Vous m'avez posé deux questions précises.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons demandé à M. Yasser Arafat de tout faire pour aller plus loin encore dans la mise en œuvre des mesures de sécurité qu'il a annoncées. Nous continuerons à faire passer ce message et nous l'aiderons. Il a une police et l'Union européenne l'a aidé à équiper cette police. Il faut que nous allions encore plus loin.

D'autre part, je ne peux accepter les déclarations auxquelles vous avez fait allusion. À cet égard, nous devons être tout à fait clairs : la France n'a rien à voir avec des pays qui, par leurs déclarations, poussent au crime les terroristes qui sévissent en Palestine. Vous avez cité l'Iran, mais on pourrait citer aussi la Libye...

**M. Alain Marsaud.** Et la Syrie !

**M. le Premier ministre.** Je le dis très clairement, ces déclarations appellent notre réprobation et nous en tirerons les conséquences diplomatiques qui conviennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### PLAN TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances et concerne le plan textile. M. Borotra annonce en ce moment même à Lille un plan de sauvetage de notre industrie textile.

L'industrie textile compte aujourd'hui 340 000 emplois. Elle a été confrontée depuis dix ans à des efforts de productivité considérables qui lui ont valu de perdre la moitié de ses effectifs. Elle se trouve confrontée à une nouvelle révolution : la mondialisation de l'économie, les effets de deux dévaluations compétitives des pays voisins de la France ; les effets des importations sauvages venant de pays du Sud-Est asiatique ou du Proche-Orient, toute une série de règles sociales bafouées dans un certain nombre de ces pays.

Il faut se féliciter du plan annoncé par le Gouvernement. Il s'agit d'un ensemble cohérent de mesures justes et efficaces, pour plus de 2 milliards de francs, qui suivront à des allègements de charges sociales et à la prise en charge de l'indemnisation du chômage partiel.

À ce propos, je poserai deux questions.

La première question est la suivante : le Gouvernement a-t-il la garantie certaine que la Commission de Bruxelles ne s'opposera pas à ces mesures ou ne tentera pas d'en limiter les effets ?

Ma seconde question s'adressera tout aussi bien à l'ancien rapporteur du budget au Sénat, qui avait rédigé un rapport très pertinent sur le GATT, dans la ligne des mesures préconisées : ne devrait-on pas, en plus de mesures conjoncturelles très importantes, prendre des mesures structurelles pour éviter à l'avenir des dévaluations compétitives et limiter les importations sauvages ? Bref, envisage-t-on de proposer des mesures fiscales et monétaires à nos partenaires européens qui aillent dans le même sens, c'est-à-dire dans celui de la pérennisation d'une industrie textile qui doit rester la meilleure du monde ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, les entreprises du secteur textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure ont perdu depuis quinze ans plus de 20 000 emplois. Le Gouvernement a voulu réagir et ne pas s'abandonner à une sorte de fatalité de l'érosion de l'emploi dans ces secteurs où le professionnalisme a été maintenu au meilleur niveau.

Les instances européennes ont naturellement été informées des difficultés : ces difficultés sont structurelles sans doute, mais elles sont aussi liées aux dévaluations compétitives au sein de l'Union européenne. La Commission a bien voulu accepter un certain nombre de mesures pour y apporter un premier remède.

S'agissant des allègements des charges sociales, le principe et les modalités devront être approuvés par le Parlement. Le Gouvernement informera dans les prochains jours la Commission de Bruxelles de son projet. Il s'agira d'accords de branches et il conviendra de prendre en considération les contreparties de ces allègements : l'aménagement et la réduction du temps de travail, le maintien de l'emploi, l'insertion des jeunes.

Sur le plan structurel, nous devons nous donner les moyens de la stabilité. Ici même, le 20 février dernier, nous avons eu un débat sur le scénario du passage à la monnaie unique. Pratiquement sur tous les bancs de cette assemblée, l'urgence et la nécessité de promouvoir l'euro comme facteur déterminant de la stabilité, dont ont tant besoin les acteurs économiques, ont été reconnues.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est votre nouveau gri-gri ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le Premier ministre tient tout particulièrement à ce que les Etats qui ne seraient pas encore autorisés à utiliser l'euro et qui pourraient être tentés de s'abandonner à des dévaluations compétitives soient pénalisés par un ajustement du montant des fonds structurels mis à leur disposition.

Telle est la direction dans laquelle nous avançons, monsieur le député.

Plus globalement, le problème posé est celui de la compatibilité de nos prélèvements obligatoires, des assiettes de ces prélèvements – je pense notamment aux salaires – avec la mondialisation de l'économie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

**M. le président.** La parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, lorsqu'une administration prend une décision individuelle à la suite d'une interprétation discutable de la réglementation, le citoyen qui se sent lésé s'adresse à un élu, généralement son député, et lui demande d'intervenir pour obtenir un nouvel examen de son dossier. En pratique, que se passe-t-il ? Le député s'adresse au ministre compétent, qui lui-même demande au préfet ou à l'administration locale concernée de lui faire un rapport. Ce document est établi par la personne qui a statué initialement en interprétant la réglementation et a ainsi contribué à créer un conflit entre l'administration et le citoyen. Nous avons perdu du temps – généralement trois à six mois –, le problème reste posé et le citoyen et l'élu désespèrent de l'administration. Nous sommes loin des déclarations gouvernementales en faveur d'une réforme de l'Etat, de ses services publics, et d'une meilleure prise en compte des attentes des administrés.

**M. Didier Boulaud.** S'il n'y avait que ça !

**M. Michel Meylan.** Nous sommes tous favorables à une administration plus proche du citoyen et plus efficace dans la qualité de ses services.

Monsieur le ministre, quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement de l'administration et déconcentrer les services de l'Etat, ce qui garantirait la qualité du service rendu aux administrés dans le respect de la loi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

**M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.** Monsieur le député, vous avez raison de souligner la nécessité d'une véritable déconcentration à l'intérieur de l'administration de l'Etat.

Un effort de décentralisation a été réalisé il y a bientôt quinze ans et nous nous sommes engagés dans un processus qui révèle aujourd'hui ses effets globalement positifs. Pour réussir complètement la décentralisation, il faut mener maintenant une véritable politique de déconcentration afin d'atteindre deux objectifs : rapprocher du citoyen le décideur représentant l'Etat dans le département et faire du représentant de l'Etat et des différents chefs de service de l'Etat dans les départements des interlocuteurs plus efficaces, capables de répondre rapidement et de façon pertinente aux élus locaux qui assument les responsabilités dans le cadre de la décentralisation. Un tel travail a effectivement été demandé par le Président de la République et par le Gouvernement. Un commissariat à la réforme de l'Etat s'y consacre depuis six mois et nous avons aujourd'hui les conclusions de ses travaux qui ont été examinées à l'échelon interministériel. A la demande du Premier ministre, je viens d'engager une concertation sur les différents éléments de ce plan de réforme de l'Etat pour que nous puissions nous mettre d'accord avec les élus locaux et leurs représentants dans les grandes associations, avec les représentants des organisations syndicales, du monde associatif et des milieux économiques, sur les grandes orientations de la réforme de l'Etat qui seront ensuite présentées au Premier ministre et mises en œuvre dans le cadre des orientations qu'il nous indiquera.

S'agissant précisément de la déconcentration, les choses doivent être simples. Il s'agit d'abord de renforcer le pouvoir de coordination du préfet sur l'ensemble des administrations de l'Etat afin que le citoyen, comme l'élu local, trouve en lui un interlocuteur unique même si les personnes sont différentes, à condition qu'elles soient bien coordonnées. Il faut ensuite que les procédures financières et juridiques soient établies de façon à éviter que les demandes de décision ne remontent à Paris. Enfin, il faut donner au préfet, renforcé dans sa mission interministérielle, des moyens d'adaptation de l'action administrative, et cela sera proposé dans le cadre de la réforme de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### DÉMANTÈLEMENT DE L'USINE COGEMA DE PIERRELATTE

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Baumet.

**M. Gilbert Baumet.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Le Président de la République a annoncé dernièrement les nouvelles orientations qu'il souhaitait donner à la défense nationale. Parmi celles-ci, il a confirmé l'arrêt de l'activité de l'usine d'enrichissement COGEMA de Pierrelatte. Les mille salariés qui travaillent actuellement sur ce site sont très inquiets pour leur avenir car il semblerait qu'un emploi sur deux soit directement menacé.

La décision d'arrêt ayant été prise, il s'agit aujourd'hui de savoir dans quelles conditions va s'opérer le démantèlement de l'usine. Bien entendu, la solution favorable à l'emploi des salariés de cette entreprise consisterait à permettre à la COGEMA, et à elle seule, de réaliser ce démantèlement qui occuperait alors environ 500 salariés. Encore faudrait-il que la décision de démanteler soit prise très vite et qu'elle suive sans délai l'arrêt définitif de l'activité de l'usine. Dans le cas contraire, les répercussions sur l'économie de notre région et sur l'emploi seraient très graves. De plus, nous verrions surgir des conflits sociaux que nous aurions tous du mal à maîtriser.

Monsieur le ministre, quelle direction souhaitez-vous emprunter pour trouver une solution à ce problème très important pour la vie économique et l'emploi dans notre région ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur le député, comme vous l'avez rappelé, le Président de la République a décidé la fermeture de l'usine d'enrichissement d'uranium de Pierrelatte.

**M. Didier Boulaud.** Combien ça va coûter ?

**M. le ministre de la défense.** Une fois cette décision prise, il convient de répondre aux questions que se posent nos concitoyens, et je vais le faire d'une manière aussi claire que possible.

Première question : pourquoi fermer Pierrelatte ? Cette usine avait pour objectif d'enrichir l'uranium et de produire les matières fissiles nécessaires à notre force de dissuasion. Or nous détenons aujourd'hui des stocks de

matières fissiles suffisantes pour les cinquantes ans à venir et nous savons recycler les matières utilisées dans les armes qui pourraient être démantelées, ce qui nous permettra de poursuivre l'équipement de notre force de dissuasion au-delà de cette période de cinquante ans. Nous pouvons donc répondre à cette première question.

Deuxième question : savons-nous démanteler une installation nucléaire ? Je réponds oui, trois fois oui.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre de la défense.** C'est très important car il faut savoir que la France dispose des équipes de cadres, de techniciens et d'ouvriers les mieux préparés à cette tâche en Europe, sinon au monde.

Troisième question : la fermeture de l'usine de Pierrelatte va-t-elle provoquer des licenciements ? (« Oui ! » *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Non, car les salariés qui y travaillent aujourd'hui verront leurs compétences utilisées et seront parallèlement réorientés vers d'autres activités.

**M. Didier Boulaud.** Combien ça va coûter ?

**M. le ministre de la défense.** Vous l'avez bien compris, monsieur le député, une page de la construction de notre force de dissuasion est aujourd'hui tournée. Le Président de la République l'a rappelé : Albion, Mururoa, Fangataufa, Pierrelatte sont des sites qui ont marqué notre histoire. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer à une nouvelle étape. Nous le ferons en respectant les personnels qui ont aussi bien participé à la construction de notre force de dissuasion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

#### EMPLOI DES JEUNES

**M. le président.** La parole est à M. Maxime Gremetz.

**M. Maxime Gremetz.** Monsieur le Premier ministre, 40 000 jeunes Picards au chômage – plus 3 p. 100 en décembre – ; situation que connaissent 615 000 jeunes Français de seize à vingt-cinq ans dont la moitié ont au minimum le bac ; 2 800 000 emplois « atypiques » – en clair, des CES, CDD, petits travaux, petits boulots : telle est la situation dramatique faite à notre jeunesse. C'est la galère au présent et l'espérance assassinée.

Quand votre Gouvernement et le grand patronat vont-ils enfin cesser de dilapider 36 milliards de charges en exonérations sur les bas salaires qui, selon la délégation du ministère du travail, créent si peu d'emplois que chacun d'entre eux revient à 10 millions de francs ? Quand votre Gouvernement et les services de l'Etat vont-ils enfin transformer les 500 000 CES en emplois stables et durables ?

La Cour des comptes confirme que les CES constituent un instrument pour faire baisser les statistiques du chômage et qu'ils ne permettent pas l'insertion, que les dérapages sont nombreux – l'obligation de formation prévue par le dispositif n'est pas respectée –, que les critères d'embauche sont détournés au profit d'une sélection pour utiliser les plus diplômés, que l'insertion est insignifiante – 5 à 10 p. 100 seulement des CES débouchent sur une embauche –, enfin que les CES sont un obstacle pour la création de véritables emplois. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Cour des comptes !

Quand le Gouvernement va-t-il mettre fin à ce scandale et agir pour que les profits, les fonds publics cessent d'aller à la spéculation et soient investis dans l'emploi et la formation ? Monsieur le Premier ministre, il est urgent de créer des commissions de contrôle des fonds publics. Y êtes-vous prêt ? Etes-vous prêt à permettre aux jeunes sortant du système éducatif d'obtenir, s'ils le désirent, un contrat de travail, éventuellement dans le cadre de l'alternance ? Voilà des questions précises auxquelles, je l'espère, vous aurez à cœur de répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

**Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.** Monsieur le député, la priorité que le Gouvernement s'est fixée, c'est bien l'emploi, quelles que soient les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Mais je pense qu'il est tout à fait inutile de vous le rappeler.

Compte tenu de la dégradation de l'emploi des jeunes, le Premier ministre a souhaité, lors du sommet social du 21 décembre dernier, que nous nous mobilisions autour d'un devoir national d'insertion des jeunes. Et puisque vous citez des chiffres,...

**M. Maxime Gremetz.** Ce sont ceux de la Cour des comptes !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** ... je vous rappellerai que cette fâcheuse tendance que nous avons constatée ensemble s'est inversée au cours du mois de janvier. Certes, d'un mois, cela ne suffit pas et il ne faut pas exclure des actions de fond, mais, en janvier, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a connu une baisse de 1 p. 100 environ, ce qui n'est pas négligeable.

**M. Maxime Gremetz.** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Venez voir dans nos cités !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Il ne faut pas toujours considérer que le verre est à moitié vide ; il est aussi à moitié plein. Soyez un peu positif de temps en temps !

Par ailleurs, n'oubliez pas, monsieur le député, ce qui est actuellement fait en matière d'apprentissage, car s'il est une démarche qui fonctionne, c'est bien celle-ci. Un projet de loi relatif à la simplification du financement de l'apprentissage est en cours d'examen à l'Assemblée et sera ensuite soumis au Sénat. En janvier dernier, 16 400 nouveaux contrats ont été signés, soit 8,5 p. 100 de plus qu'au mois de janvier 1995. Voyons les aspects positifs : le nombre total des jeunes en apprentissage s'élève à 300 000, niveau historique que nous n'avions pas atteint depuis trente ans. J'ajoute que 80 000 jeunes ont bénéficié de l'APEJ au mois de janvier contre 68 000 au mois de juin dernier.

**M. Jean-Pierre Brard.** Langue de bois !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** Compte tenu des instructions données par le Premier ministre et des conclusions du sommet social du 21 décembre, la mobilisation est aujourd'hui générale, c'est-à-dire que nous nous adressons aussi bien aux entreprises qu'à l'ensemble des partenaires sociaux et des élus.

Vous le savez, des programmes régionaux pour l'accès à l'emploi des jeunes vont être mis en œuvre avec le concours de tous de façon à mieux coordonner et articuler les différentes mesures qui sont aujourd'hui entre les mains soit de l'Etat, soit des régions en matière de formation,...

**M. Maxime Gremetz.** Et les CES ?

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** ... soit des partenaires sociaux.

La préoccupation du Gouvernement est donc bien l'emploi. Au cours du sommet social du 21 décembre dernier, le Premier ministre a attiré l'attention sur la nécessité de faire en sorte que la formation accompagne les CES. Cela permettra ensuite d'orienter les jeunes vers des emplois marchands ou non marchands.

**M. Maxime Gremetz.** Même M. Juppé ne vous croit pas !

**Mme le ministre délégué pour l'emploi.** La Cour des comptes, monsieur le député, statue sur des choses passées. Nous nous efforçons, quant à nous, de mettre en œuvre une politique dynamique et volontariste en matière d'emploi. Et s'il doit y avoir une politique de rassemblement, monsieur le député, c'est bien celle en faveur de l'emploi des jeunes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### EXPULSIONS

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre délégué au logement, la trêve hivernale qui interdit toute expulsion entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 mars prend fin dans une semaine. Des milliers de familles, de locataires de plus en plus en difficulté pour payer leur loyer vivent dans l'angoisse, se demandant si, oui ou non, ils vont pouvoir garder leur toit. Perdre son travail c'est un risque de marginalisation, mais perdre son travail et son logement, c'est la certitude de l'exclusion.

La détérioration de la situation économique a surtout frappé les familles les plus modestes et les plus fragiles. Les réquisitions, les 10 000 logements d'urgence, les prêts pour la construction de logements sociaux et « très sociaux » sont plus qu'insuffisants. La baisse d'un point du taux de rémunération du livret A ne soulage même pas dans l'immédiat les finances des organismes HLM. Pis, elle a déjà entraîné une décollecte massive, tandis que le Gouvernement accorde de nouvelles exonérations fiscales aux investisseurs privés.

Monsieur le ministre, il y a urgence. Vous pouvez aujourd'hui décider l'interdiction des expulsions pour ces familles en grande difficulté et de bonne foi. Ce serait une mesure d'humanité. Elle pourrait – bien sûr – c'est même souhaitable, être assortie d'un dispositif permettant à chaque locataire, à chaque famille concernée, de trouver une solution digne de notre temps. Monsieur le ministre, des milliers de familles attendent votre décision avec impatience. Quelle réponse saurez-vous me donner aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au logement.

**M. Maxime Gremetz.** Le social, ça les dérange !

**M. Pierre-André Périssol,** *ministre délégué au logement.* Madame le député, le simple fait que vous estimiez insuffisants les 10 000 logements d'extrême urgence, les 10 000 logements d'insertion, les réquisitions et le prêt à taux zéro, cela signifie que vous les jugez utiles et dignes

d'intérêt. Et cela, je voulais vous en remercier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est du niveau de la maternelle supérieure !

**M. le président.** Monsieur Brard, laissez le ministre s'exprimer !

**M. le ministre délégué au logement.** Madame le député, le problème que vous évoquez est effectivement un drame. L'expulsion d'une famille constitue toujours un échec pour nous tous. Je veux simplement donner la juste mesure du phénomène. Plus de 160 000 litiges opposent, chaque année, propriétaires et locataires devant les tribunaux d'instance et, sur les 100 000 décisions de justice qui prononcent l'expulsion, 4 p. 100 sont exécutées avec le concours de la force publique.

**Mme Muguette Jacquaint et M. Maxime Gremetz.** C'est trop !

**M. le ministre délégué au logement.** Je l'ai dit, l'expulsion constitue pour nous tous un échec, c'est pourquoi il faut la prévenir. Mais il faut savoir que la très grande majorité des ménages concernés n'ont pas fait appel aux mécanismes d'aide existants.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est faux !

**M. le ministre délégué au logement.** La prévention des expulsions passe donc par la prévention des impayés le plus en amont possible pour éviter que ceux-ci ne soient plus rattrapables.

C'est pourquoi dans le cadre de la préparation du projet de loi contre l'exclusion voulu par le Président de la République,...

**M. Jean-Claude Lefort.** ... et que nous examinons dans dix jours...

**M. le ministre délégué au logement.** ... le Gouvernement travaille sur des mesures visant à compléter les dispositions en vigueur, que je voudrais rappeler.

D'abord, dans une circulaire, les ministres de l'intérieur, de la justice et du logement mettent l'accent sur les moyens visant justement à prévenir les expulsions, donc la constitution des impayés, le plus en amont possible.

**M. Jean-Pierre Brard.** Langue de bois !

**M. le ministre délégué au logement.** Je pense au recours au fonds de solidarité logement, à la recherche de logements mieux adaptés aux capacités contributives des ménages.

**Mme Muguette Jacquaint.** C'est insuffisant !

**M. Maxime Gremetz.** Au bout de trois mois, il n'y a plus rien !

**M. le ministre délégué au logement.** Deuxièmement, en 1995, le Gouvernement a augmenté de 50 p. 100 la dotation du fonds de solidarité logement. Cette dotation est fixée à 250 millions en 1996. À cet égard, je voudrais d'ailleurs saluer, outre l'action de ce gouvernement, celle des conseils généraux qui ont apporté des dotations équivalentes.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous donnez à ceux qui veulent acheter des logements pour les louer !

**M. le ministre délégué au logement.** En troisième lieu, dans le cadre du plan d'urgence, nous avons prévu un accompagnement social, ce qui, vous le savez, est le meilleur moyen de prévenir les impayés.

**M. Christian Bataille.** Monsieur le président, on n'y comprend rien ! Cafouillage !

**M. le ministre délégué au logement.** Bref, madame le député, nous avons pris en aval des dispositions qui constituent le meilleur moyen pour prévenir les impayés et donc les expulsions.

**Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort.** Jusqu'au 15 mars !

**M. le ministre délégué au logement.** Vous le voyez, le Gouvernement agit sur ce délicat dossier avec le souci de concilier, d'une part, le droit de propriété qui doit être protégé...

**M. Maxime Gremetz.** A partir du 15 !

**M. le ministre délégué au logement.** ... dans les cas de mauvaise foi, d'autre part le droit au logement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Maxime Gremetz et Mme Muguette Jacquaint.** Jusqu'au 15 mars !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze sous la présidence de M. Claude Gaillard.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 21 mars inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Mercredi 6 mars, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Deuxième lecture de la proposition de loi sur l'accès des collectivités locales aux prêts CODEVI ;

Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Jeudi 7 mars, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et à quinze heures :

Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les concours de l'Etat aux collectivités territoriales et les mécanismes de solidarité financière.

Vendredi 8 mars, à neuf heures et à quinze heures : Suite de l'ordre du jour de la veille.

Les séances des mardi, mercredi et jeudi pourront se prolonger jusqu'à vingt et une heures trente.

Mardi 12 mars, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Eloge funèbre de Jeanine Bonvoisin ;

Projet sur le contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants.

Mercredi 13 mars, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale, et débat sur cette déclaration ;

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la zone des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer.

Jeudi 14 mars, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Eventuellement, texte de la commission mixte paritaire sur le projet sur les concours de l'Etat aux collectivités territoriales et les mécanismes de solidarité financière.

A 15 heures :

Projet, adopté par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire.

Mardi 19 mars, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Deuxième lecture du projet sur la réforme de l'apprentissage.

Mercredi 20 mars, à neuf heures :

Projet sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique de défense et débat sur cette déclaration.

Jeudi 21 mars, à neuf heures, après les questions orales sans débat et à quinze heures :

Suite du projet sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales ;

Deuxième lecture du projet sur la répression du terrorisme.

5

#### FIN DE MISSIONS TEMPORAIRES

**M. le président.** Par lettres du 28 février 1996, M. le Premier ministre a informé M. le président de l'Assemblée nationale que les missions temporaires précédemment confiées en application de l'article L.O. 144 du code électoral :

- à M. Alfred Trassy-Paillogues, député de la Seine-Maritime et à M. François Grosdidier, député de la Moselle, ont pris fin respectivement les 28 et 29 février 1996,

– et que celles confiées à M. René André, député de la Manche et à M. Henri Cuq, député des Yvelines, ont pris fin le 1<sup>er</sup> mars 1996.

6

## STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 22 février 1996.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 6 mars 1996, à dix-sept heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

7

## STATUT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 22 février 1996,

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi complétant le statut de la Polynésie française.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 6 mars 1996, à dix-sept heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

8

## SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ont décidé de se saisir pour avis du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 modifiée relative à la liberté des prix et de la concurrence (n° 2591).

9

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

**M. Augustin Bonrepaux.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, je viens d'entendre que nous allions éventuellement siéger vendredi. A quoi a donc servi la réforme de notre règlement ? Je croyais qu'elle était censée nous permettre de mieux travailler. Or, alors que trois jours durant nous allons devoir interrompre nos travaux à vingt et un heures trente, nous serons obligés d'être ici vendredi. Pourquoi donc lever la séance à vingt et un heures trente ? Pour nous permettre d'aller au cinéma ? Mais nous sommes ici pour travailler !

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. Augustin Bonrepaux.** En quoi la séance de nuit, lorsqu'elle se prolonge jusqu'à minuit ou une heure du matin, est-elle répréhensible ? Pourquoi serait-elle interdite à l'Assemblée nationale ? Je proteste contre ces façons qui ne permettent pas aux parlementaires de travailler dans de bonnes conditions. Les uns et les autres, nous sommes habitués à travailler le soir. Cela nous permettrait d'examiner dans de bonnes conditions les textes dont nous avons à débattre, sans être obligés de rester ici un vendredi alors que nous avons tant à faire par ailleurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** La conférence des présidents organise effectivement les travaux de notre assemblée. Mais nous sommes, je crois, un grand nombre de députés à ne pas être convaincus par l'actuelle organisation. Nous sommes prêts à passer le temps qu'il faut sur chaque sujet et nous pensions que la session unique aurait permis d'améliorer la qualité de travail. Or nous nous apercevons que c'est le contraire qui se produit, et qu'il se fait de plus en plus n'importe quoi ! On nous demande de faire en trois jours ce qui auparavant s'étalait sur cinq. En outre, de plus en plus souvent, alors même que nous siégeons dans cet hémicycle, les commissions se réunissent. Il suffit de consulter le feuillet pour constater qu'un député est invité à participer à trois, quatre ou cinq réunions simultanément !

**M. Jean-Pierre Brard.** On va se syndiquer, monsieur le président !

**M. Didier Migaud.** L'actuelle organisation de nos travaux pose un réel problème. Il serait heureux que le président de l'Assemblée nationale en prenne conscience et que la conférence des présidents s'en saisisse. Le système des trois jours de séance est trop rigide et nous nous heurtons à cette rigidité dès lors que nous faisons des propositions. Cela en devient ridicule.

Je m'aperçois que la conférence des présidents commence à envisager des entorses. Cela va dans le bon sens. Il serait en tout cas tout à fait souhaitable que la conférence des présidents et le bureau de l'Assemblée nationale s'interrogent sur la pertinence de l'organisation de nos travaux dans le cadre de la session unique.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Monsieur le président, il s'agit là d'un point très important. Peut-être est-il temps que des parlementaires – et singulièrement ceux de la commission des finances présents dans cet hémicycle – disent certaines choses. Il est de l'intérêt du Parlement, du Gouvernement et du pays tout entier que le DDOEF, dont nous allons discuter, soit voté dans les plus brefs délais. Or, alors qu'il a été présenté au conseil des ministres le 12 février dernier, il ne vient en discussion que le 5 mars. Après l'avoir examiné en commission des finances, nous sommes curieusement partis une semaine en vacances.

**M. Yves Fréville.** Tel n'était pas le cas de tout le monde !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Tout au moins, on nous a mis en congé !

**M. Jean-Pierre Brard.** Alors que les vacances scolaires n'étaient pas prévues à ces dates dans nos circonscriptions !

**M. Jean-Jacques Jegou.** C'est vrai en effet pour la région Ile-de-France dont je suis également un élu.

Mais le problème est surtout celui de la qualité de nos travaux. J'ai le sentiment que ce DDOEF ne sera pas approuvé avant la fin mars puisqu'il semblerait que le Sénat ne soit pas prêt à s'en saisir tout de suite.

**M. Didier Migaud.** C'est normal ! Cela ne sert à rien un DDOEF !

**M. Jean-Jacques Jegou.** La commission des finances a été obligée d'interrompre l'examen des amendements prévu au titre de l'article 88 de notre règlement pour assister à la séance des questions au Gouvernement et devra le reprendre ce soir à vingt et une heures trente à l'issue de nos travaux.

Monsieur le président, et je le dis sans aucune volonté de polémiquer, car c'est simplement de la qualité du travail que nous entendons mener, singulièrement en commission des finances où les députés attachés à leur travail sont fort nombreux, qu'il est question : il est nécessaire que le bureau de notre assemblée prenne en compte que les dispositions fixées actuellement ne vont pas dans le sens de l'efficacité.

**M. Jean-Jacques Weber.** Très bien !

**M. le président.** Je me suis borné à vous faire part des décisions qui ont été prises ce matin en conférence des présidents, sans aucune opposition d'ailleurs. Je rappelle que les séances de vendredi sont éventuelles, et que chacun peut saisir, par ailleurs, les représentants à la conférence des présidents pour qu'ils se fassent l'écho de ses arguments.

10

## DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2548, 2585).

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, mesdames et messieurs les députés, le projet de loi, portant diverses mesures d'ordre économique et financier, que je vous présente aujourd'hui comporte cinquante-deux articles auxquels le Gouvernement a rajouté un certain nombre d'amendements venant compléter le volet de soutien de l'activité annoncé le 30 janvier dernier, c'est-à-dire après que le texte eut été officiellement déposé sur le bureau de votre assemblée.

Les projets de loi de ce type sont, en général, des textes regroupant des mesures disparates de nature et de portée inégales dont il n'est pas toujours aisé de tracer la ligne directrice.

**M. Didier Migaud.** C'est le moins que l'on puisse dire !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est un vrai capharnaüm !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je crois que celui-ci déroge à cette règle et possède une grande cohérence.

Le fil directeur à suivre dans ce projet est bien celui du maintien du cap fixé par le Gouvernement pour la croissance et pour l'emploi.

**M. Didier Migaud.** C'est bien dommage !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il signifie que notre action s'inscrit dans la continuité...

**M. Didier Migaud.** Malheureusement !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et que l'effort demandé à l'ensemble des Français suppose de la persévérance pour que notre pays qui, comme l'ensemble de ses partenaires, traverse une période de ralentissement de la croissance parvienne à maîtriser ses déséquilibres structurels.

Face à ce ralentissement temporaire, la politique économique s'attache à assurer les conditions d'une croissance à moyen terme créatrice d'emplois et non inflationniste.

Les orientations structurelles que nous avons arrêtées pour atteindre cet objectif sont claires et connues de tous. Il s'agit de maîtriser les dépenses publiques et sociales afin de favoriser une baisse durable des déficits publics et des prélèvements obligatoires, d'alléger les charges qui pénalisent l'emploi et la compétitivité, de favoriser l'initiative, l'innovation et la recherche, notamment dans les petites et moyennes entreprises, et, enfin, de renforcer la formation professionnelle.

A travers les lois de finances successives, nous avons clairement indiqué notre volonté de réduire la dépense publique car c'est la condition de notre indépendance nationale, de notre souveraineté et de la construction d'une Europe forte et solidaire dans laquelle notre pays occupe l'une des premières places. Ces orientations fondamentales ont été approuvées par la majorité qui soutient le Gouvernement très récemment encore, lors du débat que nous avons eu sur l'Union économique et monétaire.

A travers les dispositifs fiscaux que nous avons adoptés, nous avons recentré l'épargne vers l'investissement productif, vers l'entreprise qui, seule, est à même de créer les emplois de demain, et en particulier vers les petites et moyennes entreprises, lesquelles doivent faire l'objet de soins particuliers.

Conformément aux engagements du Gouvernement, le projet de loi qui vous est soumis comporte un important volant de mesures en faveur des PME. Cette option fondamentale s'est accompagnée d'une volonté de tout mettre en œuvre pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre le chômage et l'exclusion.

La conviction du Gouvernement est totale : réduire les déficits c'est contribuer puissamment à servir la cause de l'emploi. C'est cette ligne directrice qui a caractérisé le budget pour 1996 ainsi que celui de 1995, dont vous savez que l'exécution a été conforme au vote du Parlement en loi de finances rectificative.

**M. Didier Migaud.** Non, pas toujours.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** A travers la réforme de la sécurité sociale, nous allons nous donner les moyens de maîtriser les dépenses et de redresser les comptes tout en préservant la qualité de notre système de protection.

Le Gouvernement a récemment adopté deux ordonnances qui permettent la mise en œuvre de ce plan. D'ici à la fin du mois d'avril, il vous soumettra, après concertation, les ultimes projets d'ordonnance et le dispositif sera complet. Le Parlement a procédé à la modification de notre Constitution, qui lui donne un rôle central dans la fixation des objectifs d'équilibre des comptes sociaux.

Le Gouvernement est parfaitement conscient de l'ampleur des efforts demandés, qui sont à la mesure des enjeux auxquels notre pays est confronté. Après nous être donnés les moyens de résoudre nos problèmes structurels de déficits, nous nous sommes engagés à ne plus augmenter les prélèvements obligatoires. Notre objectif est d'en faire baisser le niveau et de rendre plus juste notre système fiscal.

Dans le cadre de cette politique courageuse et déterminée, le Gouvernement a pu prendre un certain nombre de mesures de soutien : plan, en faveur des petites et moyennes entreprises, plan de relance pour la ville et mesures de soutien de l'activité, dont nous allons débattre dans quelques instants.

Ces mesures poursuivent deux objectifs majeurs. Il s'agit en effet, sans plus attendre, de lever l'attentisme des ménages et des entreprises par des dispositions ciblées et temporaires, de diffuser la baisse des taux d'intérêt à l'ensemble de l'économie et de faire en sorte que l'argent soit moins cher pour tous ceux qui empruntent.

Toutes les conditions sont réunies pour que l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de l'équipe de France se mobilisent. Avec l'appui du Parlement, nous tenons le cap pour la croissance et pour l'emploi.

Malgré un ralentissement temporaire de l'activité, les conditions économiques sous-jacentes nécessaires pour une reprise soutenue apparaissent aujourd'hui réunies. Cette analyse, faut-il le rappeler, est partagée par l'ensemble de nos partenaires, comme l'a montré la dernière réunion du G 7, qui s'est tenue à Paris le 20 janvier.

L'économie française dispose en effet d'importantes réserves de croissance, comme en témoignent les taux très élevés tant de l'épargne des ménages – 14 p. 100 de leur revenu disponible en 1995 –, que de l'autofinancement des entreprises, qui est supérieur à 100 p. 100 pour les grandes entreprises, mais sans doute avec des besoins appréciables pour les plus petites d'entre elles.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Témoigne également de ces importantes réserves l'excédent record de la balance commerciale : 104,5 milliards de francs en 1995 contre 82 en 1994.

Par ailleurs, grâce à la maîtrise de l'inflation, inférieure à 2 p. 100, et à l'affirmation d'une politique déterminée de réduction des déficits publics, les taux d'intérêt, aussi bien à court terme qu'à long terme, ont nettement baissé dans l'ensemble de l'Europe. Compte tenu des délais habituels, cette baisse devrait produire ses pleins effets cette année. Le Gouvernement, pour sa part, a su en tirer toutes les conséquences en décidant une baisse courageuse des taux de l'épargne administrée tout en préservant l'épargne populaire.

Nous avons atteint des taux d'intérêt historiquement bas.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai ! Les électeurs vous le rappelleront !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'observe aujourd'hui qu'un certain nombre d'indicateurs récemment publiés viennent conforter le diagnostic de bonne santé de l'économie française dont les fondamentaux sont tous positifs.

En premier lieu, la consommation des ménages s'est nettement redressée en janvier : les achats de produits manufacturés ont en effet progressé de 5,1 p. 100, après une baisse de 0,8 p. 100 en décembre.

**M. Didier Migaud.** Et le mois prochain ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce redressement, qui concerne l'ensemble des secteurs, va au-delà d'un simple effet de rattrapage consécutif aux mouvements sociaux de décembre. Si l'on cumule en effet les résultats de décembre et de janvier, on constate une hausse de 3,8 p. 100 par rapport au bimestre précédent, octobre-novembre. Si l'on en juge par les immatriculations de voitures en février, il semble bien, monsieur Migaud, vous qui exprimez un doute, que cette tendance soit confirmée : plus 17,5 p. 100 par rapport à février 1995 et plus 2 p. 100 par rapport au mois de janvier de cette année.

Ce raffermissement de la consommation en janvier apparaît d'autant plus encourageant qu'il s'accompagne d'un début de redressement des indicateurs de confiance des ménages, en particulier quant à leurs anticipations sur leur situation financière future.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas vrai du tout !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il s'agit de conforter ce mouvement : c'est le sens des mesures de déblocage de l'épargne et de soutien de la consommation que je vous présente aujourd'hui.

Second signe conjoncturel encourageant : les industriels interrogés en janvier par l'INSEE prévoient d'accroître leurs dépenses d'investissement de 11 p. 100 en valeur en 1996, après 7 p. 100 en 1995.

Il est vrai qu'il ne s'agit pour l'instant que de prévisions. Mais celles-ci montrent que les entreprises disposent d'importants projets d'investissement : tout l'enjeu est de les inciter à passer sans tarder au stade de la réalisation. C'est là l'objectif de la mesure d'accélération de l'amortissement dégressif que nous vous soumettons. Un effort soutenu d'investissement est tout à fait essentiel pour relancer et conforter la croissance.

**M. Adrien Zeller.** Très juste !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'expérience montre que c'est la reprise de l'investissement qui entraîne celle de la croissance, plutôt que l'inverse.

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Et cet effort d'investissement est tout aussi essentiel pour que cette croissance soit durable et créatrice d'emplois : des capacités de production modernisées et renouvelées sont indispensables à la compétitivité de notre économie. N'oublions pas, en effet, que l'investissement industriel a chuté de plus d'un tiers en francs constants entre 1990 et 1994.

Je sais bien qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Tout indique cependant que le « gros » du ralentissement de l'activité s'est opéré au quatrième trimestre 1995 et que la croissance devrait retrouver un rythme plus soutenu dès le second semestre 1996.

J'en viens à présent au contenu même du projet de loi portant diverses mesures d'ordre économique et financier. Deux ensembles de mesures correspondent à la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du plan PME pour la France ou pour le soutien de l'activité.

Le titre premier est consacré à la traduction législative de mesures annoncées par le Premier ministre dans le plan « PME pour la France » à Bordeaux le 27 novembre 1995. Le dispositif relatif à l'urbanisme commercial et au gel des surfaces de vente au détail supérieures à 300 mètres carrés figure, pour sa part, dans le titre IX.

**M. Eric Duboc.** C'est très clair !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ces mesures viennent compléter celles inscrites dans les lois de finances de fin d'année parmi lesquelles figure notamment le dispositif fiscal en faveur du nouveau marché.

Comme le soulignait récemment Jean-Pierre Raffarin, ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste de soutien au développement des PME, commerciales, artisanales et de services, c'est-à-dire de l'ensemble des entreprises dont le chiffre d'affaires reste inférieur à 500 millions de francs qui constituent le fer de lance de notre économie et le moteur de la création d'emplois.

Nous en discuterons dans le détail lors de l'examen des articles. Je me bornerai à en rappeler succinctement le contenu. Le Gouvernement poursuit trois objectifs.

Le premier vise à faciliter la mobilité et l'adaptation des petites et moyennes entreprises. La vente d'une entreprise est actuellement soumise en France à un droit d'enregistrement qui n'a guère d'équivalent chez nos partenaires étrangers. Cette imposition, vous le savez, peut atteindre un taux de 14,2 p. 100. Je vous propose d'engager une réduction forte de cet impôt qui pénalise notre économie en limitant sa mobilité par un abaissement de 11,8 p. 100 à 9 p. 100 du taux du droit d'Etat. Les recettes des collectivités locales ne seront donc pas affectées par cette mesure.

En second lieu, le Gouvernement encourage la création d'entreprise par trois mesures.

D'abord, il vous est proposé d'accompagner l'effort que les entreprises peuvent consentir en faveur de l'essaiage, en rénovant le régime fiscal des aides que l'employeur est susceptible d'accorder, en cette occasion, à son ancien employé qui fonde son entreprise.

Ensuite, le Gouvernement a pensé aux toutes petites entreprises, souvent mises en place au démarrage d'un projet, à la mise à son compte d'une personne aujourd'hui salariée qu'il ne faut en aucune façon dissuader par des lourdeurs administratives. C'est pourquoi il vous est proposé de relever le plafond du régime d'imposition des micro-entreprises de 70 000 à 100 000 francs.

Avec le dispositif sur les délais de réponse de l'administration fiscale, qui constitue la troisième mesure, il s'agit de l'expression d'une volonté politique forte de simplifier les procédures administratives au service des forces économiques.

**M. Eric Duboc.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il s'agit de donner une sécurité juridique et fiscale à ceux qui se lancent dans l'aventure d'entreprendre.

L'administration sera, en effet, désormais tenue de répondre dans un délai de trois mois à la demande d'un contribuable portant sur les régimes des entreprises nou-

velles. A défaut de réponse dans ce délai, le contribuable pourra se prévaloir de l'accord tacite de l'administration. Cette simplification importante des formalités accroît également la sécurité juridique et fiscale des entreprises.

Enfin, le troisième objectif est de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises. Trois mesures vous sont proposées en ce sens.

En premier lieu le statut des fonds communs de placement à risque est modernisé et élargi. Ces derniers pourront, notamment, être autorisés à faire de la publicité et du démarchage. Ils pourront également comporter des actifs financiers tels que des parts de sociétés à responsabilité limitée ou des avances en compte courant consenties aux sociétés dont le fonds est actionnaire. Les règles d'émission, de distribution ou de cession sont également assouplies. Là encore, il s'agit de faciliter au maximum le financement des PME en introduisant plus de souplesse dans les fonds communs de placement à risque.

En deuxième lieu, est instaurée une réduction d'impôt au titre de la souscription en numéraire au capital de sociétés non cotées. Vous avez proposé, dans le premier collectif, un renforcement de l'incitation fiscale au développement de l'épargne de proximité et au renforcement des fonds propres des PME en relevant fortement le plafond de la réduction d'impôt accordée à ce titre. Je vous propose, conformément à ce qu'a indiqué le Premier ministre à Bordeaux, de parfaire ce dispositif en prévoyant que cela ne fera désormais plus obstacle à la déduction du revenu imposable des pertes en capital encourues du fait des mêmes investissements.

Enfin, le Gouvernement souhaite neutraliser pour trois ans les effets financiers du franchissement du seuil de dix salariés. Vous savez que, pour une petite entreprise, l'embauche de salariés supplémentaires n'est pas neutre fiscalement en ce qui concerne la contribution au financement de la formation professionnelle, la participation à l'effort de construction et le versement transport dans les grandes agglomérations. Ces seuils constituent, en effet, des freins à l'embauche et au développement des entreprises.

**M. Germain Gengenwin.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Avec ces dispositions soumises à votre approbation, le Gouvernement aura mis en œuvre de manière opérationnelle l'essentiel des mesures qu'il avait annoncées alors même que certaines concernent des travaux à moyen et long terme.

Votre commission des finances a souhaité compléter ce dispositif par deux mesures dont la première est relative à la transmission des entreprises.

En ce qui concerne cette question, je me réjouis que vous ayez souhaité montrer votre attachement à son règlement qui tient particulièrement à cœur au Gouvernement. Le projet de loi de finances comportait d'ailleurs une mesure forte d'allègement du coût des transmissions d'entreprises que le Gouvernement vous avait proposée dans le souci de favoriser l'emploi. Toutefois cette réforme n'avait pas abouti, bien que vous l'ayez votée, car le juge constitutionnel l'a estimée non conforme à la loi fondamentale.

**M. Eric Duboc.** Hélas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dès lors que nous sommes tous d'accord sur l'objectif – votre vote de cet automne l'a montré – il nous faudra examiner ensemble les propositions nouvelles en ayant à l'esprit

une double préoccupation : éviter une nouvelle condamnation du Conseil constitutionnel, car cela ne rendrait pas service à la cause des entreprises ; conserver une réelle portée à la réforme et ne pas lui apporter des restrictions excessives dans le souci de satisfaire aux conditions du Conseil constitutionnel.

En tout état de cause, si nos travaux n'aboutissaient pas, dès ce texte, à la réforme que nous souhaitons tous, je puis vous assurer que le Gouvernement exploiterait le temps dont il dispose d'ici à l'été pour l'inscrire dans la loi de finances pour 1997. C'est un engagement formel que je prends devant vous.

La seconde mesure a trait au taux de l'impôt sur les sociétés applicables aux PME en cas de réinvestissement. En adoptant un amendement sur ce point, votre commission des finances a manifesté le souhait de voir également abordée la question du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux PME en cas de réinvestissement, lorsqu'elles ne redistribuent pas leurs résultats.

Je peux clarifier les choses à cet égard s'il en est vraiment besoin, puisque le Premier ministre a arrêté une mesure de réduction de l'impôt dû par les PME en cas de réinvestissement. Il l'a annoncée à Bordeaux. Elle sera donc mise en œuvre dans une prochaine loi de finances, comme le Premier ministre l'a indiqué. En effet, l'importance, notamment budgétaire, d'une telle mesure justifie qu'elle trouve sa place dans une loi de finances, seul texte qui permette d'évaluer l'ensemble de la situation budgétaire et d'arrêter les équilibres appropriés.

Le titre III de ce projet de loi est consacré à la traduction législative des mesures de soutien de l'activité annoncées par le Premier ministre à l'issue du sommet social du 21 décembre 1995.

Il s'agit, en premier lieu, de soutenir la consommation et l'investissement des ménages. Nous avons mis en œuvre plusieurs mesures qui doivent permettre aux épargnants de débloquent de manière anticipée leur épargne.

Le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur de ces mesures au 1<sup>er</sup> janvier, afin que l'effet conjoncturel recherché puisse avoir lieu sans attendre. C'est dans cet esprit que j'ai diffusé aux intermédiaires financiers, dès le 27 décembre dernier, des fiches donnant les indications essentielles pour répondre aux nombreuses questions des épargnants.

C'est également la recherche de cet effet conjoncturel qui a conduit à limiter l'effet des mesures au premier semestre de l'année. Ainsi que vous avez pu le constater – et malgré les efforts de communication effectués – les très nombreuses demandes des épargnants n'ont pas toujours trouvé l'écho qu'elles méritaient. Nombre d'entre vous ont donc souhaité que les délais d'application de ces dispositions puissent être prorogés. Le Gouvernement n'y est pas opposé, mais dans des limites raisonnables. Nous aurons à en débattre plus tard.

Je vous rappelle très brièvement ces mesures.

D'abord, les sommes placées au titre de la participation des exercices ouverts en 1991 et 1992 ou d'un plan d'épargne d'entreprise, dont la date normale de délivrance est fixée en 1997 et 1998, pourront être débloquent de manière anticipée jusqu'au 30 septembre 1996 sans pénalité ni imposition et utilisées librement par leurs bénéficiaires. C'est une mesure puissante puisqu'elle permet la mise à disposition immédiate de trois années de fonds, soit un montant de l'ordre de 70 milliards de francs.

Dans le même esprit, les titulaires de plans d'épargne populaire verront prolongées et élargies les possibilités de retrait anticipé des fonds sans perte des avantages attachés au plan.

Par ailleurs, les plus-values de cession de titres d'OPCVM monétaires de capitalisation réalisées en 1996 seront exonérées en cas de réinvestissement dans l'immobilier d'habitation pour l'ensemble de l'année 1996 ou d'acquisition d'équipements ménagers réalisée pendant le premier semestre de 1996, à moins que vous ne souhaitiez prolonger ce délai.

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela va certainement profiter aux personnes modestes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Les souscripteurs d'un plan d'épargne logement pourront procéder à des retraits partiels pour financer l'achat d'équipement pour le logement à usage de résidence principale et la réalisation de travaux dans ce même logement. Les conditions des prêts seront assouplies et les droits à prêts majorés de 20 p. 100.

Ces quatre mesures sont complétées par une disposition importante permettant la réduction d'imposition sur le revenu au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition de biens de consommation. Votre commission des finances propose d'en réduire de manière importante la portée. Nous aurons à en débattre.

En second lieu, outre la baisse des taux d'intérêt sur laquelle je reviendrai dans un instant, les mesures de mobilisation de l'épargne et l'extension à l'habitat ancien du prêt à taux zéro annoncées le 21 décembre dernier, le dispositif de relance de l'immobilier est complété par deux mesures fiscales importantes.

La première institue une possibilité d'amortissement des immeubles locatifs neufs. Jusqu'à présent, l'amortissement des immeubles était pris en compte dans le cadre de la déduction forfaitaire dans des conditions que certains ont pu juger trop restrictives. La disposition que nous proposons ouvre une option pour la déduction du montant réel des charges pour les immeubles neufs acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996. Il s'agit d'une innovation majeure, qui permettra de soutenir efficacement le renouvellement du parc immobilier locatif.

La seconde mesure a pour objet de soutenir l'activité dans le secteur du bâtiment. Pour ce faire, le délai d'imputation des déficits fonciers afférents aux propriétés urbaines ou rurales est porté à dix ans, soit un doublement par rapport à la situation actuelle.

Je vous rappelle que ces mesures de soutien ont été complétées par une réforme profonde des prêts locatifs aidés dont les modifications ne relèvent pas du domaine législatif. Ces prêts s'adressent à des acquéreurs de logements réservés à des ménages ayant des revenus modestes ou moyens. Nous procédons aujourd'hui à une refonte complète du système qui répond à deux préoccupations : désengorger le parc HLM ; réorienter l'épargne privée vers l'investissement locatif.

Le taux de ces prêts a ainsi été réduit à 6 p. 100 et les contraintes administratives ont été considérablement allégées. En particulier, toutes les règles complexes qui brouillaient les plans de financement ont été supprimées.

**Mme Louise Moreau.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'investisseur et l'établissement prêteur détermineront désormais le plan de financement des opérations sans aucune contrainte administrative.

Enfin le PLI a été étendu à l'habitat ancien.

Dans le même esprit, le Gouvernement a décidé d'abonder la dotation budgétaire de la prime à l'amélioration de l'habitat de 200 millions de francs. Comme vous le savez, la demande de PAH est forte dans les zones rurales, au sein desquelles nous entendons soutenir l'activité. Par ailleurs, l'effet de levier de cette prime est particulièrement important, puisque l'on estime que 200 millions de francs de PAH génèrent plus d'un milliard de francs de travaux.

Enfin, comme je l'avais annoncé lors de la présentation du plan immobilier relatif à la transformation des bureaux, un nouvel instrument financier tendant à les favoriser est mis en place : le prêt bureaux logement, qui sera distribué à un taux privilégié de 6 p. 100 pour des durées pouvant aller jusqu'à vingt ans. Une enveloppe de trois milliards de francs sera consacrée à ces prêts. Elle doit permettre la transformation de 450 000 mètres carrés environ et contribuera ainsi à la résorption actuelle du stock de bureaux vacants. Ces prêts seront très souples et sans contraintes administratives.

Le troisième grand volet du plan de soutien est l'aide aux entreprises.

En ce domaine, nous avons arrêté une mesure temporaire d'aide fiscale à l'investissement par une majoration d'un point des coefficients d'amortissement dégressif. Les entreprises ont actuellement des projets d'investissement, mais certaines hésitent à les engager, dans l'attente d'une confirmation de la reprise. Il s'agit, par cette mesure, de les inciter à lancer ces projets dès maintenant. Du point de vue du budget de l'État, les coûts initiaux, que nous estimons à environ trois milliards de francs, seront compensés par des gains au cours des dernières années d'amortissement.

Ainsi que je vous l'ai déjà indiqué, le Gouvernement entend faire profiter l'ensemble des agents économiques de la baisse des taux d'intérêt. Vous connaissez les mesures qui ont été prises. S'agissant du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, deux mesures vous sont proposées qui accompagnent ces décisions en renforçant la protection de l'épargne populaire.

En premier lieu, les conditions d'accès au livret d'épargne populaire, dont le taux sera de 4,75 p. 100, sont élargies. Ainsi le montant minimal d'impôt sur le revenu acquitté pour pouvoir bénéficier d'un livret d'épargne populaire sera relevé de 1 890 francs à 4 000 francs, ce qui permettra de toucher 18 millions de foyers fiscaux. Pour mémoire, un impôt de 4 000 francs correspond à un salaire de 140 000 francs par an environ.

Par ailleurs, un livret jeune sera créé. Il sera accessible aux jeunes dont l'âge est compris entre douze et vingt-cinq ans qui pourront effectuer des dépôts à hauteur de 10 000 francs, lesquels bénéficieront de la même rémunération que ceux du livret d'épargne populaire, soit 4,75 p. 100. Ce livret pourra être ouvert dans tous les établissements de crédit. Il sera, par conséquent, extrêmement facile à souscrire.

Votre commission s'est interrogée sur la centralisation éventuelle de cette épargne et sur son affectation.

Comme vous le savez, l'objectif du Gouvernement est double : s'il s'agit, d'abord, bien évidemment, d'offrir un taux de rémunération attrayant pour l'épargne populaire et pour celle des jeunes, il faut aussi apporter une bouffée d'oxygène au logement social en finançant à des conditions beaucoup plus avantageuses qu'auparavant la construction et la réhabilitation de logements du secteur

HLM. Dans ces conditions, centraliser la ressource n'aurait pas permis de baisser les taux autant que nous l'avons fait pour les prêts concernant le logement social.

En décidant de laisser ces fonds au bilan des établissements de crédit, nous avons retenu une approche novatrice. Grâce à cette ressource, nous pouvons espérer que les établissements de crédit pourront poursuivre et amplifier la baisse des taux des prêts à la consommation qui a été engagée.

Le taux des autres livrets, dont le livret A et le CODEVI, a été ramené de 4,50 p. 100 à 3,50 p. 100 au 1<sup>er</sup> mars.

Il me semble particulièrement important d'insister sur le fait que ce sont les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales qui seront les premiers bénéficiaires de ces allègements du coût des crédits.

S'agissant des ménages, la promotion du crédit à la consommation et la baisse du coût des prêts immobiliers leur profitera directement. Je vous rappelle que, pour un prêt d'une durée de quinze ans, une baisse d'un point de son taux représente un allègement de plus de 5 p. 100 des annuités.

Pour les entreprises, une réduction d'un point de l'ensemble des taux d'intérêts allège d'environ 15 milliards de francs à court terme leurs charges nettes, et d'une trentaine de milliards de francs à plus long terme les charges d'intérêts.

Pour l'habitat social, enfin, une diminution d'un point du livret A procure aux organismes d'HLM, sur leur stock de dettes, un avantage global que l'on peut estimer à 30 milliards de francs.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sur quinze ans !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour les constructions nouvelles, la baisse des taux procure un avantage équivalent à un doublement des subventions versées par l'Etat. C'est donc un levier considérable.

Outre ces mesures qui correspondent aux engagements du Gouvernement, un troisième ensemble de dispositions est relatif au contrôle en matière douanière, financière et fiscale. Trois d'entre elles me paraissent importantes.

D'abord, il est institué un droit d'accès aux locaux à usage professionnel pendant les heures de travail au profit des agents des douanes pour exercer un contrôle des marchandises. Actuellement, l'état du droit qui résulte de la conjugaison des articles 64 et 65 du code des douanes prive les agents de cette administration de la possibilité d'accéder rapidement, en tout cas avant l'écoulement des marchandises sur le marché, à ces différents objets ainsi qu'aux documents qui s'y rapportent. Nous leur offrons les moyens qui leur faisaient défaut.

Il s'agira notamment de lutter contre les fraudes qui mettent en cause les intérêts financiers de l'Europe et de la France. Je veux citer, en particulier, le secteur du pétrole dans lequel certains pouvaient être tentés de mélanger, dans des conditions illicites, des produits à taux de fiscalité élevé avec des produits bénéficiant d'exonérations ou frappés de taux particulièrement faibles.

Il est donc nécessaire de compléter la législation pour permettre aux agents des douanes d'exercer un contrôle *a posteriori* des marchandises et des procédures douanières.

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela va rapporter combien ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il s'agit notamment d'effectuer des contrôles de régularité pour vérifier que la réglementation communautaire est correctement appliquée et d'assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes.

De telles mesures ont également pour objet d'assainir les conditions d'exercice de la concurrence. L'Etat doit mettre en place les moyens permettant de protéger les opérateurs respectueux du droit contre les menaces et les dangers que constituent les pratiques délictueuses et frauduleuses.

Le dispositif que je vous propose autorise l'accès aux marchandises et aux documents, le prélèvement d'échantillons et la constatation d'une infraction douanière. Je me suis entouré de toutes les précautions pour respecter les prescriptions du Conseil constitutionnel en matière de libertés individuelles et de liberté du commerce.

Votre commission des finances a souhaité renforcer cette protection en précisant les conditions d'établissement du procès-verbal de déroulement des visites. Il s'agit d'une précision utile. Par contre, il ne me paraît pas opportun de limiter aux seuls agents des douanes ayant le grade d'inspecteur l'exercice de ce droit nouveau. Il s'agit de nous doter, en ayant pris toutes les garanties juridiques dans le domaine des libertés publiques, des moyens de lutter contre les contrefaçon et contre la fraude.

En second lieu, le contrôle des prix de transfert est amélioré en renforçant les obligations de coopération des entreprises vis-à-vis de l'administration fiscale. Il est notamment prévu, comme chez nos principaux partenaires économiques, d'instituer pour les entreprises qui réalisent de telles opérations une obligation d'information sur les relations qu'elles entretiennent avec des entreprises étrangères et sur les conditions de formation des prix des transactions réalisées. Il s'agit de lutter contre certains effets néfastes de la mondialisation de l'économie.

Enfin, le contrôle par l'inspection générale des finances des organismes bénéficiaires de fonds publics ou de fonds assimilés à des fonds publics est renforcé, notamment pour ce qui concerne les fonds européens.

Outre ces dispositions centrales, le reste du texte comporte un ensemble disparate et de portée variée.

Le titre II est relatif aux interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises. Il précise les règles applicables aux garanties d'emprunt par ces collectivités et autorise la prise en charge par une collectivité territoriale de tout ou partie de la commission prélevée par des organismes accordant une garantie à une entreprise. Ces mesures faciliteront l'intervention des collectivités territoriales en direction des entreprises.

Le titre V, relatif au secteur public, contient des dispositions qui facilitent la privatisation de sociétés publiques de petite taille et inscrit la SFP sur la liste des sociétés privatisables.

Le titre VI comporte diverses mesures relatives aux transports, à l'agriculture et à l'aménagement foncier.

Le titre VII procède à des modifications limitées du code général des collectivités territoriales et du code des juridictions financières.

Le titre VIII regroupe deux dispositions modifiant le code de la sécurité sociale, l'une portant pérennisation de la contribution des grossistes répartiteurs en médicaments au financement de la sécurité sociale, l'autre portant définition des conditions d'affectation de la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Le titre IX regroupe des mesures diverses, parmi lesquelles le dispositif relatif à l'urbanisme commercial et au gel des surfaces de ventes au détail supérieures à 300 mètres carrés, qui avait été annoncé par le Premier ministre dans le cadre du plan PME pour la France.

**M. Alain Gest.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Tel est, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le contenu de ce texte important qui traduit la volonté du Gouvernement de soutenir l'activité et de conforter la confiance des acteurs économiques. Il s'agit d'anticiper le rebond de la croissance.

En concluant la présentation de ce projet de loi, je voudrais rendre un hommage tout particulier à votre commission des finances, à son président, à son rapporteur général et à l'ensemble des commissaires pour l'excellente qualité du travail qu'ils ont accompli. Leurs observations et leurs propositions ne manqueront pas d'enrichir notre débat.

Vous vous êtes interrogé, monsieur le rapporteur général, sur l'utilisation de l'instrument fiscal dans ce projet de loi. Sur ce point une mise au point peut être apportée.

Comme vous, je ne crois pas au tout-fiscal. La fiscalité a une raison d'être : assurer des recettes publiques d'un niveau suffisant pour faire face aux dépenses, et d'une manière équitable pour les contribuables. Il faut concilier l'efficacité et l'équité.

Je comprends et je partage votre scepticisme sur l'utilisation de la fiscalité comme instrument à tout faire de la politique économique. Dans ce rôle, elle trouve vite ses limites : c'est d'abord l'attachement très fort des Français à l'égalité devant l'impôt et leur incompréhension devant les mesures qui y dérogent ; et puis, il faut également se soucier des incontournables contraintes de gestion de l'impôt, auxquelles les agents des administrations fiscales risquent d'avoir beaucoup de mal à faire face malgré leur extrême dévouement et leur grande qualité, si nous sophistiquons par trop la règle fiscale.

Est-ce à dire pour autant qu'il faille ne rien faire en matière fiscale ?

Je vous l'avais dit lors de la présentation du projet de loi de finances pour 1996 : « Contrainte budgétaire ne veut pas dire immobilisme fiscal. » Je me suis efforcé d'en donner la preuve hier, je voudrais à nouveau vous en apporter la démonstration aujourd'hui.

Hier, c'est-à-dire lors du débat budgétaire, je vous ai proposé, et vous m'avez suivi, de mettre un terme à des montages de défiscalisation. Ces opérations faisaient perdre de l'argent au budget de l'Etat. Elles étaient nuisibles économiquement en attirant des équipements nouveaux vers des secteurs déjà en surcapacité, comme l'hôtellerie. Elles favorisaient surtout les intermédiaires car l'avantage fiscal allait grandissant avec l'endettement.

Nous avons mis un terme à ces pratiques. Certains, sur ces bancs, s'étaient alors inquiétés de l'effet que cette mesure de moralisation fiscale et d'assainissement économique pourrait avoir sur l'activité.

Eh bien, je viens vers vous aujourd'hui en vous proposant des mesures qui mettent la fiscalité au service de l'emploi et, cette fois, au bénéfice de l'ensemble des régions françaises, sans aucunement encourager au sous-financement de l'investissement, bien au contraire.

Quelles sont ces mesures ? Je vous rappellerai les deux plus importantes. La première, c'est l'aide à l'investissement des entreprises par une accélération de l'amortissement dégressif.

**M. Adrien Zeller.** Bonne mesure !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est une mesure conjoncturelle, certes, mais elle est extrêmement forte. Elle n'a pas de précédent dans notre pays.

Elle va encourager nos entreprises à faire sans attendre, je l'espère et j'y compte, des efforts supplémentaires de modernisation et de compétitivité au profit de la croissance et de l'emploi.

**M. Edouard Landrain.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La seconde mesure forte, c'est la réforme de la fiscalité du logement locatif. C'était pour moi une préoccupation ancienne de reconnaître enfin au particulier qui investit dans la pierre sa véritable qualité d'entrepreneur. Dans cette perspective, il était nécessaire de lui permettre d'amortir le logement qu'il acquiert neuf, comme n'importe quelle entreprise est autorisée à le faire pour ses propres investissements. Cette réforme, je vous la propose aujourd'hui.

Elle répond à un double besoin : celui des locataires, en tout premier lieu, qui vont être les premiers bénéficiaires d'une offre plus abondante de logement et d'une relance du marché immobilier ; celui de l'industrie et de l'artisanat du bâtiment, dont chacun d'entre nous sait l'importance pour l'emploi.

**Mme Louise Moreau.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous présentons donc là, au-delà du contexte conjoncturel qui justifie notamment la rapidité de l'amortissement prévu pour les immeubles acquis jusqu'en 1998, une véritable réforme structurelle de la fiscalité immobilière. Cette réforme était depuis longtemps souhaitée. Les observateurs les plus impartiaux s'étaient prononcés en ce sens. Je citerai seulement le conseil des impôts qui avait appelé de ses vœux une refonte de la fiscalité immobilière dans son douzième rapport au Président de la République, en 1992.

Enfin, je veux dire quelques mots à l'intention de ceux qui auraient souhaité, ici ou là, que l'on fasse un collectif budgétaire, au motif notamment que certaines des mesures récemment annoncées par le Gouvernement auraient un coût élevé sur l'année 1996.

Je tiens à vous préciser que ni le programme national d'intégration urbaine, ni le plan en faveur des zones rurales fragiles, ni d'autres décisions éventuelles du Gouvernement n'auront d'incidence budgétaire significative sur 1996 et n'auront à plus forte raison d'incidence qui pourrait justifier un collectif de printemps. Nous aurons l'occasion de reparler de ce sujet lors du débat d'orientation budgétaire mais je tenais à ce que cela soit précisé dès maintenant.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, mes chers collègues, lors de notre dernier débat sur la situation économique, au mois d'octobre dernier, notre pays bénéficiait encore d'une croissance nettement positive, même si un début de ralentissement était perceptible. Le premier semestre avait connu une croissance soutenue, un haut niveau d'exportation, une nette reprise de l'investissement

privé, une diminution continue du chômage. Les perspectives économiques s'annonçaient bonnes, saines et permettaient d'escompter une réalisation des prévisions budgétaires sans trop de dérapages. Le réajustement des recettes fiscales lors du collectif de printemps avait d'ailleurs été relativement limité.

Qu'est-ce qui a fait que la situation économique s'est détériorée aussi brutalement et aussi fortement à l'automne ?

**M. Didier Migaud.** Vos choix !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En effet, on a vu successivement un ralentissement net du mouvement des exportations, une stagnation des investissements alors qu'il y avait un gros retard à combler, une consommation des ménages devenue plus hésitante, des perspectives dans le domaine de l'emploi, en dépit des mesures prises pour les chômeurs de longue durée, plus maussades. Bref, les anticipations positives se sont progressivement cassées et l'horizon s'est assombri, à peu près simultanément dans tous les domaines. Notre économie est rentrée dans une période non de stagnation ou de récession mais, du moins, de croissance plus lente et surtout incertaine. Que s'est-il passé ? Comment une telle détérioration du climat a-t-elle pu survenir ?

Certains ont cru pouvoir incriminer le programme fiscal mis en place lors du printemps dernier, estimant qu'il avait produit une ponction insupportable...

**M. Didier Migaud.** C'est l'évidence !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... de nature à casser le mouvement de reprise qui s'était esquissé pour quelques mois. Je pense que cette analyse est très exagérée.

**M. Adrien Zeller.** C'est vrai !

**M. Didier Migaud et M. Jean-Pierre Brard.** Exagérée ? Donc elle n'est pas fausse !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... dans la mesure où ce programme de mesures fiscales n'a eu que des effets étalés dans le temps...

**M. Didier Migaud.** Exact !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... alors que le retournement conjoncturel a été plus brutal. On ne peut du reste pas imputer à l'augmentation de deux points de TVA, intervenue cet été, le ralentissement de la demande, dans la mesure où une partie de cette augmentation a été prise en charge par les entreprises et que la hausse des prix, l'INSEE vient de le constater hier dans sa publication, en a en définitive été relativement peu affectée. Le ralentissement de la demande s'explique plus largement par l'évolution des revenus et en particulier par les perspectives en matière d'emploi.

De même, rien ne dit que les investissements des entreprises aient été touchés par la détérioration de leurs résultats, dans la mesure où il semble que ce soient les perspectives incertaines de la demande qui aient plutôt été à l'origine du renversement de tendance.

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela ne peut être de votre faute, évidemment ! Là-dessus, on vous fait confiance !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Enfin, le rythme plus ralenti de nos exportations n'est pas lié à une détérioration de la compétitivité de notre économie...

**M. Jean-Pierre Brard.** Oh non !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... mais plutôt à un changement du climat économique chez la plupart de nos partenaires.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le réchauffement ailleurs et le refroidissement chez nous !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il suffit de regarder l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne : tous ces pays connaissent un ralentissement de leur croissance économique.

**M. Didier Migaud.** Moins que chez nous !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En définitive, on a assisté, depuis l'automne, à un retournement très net des anticipations des principaux acteurs économiques, entreprises et ménages, retournement lié à un climat général et sans doute aussi à un réajustement après des anticipations antérieures exagérément optimistes, les mouvements sur les prix des matières premières et des stocks le montrent ; ces anticipations avaient été favorisées aussi par les effets de la mondialisation accrue de l'économie.

Sans doute aussi ce climat euphorisant avait-il été alimenté par certaines mesures ponctuelles, comme la prime automobile qui, en réalité, a conduit les bénéficiaires à anticiper sur un achat qu'ils auraient de toute façon effectué...

**M. Germain Gengenwin.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il n'y a pas besoin d'être inspecteur des finances pour le savoir !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... et à déplacer ainsi la consommation d'un poste à un autre, sans pour autant accroître le volume global de la consommation.

Mais il est également vrai que la dégradation de ce climat psychologique n'a pas été enrayée par l'annonce du plan d'augmentation des prélèvements fiscaux de juin 1995...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et pour cause !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... et par le réajustement des recettes de la protection sociale à l'automne 1995.

**M. Didier Migaud.** Il devient pertinent, le rapporteur général !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est très bon, il mérite d'être encouragé !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Au contraire, il semble que les ménages aient souvent exagéré l'incidence des mesures qui les concernaient et que cela ait contribué à détériorer un peu plus encore un climat psychologique,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Comme le porte-monnaie !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... de même que les mouvements sociaux de l'automne qui portaient pour une part sur la stagnation des perspectives salariales et l'accroissement des prélèvements. A cet égard, le point d'orgue de cette évolution fut l'annonce par l'INSEE, dans sa note de conjoncture du mois de décembre, d'une diminution du pouvoir d'achat net des ménages après impôts au cours du premier semestre de l'année 1996, pour la première fois depuis une douzaine d'années.

**M. Didier Migaud.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Une telle évolution ne prédispose pas à une reprise de la consommation, donc à une croissance beaucoup plus soutenue.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il paraît en effet quelque peu illusoire d'espérer une diminution de l'épargne des ménages, car il s'agit dans une large mesure d'une épargne de précaution liée à la situation de l'emploi et à l'évolution du pouvoir d'achat.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il faut le dire au ministre !

**M. Didier Migaud.** Quel contraste avec l'intervention précédente !

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est très bon ! Il mérite d'être applaudi !

**M. Augustin Bonrepaux.** Il s'améliore !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** A ces deux sources d'inquiétude s'ajoute une troisième : la détérioration des comptes budgétaires, liée à la constatation de moins-values fiscales historiquement très importantes en 1995 – 50 milliards de francs, ce n'était encore jamais arrivé – et probables en 1996 compte tenu du ralentissement de l'économie, et les risques de dérapage des comptes sociaux du fait de la dégradation des rentrées des cotisations sociales.

**M. Jean-Pierre Brard.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Bref, la grande difficulté à maîtriser l'évolution des dépenses, tant budgétaires que sociales fait craindre aux particuliers de nouvelles ponctions fiscales ou sociales,...

**M. Didier Migaud.** Tout à fait !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... une nouvelle hausse des prélèvements obligatoires et les renforce donc dans l'idée de se prémunir contre de tels risques en accroissant leur épargne et en restreignant autant que possible leur consommation.

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà qui est plus objectif, monsieur le ministre !

**M. Didier Migaud.** Vous faites pâlir le ministre, monsieur le rapporteur général !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Attendez la suite, ne vous pressez pas !

**M. Jean-Pierre Brard.** Prenez tout votre temps !

**M. Didier Migaud.** Continuez, vous êtes très bon !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Face à une telle situation dont les principaux facteurs sont loin d'être seulement internes et sont largement psychologiques, ce qui rend leur maîtrise plus aléatoire, la marge de manœuvre des pouvoirs publics est très étroite et se résume à une question : peut-on davantage doper la croissance afin qu'elle se rapproche davantage de notre potentiel de croissance à moyen terme, et ce de la façon la plus durable possible et non de façon artificielle ?

**M. Jean-Pierre Brard.** La « dope » pour rester en équilibre sur le fil ? On aura tout entendu ici !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Voilà le problème devant lequel nous nous trouvons, mes chers collègues.

**M. Adrien Zeller.** C'est effectivement la question !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans ce contexte, la première crainte à dissiper chez nos concitoyens est celle du risque d'une nouvelle aggravation des

prélèvements obligatoires : il faut absolument combattre la psychose qui s'est installée dans leur esprit de l'impossibilité de rétablir les finances publiques sans recourir à de nouvelles ponctions fiscales ou sociales. Cela suppose une correcte maîtrise de l'exécution du budget de 1996,...

**M. Didier Migaud.** Est-ce à dire qu'elle ne l'est pas, monsieur le rapporteur général ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... comme cela a été le cas pour 1995, puisque les objectifs du Gouvernement ont été parfaitement respectés. Je tiens, monsieur le ministre, à vous rendre hommage sur ce point.

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Balladur n'en est pas sûr !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Cela suppose aussi la préparation dès maintenant d'un programme de réduction de la dépense publique pour le budget de 1997, celui de 1996 dont nous avons discuté à l'automne, étant apparu aux yeux de l'opinion publique trop timide. Cela suppose enfin la mise en place rapide, par le biais des ordonnances, de tous les instruments nécessaires pour assurer la maîtrise des dépenses de la protection sociale et un suivi régulier et persévérant de l'effort dans ce domaine.

Peut-on espérer réduire par des mesures appropriées l'évidente propension de nos concitoyens à gonfler leur épargne ? Je ne pense pas que ce soit vraiment possible par des mesures techniques, si fines soient-elles. En effet, le mouvement d'épargne actuel, historiquement très fort, répond à des motivations bien précises face aux incertitudes de l'avenir. Il est d'autant plus fort qu'il se situe à une période de stagnation, voire de recul du pouvoir d'achat. Il est donc largement fondé sur des données psychologiques, et seul un retournement des anticipations pourrait être efficace.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous appelez cela de la psychologie ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La mesure de diminution du taux d'intérêt du livret A, prise le 30 janvier dernier, mesure courageuse...

**M. Alain Gest.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec l'argent des autres, on peut être courageux !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... est de nature à permettre la baisse des taux d'intérêts créditeurs, mais aussi et surtout la baisse des intérêts débiteurs...

**M. Yves Fréville.** Tout à fait !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... qui doit l'accompagner et faciliter le recours au crédit, tant pour les ménages que pour les entreprises.

**M. Yves Fréville.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En revanche, il est douteux qu'elle puisse réellement concourir à un mouvement d'inflexion de la consommation.

La série de mesures techniques prises le 21 décembre dernier à la suite du sommet social et qui portent sur des aspects très ponctuels comme les plans d'épargne salariale, les plans d'épargne populaire, les plans d'épargne logement – M. le ministre les a rappelés – est utile dans la mesure où elles peuvent permettre un glissement de l'épargne vers un meilleur emploi de cette épargne. Mais l'addition de ces mesures très particulières, de celles qui

touchent l'épargne de proximité dans le plan PME du 27 novembre et des mesures annoncées le 30 janvier, constitue, il faut le reconnaître, un ensemble complexe, un peu disparate ... parfois hétéroclite.

**M. Didier Migaud.** Tout cela ne fait pas une politique !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général...** et il est difficile, même pour un spécialiste de s'y retrouver. L'effet de ces mesures sur les ménages peut-être même contraire à celui recherché car ils semblent hésitants, désorientés et ne savent plus s'ils ont intérêt ou non à chercher à en bénéficier.

**M. Didier Migaud.** Bref, cela manque de cohérence !

**M. Philippe Auberger rapporteur général.** Sans doute aurait-il été plus judicieux dans une telle situation, de mettre en place un seul plan, au lieu de trois, mieux ciblé, avec des mesures plus simples et dont l'efficacité aurait été mieux assurée.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est du Fouquier-Tinville ! (*Sourires.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** On peut se demander aussi – vous n'avez pas, monsieur le ministre, méconnu l'importance de cette interrogation – si l'outil fiscal est bien approprié à des mesures d'ordre conjoncturel. En effet, il y a une certaine contradiction à annoncer la volonté de maîtriser nos finances publiques, à augmenter la pression fiscale pour y parvenir et, par ailleurs, à envisager des allègements fiscaux particuliers. De façon générale, l'opinion publique est actuellement plus sensible au respect de l'engagement de ne plus augmenter la pression fiscale qu'à l'instauration de nouvelles dispositions fiscales dérogatoires.

Toute mesure fiscale exceptionnelle entraîne nécessairement des nouvelles complications dans notre code général des impôts, alors que celui-ci est déjà jugé hermétique, difficile à assimiler et inéquitable à cause de ses nombreuses exceptions.

**M. Jean-Pierre Brard.** Difficile à avaler plus qu'à assimiler !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** De les multipliant, on tourne donc le dos à l'ambition d'une vaste réforme fiscale.

**M. Augustin Bonrepaux.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** De plus, pour bien des impôts – impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés notamment –, il y a un tel décalage entre le moment où la mesure est annoncée et celui où elle aura un effet réel sur le montant de l'impôt à payer que son efficacité s'en trouve bien limitée.

**M. Yves Fréville et M. Jean-Jacques Jegou.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est dans ce contexte, monsieur le ministre, que la commission des finances de notre Assemblée a marqué une certaine réticence envers l'idée d'une réduction d'impôt liée aux intérêts des prêts à la consommation.

En effet, il nous est apparu, compte tenu de l'appartenance sociale des bénéficiaires de ces prêts, que beaucoup seraient écartés du bénéfice de cette mesure parce qu'ils ne sont pas imposables. Par ailleurs, on court le risque d'encourager le recours à ces prêts, alors qu'on devrait constamment lutter contre le surendettement des ménages. Enfin, l'octroi d'un avantage fiscal dépendant des intérêts payés n'est pas le meilleur moyen pour obtenir une baisse du taux de ces prêts.

La commission souhaite donc qu'à tout le moins cette disposition soit mieux encadrée, d'autant qu'on peut penser qu'il sera difficile d'en sortir dans un avenir immédiat.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est cornélien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** En revanche, deux mesures nous paraissent tout à fait appropriées à la situation. C'est, d'une part, l'amélioration du régime d'amortissement dégressif des entreprises et, plus encore, l'institution d'un mécanisme d'amortissement linéaire beaucoup plus avantageux pour l'investissement immobilier locatif. Les effets en seront plus immédiats et seront certainement efficaces sur la conjoncture. Donc, elles ont tout à fait leur place dans un plan de soutien conjoncturel.

Naturellement, comme dans tout projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, et celui-ci ne fait pas exception, le texte qui nous est soumis comporte beaucoup de dispositions ponctuelles, qui n'ont pas toujours de lien les unes avec les autres et qui visent à apporter des précisions, à revoir certaines dispositions, à éclairer voire à revoir la jurisprudence dans tel ou tel domaine. Nous les commenterons au fur et à mesure de l'examen des articles.

Au total, tout en ayant quelque doute sur sa parfaite efficacité et sa totale adaptation à la conjoncture, la commission des finances a approuvé ce projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

**M. Didier Migaud.** On n'est pas à une contradiction près !

**M. Philippe Auberger rapporteur général.** Mais elle se doit de souligner que, à son avis, le retournement psychologique attendu, espéré, sans lequel il n'y aura pas de véritable modification de la conjoncture, est davantage lié au fait que l'engagement solennel pris de ne plus procéder à une augmentation des prélèvements obligatoires sera tenu, et donc que toute diminution possible des prévisions de recettes devra être compensée par un ajustement à due concurrence des dépenses, tant pour la protection sociale que pour les dépenses budgétaires.

C'est dire à cet égard, monsieur le ministre, que la sortie prochaine des ordonnances concernant la sécurité sociale et la protection sociale et le débat sur les orientations budgétaires qui nous est annoncé pour le mois d'avril seront plus utiles encore que ce texte pour poursuivre l'action de réforme du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la Démocratie française et du Centre.*)

**M. Didier Migaud et M. Augustin Bonrepaux.** Vous êtes en progrès !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Très bien !

### Exception d'irrecevabilité

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Monsieur le ministre, les dispositions diverses que vous nous présentez s'inscrivent dans la continuité d'une politique dont nos concitoyens paient,

chaque jour davantage, le prix en termes de développement du chômage, de précarité et de fracture sociale. Elles ne pourront que renforcer ces évolutions négatives alors que la récession qui menace et l'ampleur des difficultés que connaît déjà le plus grand nombre appelleraient des mesures d'une tout autre nature et nécessiteraient d'afficher une tout autre ambition.

Le pays qui a manifesté massivement en décembre dernier attend autre chose. Vous refusez obstinément de l'entendre arc-boutés sur les conditions impérieuses auxquelles est subordonné le passage à la monnaie unique le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Cette soumission à l'argent et aux intérêts économiques et politiques les plus puissants est dramatique pour la nation.

Vous affirmez que la monnaie unique est le projet politique qu'imposerait la mondialisation de l'économie. Et, dans cette guerre économique mondiale, vous placez la France dans une situation de subordination par rapport à l'Allemagne et aux Etats-Unis.

Nous avons une parfaite illustration de cette option avec la nouvelle définition de la politique de défense de la France donnée par le chef de l'Etat.

Ce qui est en jeu, à savoir le retour de la France dans l'OTAN, l'adaptation de notre outil de défense à des opérations de maintien de l'ordre de par le monde sous l'autorité américaine, la fin de la conscription, le démantèlement de l'industrie nationale d'armement, constitue un bouleversement considérable.

Nous aurons, bien sûr, l'occasion de revenir sur ce dossier important. Mais déjà, on perçoit bien que le cadre stratégique annoncé est en totale cohérence avec le choix de la monnaie unique. Dans l'un et l'autre cas, il y a volonté de dessaisir le peuple français de sa souveraineté et de son droit légitime à conduire son destin.

C'est pour plier le pays à cette politique que vous entendez aller plus loin encore dans les privatisations.

Vous annoncez la privatisation de la compagnie générale maritime, l'un des derniers armements de caractère public, alors que la guerre fait rage entre de puissants intérêts privés dominés par le Sud-Est asiatique.

Thomson est voué au même sort, ce qui est particulièrement grave quand on connaît son savoir-faire industriel et son implication dans les moyens de la défense.

La Banque française du commerce extérieur devrait aussi y passer, alors que transparence et maîtrise des échanges à l'échelle mondiale sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Vous y ajoutez la SFP au moment où il convient de mobiliser tous les moyens de la nation pour préserver la créativité face au nivellement normatif inspiré par les puissants intérêts financiers engagés dans ce secteur.

Et la liste est allongée d'une dizaine d'organismes publics dont certains occupent, en dépit d'une taille limitée, des points stratégiques pour le développement national.

Dans ces conditions, le service public réduit à la portion congrue ne pourrait avoir comme rôle que d'essayer d'atténuer les effets sociaux de cette domination financière.

Abaissement de la nation, mise à mal de la citoyenneté, crise sociale et politique, comment ne pas être inquiet devant les dangers que peut faire peser ce cocktail explosif sur la démocratie et même sur le caractère civilisé de notre société !

Fort heureusement, nos concitoyens sont loin d'avoir dit leur dernier mot. Le mouvement de décembre a montré l'ampleur du mécontentement mais aussi de ce qui a bougé en profondeur dans la société.

Toute économie est avant tout politique et doit – c'est le contraire de la pensée unique – être interrogée sur ses finalités et sur son efficacité au service du développement des hommes.

Comment, dans cette perspective, ne pas réaffirmer la nécessité, qui se fait chaque jour plus forte, de changer de cap en matière de politique économique et sociale, afin d'assurer une véritable relance de l'activité se donnant effectivement l'emploi comme première priorité. Les principaux clignotants de l'économie sont aujourd'hui passés au rouge – c'est en appliquant la méthode Coué que M. le ministre a tenté tout à l'heure de les conjurer et a invité à l'espoir pour demain.

Or, quelques mois après une reprise que l'on nous annonçait « forte et durable », la réalité c'est une croissance extrêmement ralentie. M. le rapporteur général a fait, quant à lui, une lecture plus réaliste du paysage, bien qu'il fasse la part belle au facteur psychologique pour expliquer la morosité du climat.

Déjà, à l'automne, nous mettions en doute le sérieux des hypothèses économiques retenues par la loi de finances. Et le Gouvernement, au fil des semaines, a dû revoir sa copie jusqu'à retenir le chiffre de 1,5 p. 100 de croissance pour 1996. Il s'agit là peut-être d'un scénario pêchant encore, malheureusement, par trop d'optimisme.

Si l'on en croit les instituts d'études économiques, ce chiffre suppose que se concrétise le retour de la croissance au second semestre. Ce rebond, de l'avis de la Société française d'assurance crédit, n'est pas assuré. Il ne pourrait venir que d'une reprise de la consommation des ménages. Or, si le résultat de janvier est meilleur que celui de décembre, il ne semble pas annoncer pour autant un réel renversement de tendance.

Cette atonie persistante de la consommation suscite, y compris dans les rangs de la majorité, des prises de position diverses affirmant la nécessité d'un véritable soutien de la demande.

Le projet que vous nous proposez est, dans cette optique, tout à fait inadapté à la situation qui exigerait, nous l'estimons pour notre part, un véritable collectif budgétaire et des moyens supplémentaires, notamment pour l'éducation, les hôpitaux, les routes, le bâtiment et les travaux publics.

C'est cette insuffisance de la demande qui est stigmatisée par l'INSEE pour qui le climat des affaires ne cesse de se dégrader.

Dans un tel contexte, les mesures que vous nous présentez comme devant favoriser la relance s'avèrent insuffisantes et inadaptées. Nous contestons la baisse de rémunération du livret A qui ne s'est d'ailleurs pas traduite par la relance de la consommation mais par la recherche de placements meilleurs.

La soumission au *lobby* bancaire qui, de l'avis de nombreux observateurs, motivait cette décision, se confirme dans la décision que s'apprête à prendre le Gouvernement au sujet du livret jeune. Pour la première fois, en effet, s'agissant d'un livret défiscalisé, les banques n'auront plus à centraliser les dépôts à la Caisse des dépôts et consignations. Elles auront alors tout loisir pour orienter ces sommes vers la croissance financière et les gaspillages au détriment des logements sociaux et des besoins du pays. Monsieur le ministre, le reste n'est que vœu pieux.

Les dispositions que vous avez prises pour tenter de débloquer l'épargne, dans la mesure où elles n'augmenteront pas le pouvoir d'achat et donc ne donneront pas de capacités nouvelles à la consommation populaire, risquent de se limiter à un « plus » pour les ménages les plus favorisés.

Soutenir la consommation populaire est incontournable. C'est dans cet esprit que se situent nos amendements visant, comme l'ont d'ailleurs proposé des membres de votre majorité, à minorer de 1 000 francs l'impôt sur les revenus de 1995 payable en 1996.

Il apparaît très illusoire de fonder tous les espoirs sur les exportations dont le résultat ne doit pas cacher la fragilité ou sur les décalages de conjoncture entre les pays européens qui permettraient aux entreprises françaises de prendre des parts de marché à l'étranger, alors que les freins de la consommation sont bloqués en France.

L'OFCE montre fort justement, dans une étude récente, que si les moteurs de l'économie tournent au ralenti, c'est avant tout pour des raisons structurelles, à savoir une évolution déséquilibrée du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits.

Cet institut note ainsi que la tendance à la hausse de salaires est passée durablement sous celle de la productivité du travail, ce qui conduit à une contraction régulière de la part des salaires dans le revenu national, induisant une contrainte de plus en plus forte sur la croissance de la consommation des ménages, et donc sur la demande finale.

Enfin, l'OFCE, en chiffrant à 0,6 point la perte de croissance par les effets conjugués du collectif de juillet 1995 et du plan dit de redressement de la sécurité sociale confirme que pour atteindre l'objectif de 3 p. 100 de déficit public en 1997 exigé par le traité de Maastricht, il faudra engager un effort de rigueur budgétaire au moins égal à celui réalisé en 1995-1996. Alors, on parle de plus en plus d'un nouveau plan Juppé.

Déjà le ralentissement économique se traduit sur le terrain de l'emploi. L'UNEDIC, revoyant complètement ses hypothèses, annonce plus de 100 000 chômeurs supplémentaires en 1996. L'INSEE évalue le taux de chômage à 12 p. 100, voire 12,2 p. 100 de la population active pour juin prochain. Les dernières statistiques connues confirment ce pronostic avec un niveau de chômage des moins de vingt-cinq ans qui demeure préoccupant et la remontée du chômage de longue durée. Le CIE, qui pousse dans sa forme actuelle à la précarité, ne parvient pas à enrayer ce phénomène.

Malgré cette situation dont la responsabilité n'est pas à rechercher seulement dans l'environnement international, mais aussi dans les choix gouvernementaux, vous nous proposez de poursuivre dans la voie de la baisse du coût du travail. Alors qu'il conviendrait aujourd'hui d'opérer un nouveau partage entre salaires et profits plus favorable aux salariés, tous vos projets, notamment en matière de réforme des prélèvements obligatoires, visent au contraire à un partage qui renforcerait encore l'inégalité.

C'est dans cette même logique que s'inscrit votre réforme de la sécurité sociale qu'une majorité de nos concitoyens continue de refuser.

Les ponctions successives sur la consommation populaire pèsent sur l'activité alors que la croissance financière des taux d'intérêts élevés, générateurs de déficits que l'on prétend pourtant combattre. S'attaquer, comme vous le faites, à la dépense pour tenter de réduire ces déficits, en gelant à intervalles réguliers de nouveaux crédits, ne peut qu'alimenter ce cercle vicieux.

Avec la crise qui s'approfondit, c'est toute une conception ultralibérale et monétariste de la politique économique ainsi qu'une manière de concevoir la construction européenne qui révèlent leur échec.

Au bout du compte, c'est l'efficacité des capitaux qui s'est dégradée, renforçant l'attrait pour la croissance financière et déchaînant la guerre économique.

C'est dans un tel contexte national et européen que s'affirme et se situe la nécessité d'une relance efficace de l'activité économique prenant en compte les problèmes macro-économiques qui se posent à l'économie française et européenne.

Alors qu'il conviendrait ainsi d'adopter sans attendre un véritable collectif, le texte que vous nous proposez aujourd'hui marque un renoncement face à cette nécessité. Le rapporteur général, pour sa part, estime que le Gouvernement donne l'impression de chercher sa voie en prenant de-ci de-là des dispositions provisoires à caractère expérimental. Cela ne manque et ne manquera pas d'être apprécié !

Il ne peut y avoir de relance véritable sans une augmentation significative des petits et moyens salaires et sans un nouveau partage de revenus plus favorable aux salariés, ce qui signifie que la réduction nécessaire et importante de la durée du travail ne saurait porter atteinte au niveau actuel des salaires.

Cela suppose aussi d'inscrire cette relance dans la recherche d'un nouveau type de productivité fondé sur la qualification des hommes.

L'INSEE estime à quelque 1 500 milliards de francs pour 1995 les profits d'exploitation, ce qui rend tout à fait possible d'augmenter les salaires.

Cela ne dispense pas de porter le débat sur le type de productivité et d'efficacité économique qu'il convient de rechercher. Particulièrement avec les nouvelles technologies, c'est d'abord de la valorisation des travailleurs que dépend la productivité de l'entreprise. Une hausse des salaires favorisant la demande, combinée à l'amélioration des qualifications et à des droits nouveaux des salariés dans l'organisation du travail, serait décisive pour permettre une meilleure utilisation des équipements.

Au lieu d'une baisse du coût du travail, c'est l'allègement des charges financières et le partage des coûts de recherche dans le développement de larges coopérations qu'il conviendrait aujourd'hui de rechercher.

Il serait aussi des plus nécessaires d'augmenter au moins de 1 000 francs les salaires inférieurs à 15 000 francs, d'aller rapidement vers la titularisation des CES dans des emplois stables ou d'offrir aux jeunes, notamment aux jeunes diplômés, des stages en entreprise véritablement qualifiants, rémunérés au moins au SMIC.

Ces mesures – hausse des salaires et des cotisations correspondantes, reconversion des emplois partiels en emplois en temps complet – représenteraient une dépense supplémentaire de 310 milliards de francs, à rapporter aux chiffres cités des profits et revenus financiers.

Elles contribueraient à la création de 200 000 emplois au moins, à court terme. Elles permettraient de dégager des ressources complémentaires et d'économiser sur les fonds publics consacrés au chômage. Cela représenterait un gain de 80 milliards de francs, largement suffisant pour financer la hausse des rémunérations dans la fonction publique.

Deux mesures pouvant s'inscrire dans un plan d'élargissement contre l'exclusion pourraient être prises également très rapidement comme la revalorisation de

1 500 francs du RMI ou la création pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans d'une allocation de recherche de premier emploi équivalente au RMI.

Quadrupler comme nous le proposons l'impôt sur la fortune générerait quelque 30 milliards de francs, permettant de financer des mesures efficaces contre l'exclusion.

Réorienter les ressources de la nation vers l'activité économique réelle et l'emploi est un enjeu considérable lorsque l'on sait par exemple qu'en 1994, plus de deux cinquièmes du total des ressources dont ont disposé les entreprises ont servi à la croissance financière. De même, 200 milliards étaient gâchés par les banques dans la spéculation immobilière.

Cela suppose une plus grande transparence des circuits de financement. Des mesures pourraient être prises afin de permettre un droit de regard des élus, des citoyens et des salariés, notamment sur les fonds destinés en principe à l'emploi et à la formation, avec la création de comités locaux et départementaux de contrôle de ces fonds. Les comités d'entreprise devraient disposer d'un droit suspensif des plans de licenciement.

On se souvient de ce qu'avait pu permettre, dans l'entreprise de relèvement du pays, la création d'un fonds de développement économique et social à la Libération.

Il nous apparaît aujourd'hui nécessaire, dans des conditions bien sûr différentes, que soit mis en place un fonds de coopération pour un développement moderne, financé par des fonds publics et par l'instauration d'un prélèvement de 0,5 p. 100 sur les opérations financières.

Ce fonds, structuré de manière décentralisée, accorderait des bonifications d'intérêts afin de baisser de façon sélective les charges financières des entreprises en contrepartie d'engagements précis et contrôlables en matière de création d'emplois stables et correctement rémunérés.

De même, nous proposons une profonde réforme fiscale afin de dissuader les placements spéculatifs et d'encourager, par la modulation, les investissements productifs créateurs d'emplois.

Enfin, le taux de l'impôt sur les sociétés devrait être relevé à 50 p. 100. Il est aujourd'hui l'un des plus bas d'Europe.

Il pourrait être différencié, d'ailleurs, en fonction de l'utilisation des bénéfices de façon à pénaliser les placements financiers spéculatifs contre l'emploi.

Les banques elles-mêmes pourraient être également soumises à une taxe modulable sur les encours des crédits en fonction des résultats en emplois et valeurs ajoutées dans les financements qu'elles assurent.

C'est dans ce même esprit que devrait être organisée une réforme de la taxe professionnelle et des modes de financement de la sécurité sociale. Soumettre les revenus financiers aux mêmes taux que les salaires générerait quelque 167 milliards.

Casser la logique de l'argent pour l'argent, favoriser des coopérations entre secteurs privé et public, PME, PMI et grands groupes, une telle action pourrait être mise au service de grands projets permettant de dynamiser les atouts nationaux jusqu'au niveau européen et de créer des emplois.

Ces projets pourraient concerner plus particulièrement trois secteurs : le secteur du bâtiment, des travaux publics et du logement, fortement créateur d'emplois, où les besoins non satisfaits sont considérables – plus d'un million de demandes de logement demeurent en attente

auprès des organismes HLM ; le secteur des nouvelles technologies de l'information, décisif pour l'avenir, de même que celui des agro-industries.

Ce ne sont pas les quelques mesures annoncées visant à conforter le marché immobilier et les profits bancaires qui peuvent être une réponse à la situation dramatique que connaît l'économie française et, par-delà cette dernière, nos concitoyens.

Alors qu'il conviendrait de s'attaquer avec courage aux revenus financiers, vous poursuivez dans la voie de la déréglementation et de la baisse du coût du travail.

Alors que notre peuple aspire à pouvoir exercer sa souveraineté, à maîtriser son destin en refusant de plus en plus le diktat des marchés financiers, vous choisissez la marche forcée vers la monnaie unique et l'intégration de la capacité de défense de notre pays dans un ensemble européen et atlantiste.

Alors que la gravité de la situation appellerait à changer d'orientation, vous nous proposez d'approfondir des choix dont une majorité de nos concitoyens contestent le bien-fondé.

Alors que la situation exigerait que soit adopté un véritable collectif, le texte que vous soumettez aujourd'hui à notre examen apparaît tout à fait décalé, inadapté et incapable de se situer à la hauteur de la gravité du contexte économique et social.

Il n'y a donc pas lieu d'en débattre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

#### Question préalable

**M. le président.** J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, si votre projet à l'ambition de relancer l'économie, de restaurer la confiance, il aura certainement raté son objectif, si j'en crois l'attitude de notre rapporteur général, qui a tout à fait raison. Ce projet traduit en réalité les hésitations et les contradictions de votre politique, ce qui fait dire très justement à M. Auberger que cela ne paraît pas la voie idéale pour mobiliser les énergies vers la reprise de l'investissement, de la croissance et de l'emploi.

Vu leur importance, de telles mesures, qui vont lourdement peser sur les déficits budgétaires futurs, puisque c'est en 1997 que nous en connaissons le coût, auraient certainement mérité que cet ensemble soit présenté dans un véritable collectif qui aurait permis d'ajuster le budget à la situation économique réelle.

Avant de se pencher sur leur opportunité et leur efficacité, il serait donc plus rationnel de s'interroger au préalable sur la situation économique, d'analyser les véritables raisons de la faiblesse de la croissance, plutôt que de procéder par quelques mesurette au redressement des dégâts de votre politique.

La première question à laquelle vous devriez répondre est bien celle de la maîtrise du déficit budgétaire. Quel sera son niveau en 1996 alors que la croissance, qui était

prévue à 2,8 p. 100, n'atteindra vraisemblablement que 1,5 p. 100 ? Quels sont les secteurs qui seront touchés par le gel de crédits annoncé ? Quelles en seront les conséquences pour les services publics, pour le développement économique et l'aménagement du territoire ? Voilà bien des questions qui mériteraient un débat et des réponses précises.

Quand on se souvient des difficultés qu'avait rencontrées la majorité, sous la houlette de notre collègue Jean-Pierre Thomas, pour réaliser 2 milliards d'économie, il est légitime d'imaginer les conséquences que vont avoir des mesures dix fois plus importantes sur l'ensemble du pays.

La deuxième question qui vient à l'esprit porte sur les raisons profondes qui vous contraignent aujourd'hui à prendre ces mesures précipitées de relance économique.

Elles sont la conséquence naturelle des décisions accumulées depuis trois ans et aggravées massivement depuis neuf mois par un matraquage fiscal sans précédent : hausse de la TIPP, de la TVA, doublement de la CSG, création du RDS. Cela nous conduit aujourd'hui à un taux record de prélèvements obligatoires, qui dépassera pour la première fois les 45 p. 100. Peut-on s'étonner dans ces conditions de la faiblesse de la consommation, qui entraîne une atonie de la croissance ?

Les mesures que vous proposez ont donc pour objectif essentiel de corriger vos propres erreurs, mais avec deux inconvénients. Elles entraînent de nouvelles dépenses et aggravent encore le déficit, avec des effets extrêmement aléatoires, peut-être même inverses aux objectifs recherchés. En tout cas et en plus, elles aggravent l'injustice fiscale.

Nous sommes donc devant ce qu'on peut appeler des bricolages puisque certains de vos amis qualifient M. le Premier ministre de mécanicien de l'économie. Elles conduisent en tout cas notre pays dans une impasse.

Un grand nombre de ces mesures – cela devient d'ailleurs une habitude – constituent d'abord un effet d'aubaine pour les plus favorisés.

De plus, elles sont en totale contradiction avec les objectifs que vous affichez pour votre réforme fiscale. Vous affirmez constamment que l'assiette de l'impôt sur le revenu doit être élargie, mais toutes vos propositions tendent à la rétrécir. Je vous accorde que ce n'est pas pour les mêmes. Vous la rétrécissez pour les plus hauts revenus et vous avez tendance à l'élargir pour les plus bas.

On peut donc assurer qu'elles vont aggraver l'injustice fiscale et qu'elles sont un peu de la même veine que la loi Pons et les allègements pour emplois familiaux que nous avons déjà dénoncés à plusieurs reprises.

Par contre, on peut s'interroger sur la réelle efficacité de ces mesures coûteuses.

Je voudrais vous rappeler quelques extraits d'un rapport demandé par M. Sarkozy, publié par son successeur, que vous seriez bien inspiré de mettre en œuvre. Il s'agit du rapport Ducamin : « De telles dépenses pourraient être justifiées d'un point de vue strictement économique si leur efficacité était démontrée. Or même si les études s'efforçant d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs restent rares, les tentatives menées pour certaines des mesures évoquées montrent que, si ces dernières remplissent leurs objectifs à court terme, elles sont peu efficaces à plus long terme. Elles peuvent susciter l'apparition d'effets néfastes pour les secteurs ou les zones qu'elles prétendent soutenir et, surtout, elles sont disproportionnées au regard des

ruptures qu'elles provoquent en termes d'égalité devant les charges publiques. » Cela s'applique tout à fait aux mesures que vous nous proposez.

L'effet d'aubaine est indiscutable pour le crédit à la consommation, et notre rapporteur général l'a déjà relevé. Cela coûtera pourtant 3 milliards au budget de l'Etat. Son effet incitatif sera pratiquement nul puisque de nombreux bénéficiaires auraient de toute façon recours au crédit. De plus, le bénéfice de cette aubaine ne sera réservé qu'aux contribuables imposables, qui représentent seulement 40 p. 100 des ménages finançant leurs dépenses par crédit à la consommation, ce qui souligne tout à fait le manque d'équité du dispositif, comme l'a relevé d'ailleurs la commission des finances.

Quant aux mesures concernant le logement, elles conduisent à des excès encore plus graves. Il s'agit en réalité de cadeaux abusifs aux plus hauts revenus, comme la loi Pons ou les allègements pour emplois familiaux.

Prenons, par exemple, un particulier qui va acheter un appartement de 1 million de francs qu'il finance à 70 p. 100 par un emprunt à 8 p. 100. Il loue cet appartement de façon à avoir un revenu de 50 000 francs par an. Il pourra déduire chaque année 100 000 francs de déficit foncier de son revenu imposable pendant quatre ans. S'il a la malchance – ou plutôt la chance – d'être imposé à 56,8 p. 100, il pourra déduire 56 800 francs de ses impôts, ce qui fait une recette de 106 800 francs pour un capital investi de 1 million, soit un peu plus de 10 p. 100, c'est-à-dire à peu près trois fois plus que le rapport du livret A que vous avez ramené de 4,5 p. 100 à 3,5 p. 100. C'est une mesure scandaleusement injuste au moment où l'on demande tant d'effort aux plus modestes.

Dans un tel contexte, on peut aussi se demander si le plan de soutien aux entreprises a été réellement ciblé en fonction des difficultés qu'elles rencontrent. Pour l'instant, nous n'avons aucune évaluation sur les résultats en matière d'emploi des allègements massifs qui ont été effectués depuis trois ans. Ils s'élèvent à 160 milliards. Pourtant, en dépit des manipulations des calculs, qui escamotent à peu près 300 000 chômeurs du recensement officiel, nous sommes toujours au-dessus des trois millions de chômeurs : 117 000 de plus depuis août 1995 et un taux de chômage qui atteint les 12 p. 100.

Aussi, avant d'ajouter de nouvelles mesures, il serait peut-être plus rationnel de faire une analyse des mesures déjà prises, de leur coût, de leurs effets sur le déficit budgétaire, sur l'emploi, et même sur le placement en SICAV des entreprises.

Une fois de plus, ces mesures vont venir corriger les effets néfastes des politiques mises en œuvre précédemment.

Prenons l'exemple de la TVA. M. le rapporteur général nous a expliqué que l'augmentation de son taux n'avait pas eu trop de conséquences sur les prix. Il aurait dû écouter les récriminations du secteur hôtelier qui se plaint d'avoir été concurrencé par nos voisins italiens et espagnols avec, d'un côté, le renchérissement des prix en France et, de l'autre, les dévaluations de la lire et de la peseta. Il en est de même de l'industrie textile, qui nécessite aujourd'hui un vigoureux plan de soutien.

Par ailleurs, peut-on instaurer des mesures nouvelles alors que les dispositifs prévus par la loi de 1994 sur l'aménagement du territoire ne sont toujours pas entrés en application ? Le fonds de développement des entreprises, par exemple, n'est toujours pas doté à ce jour ! Quant aux mesures favorisant la transmission des entre-

prises artisanales et commerciales, elles ne sont toujours pas mises en œuvre, et ce ne sont pas les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> qui vont apporter une solution aux activités situées en zone de revitalisation rurale puisqu'elles ne concernent que les transmissions supérieures à 700 000 francs. Une fois de plus, vos mesures sont disproportionnées et peu adaptées aux zones les plus défavorisées.

En revanche, la commission propose, au détour d'un amendement, de reprendre l'allègement exorbitant jusqu'à 100 millions de francs! – pour les transmissions – d'entreprise,...

**M. Michel Meylan.** Très bien! C'est une bonne chose!

**M. Augustin Bonrepaux.** ... disposition qui avait été annulée par le Conseil constitutionnel. A l'heure où l'on demande tant d'efforts aux plus modestes, un tel dispositif est-il bien approprié?

**M. Didier Migaud.** Non!

**M. Augustin Bonrepaux.** Les articles de ce texte fourre-tout qui visent à engager de nouvelles privatisations constituent une innovation inquiétante. Jusqu'à présent, les privatisations faisaient l'objet de textes spécifiques précisant le nom des entreprises visées. Le présent projet permet, lui, d'engager la privatisation d'entreprises réalisant moins d'un milliard de chiffres d'affaires et employant moins de mille personnes. Nous ne savons donc pas quelles sont les entreprises qui seront privatisables.

Avant de réaliser ces nouvelles privatisations, avez-vous engagé une réflexion sur celles qui ont été effectuées à ce jour? Pouvez-vous nous indiquer comment elles ont servi, par exemple, à réduire le déficit et la dette, quel a été leur effet sur l'emploi et sur l'aménagement du territoire? Le rapport qui nous a été remis récemment ne fournit aucune réponse à ces questions.

S'agissant du déficit budgétaire, le rapport Raynaud l'avait fixé à 340 milliards en mai 1993. Compte tenu de toutes les recettes de privatisation, où en sommes-nous aujourd'hui?

Fin 1993, le déficit s'élevait à 315 milliards. Mais avec près de 30 milliards de francs sur les 40 milliards de recettes de privatisation affectés aux dépenses courantes, il était en réalité de 348 milliards, c'est-à-dire supérieur au chiffre fixé par le rapport Raynaud.

Fin 1994, le déficit était de 299 milliards en exécution. Mais, avec près de 48 milliards de francs sur les 60 milliards de recettes de privatisation, il s'établissait en réalité à 348 milliards.

Fin 1995, le déficit budgétaire était de 323 milliards de francs. Certes, les recettes de privatisation ne furent plus affectées aux dépenses courantes – c'est une nouveauté –, mais cela a entraîné 43 milliards d'annulation de crédits.

Pour 1996, le déficit prévisionnel est de 287 milliards, mais il se fonde sur une hypothèse de croissance de 2,8 p. 100, qui devra être revue à la baisse. Dans le même temps, les recettes de privatisation escomptées tombent à 22 milliards de francs. Est-ce cette chute des recettes de privatisation qui vous conduit maintenant à vendre jusqu'aux plus petites entreprises, après avoir privatisé les plus importantes qui ont rapporté 40 milliards en 1993 et 60 milliards en 1994? La source commence à se tarir! En 1995, vous n'aurez obtenu que 25 milliards sur les 55 et, en 1996, vous ne récupérerez au mieux que 22 milliards. Mais le déficit reste, lui, toujours au niveau fixé en 1993 par la commission Raynaud! Quel a donc été l'effet des privatisations sur la réduction de la dette?

D'ailleurs, dans un débat comme celui-ci, il serait normal, monsieur le ministre, que vous nous expliquiez comment vous comptez réduire le déficit, alors que vous continuez à le creuser par des dépenses nouvelles. Vous nous dites qu'il n'y aura pas de nouveaux prélèvements obligatoires, mais M. le rapporteur général prétend le contraire. Bref, il me semble que cette discussion devrait être l'occasion de fournir des réponses à toutes ces interrogations.

Si l'on mesure l'intérêt des privatisations à l'aune des créations d'emplois, l'inquiétude est encore plus vive quand on voit l'escalade de la courbe du chômage.

Plus grave encore, notre pays est désormais privé des moyens d'une politique économique et industrielle soucieuse du long terme et plusieurs milliers d'emplois se trouvent de ce fait gravement fragilisés.

Enfin, il est particulièrement choquant qu'une décision d'une telle importance soit prise de façon aussi cavalière dans un projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, dans un texte fourre-tout, écrit en toute hâte et sans en avoir évalué les conséquences pour les entreprises et pour les travailleurs.

L'exemple de la Société française de production est particulièrement édifiant. Vous vous étiez préoccupé uniquement des rentrées financières. Seul un mouvement de protestation de grande ampleur a contraint le Gouvernement à accorder au personnel un minimum de garanties sociales. Mais, malheureusement, rien n'est prévu en ce qui concerne la pérennité de l'entreprise, l'emploi, le maintien et le développement des activités de production.

Pour ce qui est des autres entreprises – celles qui pourront désormais être privatisées par décret –, on ne trouve nulle trace de préoccupation quant à leur devenir et au statut de leurs personnels.

Il n'existe plus de politique d'aménagement du territoire puisque l'Etat se prive des moyens lui permettant d'intervenir sur l'emploi, sur la politique des entreprises qui, comme Pechiney, n'ont pour seul souci que de quitter les zones défavorisées. Par quoi allez-vous remplacer l'emploi dans ces zones? Vous laissez s'instaurer des mécanismes de délocalisation qui vont encore aggraver la désertification de pans entiers de notre territoire.

Enfin, pour ajouter encore à ces privatisations, vous voulez, au détour d'un autre amendement, engager dès maintenant le démantèlement d'entreprises nationales qui garantissent la qualité du service public et qui font le renom de notre pays. Je pense en particulier à EDF et à GDF, puisque, par la déréglementation de la distribution du gaz au bénéfice de quelques régions, vous allez remettre en cause la loi de nationalisation de 1946...

**M. Michel Meylan.** Pas du tout!

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et engager de la sorte le processus de privatisation.

**M. Michel Meylan.** Mais non!

**M. Augustin Bonrepaux.** En conclusion, monsieur le ministre, votre projet n'incite nullement à la confiance, y compris sur les bancs de votre majorité.

**M. Michel Meylan.** Mais si!

**M. Augustin Bonrepaux.** Il traduit toutes les contradictions de votre politique, aggrave encore les inégalités fiscales et fragilise notre politique industrielle. C'est pourquoi nous nous y opposerons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** En opposant la question préalable au projet de DDOEF, le groupe socialiste souligne clairement qu'il juge inutile et sans intérêt de prendre des mesures en faveur des PME, des mesures de soutien de l'économie, d'incitation à la consommation et à l'investissement immobilier.

Les chefs d'entreprise, les artisans et les commerçants qui se débattent quotidiennement dans les difficultés mais qui parviennent néanmoins à créer de la richesse et des emplois dans notre pays apprécieront ce refus des socialistes à leur apporter le soutien dont ils ont besoin. Les socialistes nous proposent, une nouvelle fois, de renvoyer aux calendes grecques les réformes nécessaires à notre pays.

**M. Didier Migaud.** Il s'agit de mesurètes et non de réformes !

**M. Michel Meylan.** Mon collègue Jean-Jacques Jegou aura l'occasion de le rappeler lors de la discussion générale : pour redonner confiance aux Français et relancer l'économie de notre pays, il est indispensable que les mesures proposées par ce texte soient appliquées rapidement. Elles répondent à une réelle attente des chefs d'entreprise et des ménages et concrétisent les engagements pris par le Gouvernement.

En effet, ce projet de loi donne une réalité aux dispositions prévues dans la réforme d'ensemble de l'économie française annoncée ces derniers mois.

Quel intérêt avons-nous à légiférer dans de tels domaines ? Vous vous posez la question, pas nous !

**M. Didier Migaud.** Vous avez tort !

**M. Michel Meylan.** Dans une période de ralentissement économique, toutes les mesures sont bonnes à mettre en œuvre pour infléchir la tendance à la morosité.

Comment peut-on refuser d'apporter notre concours aux PME-PMI alors que, en 1995, elles ont été à l'origine de la création de la majorité des emplois ? Il faut donc leur donner les moyens de se développer car l'amélioration de la situation de l'emploi dépend essentiellement de leur capacité à faire face aux défis économiques de demain.

Toutes les mesures permettant aux entreprises de renforcer leurs fonds propres, d'accéder à l'épargne de proximité, de simplifier leurs relations avec les administrations ou d'être transmises dans de bonnes conditions vont dans le bon sens et sont incluses dans ce texte.

La réduction de la fracture sociale passe par l'application de mesures incitatives pour faire face au ralentissement conjoncturel de notre économie, mais elle ne doit pas, pour autant, occulter la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les mesures proposées par le DDOEF préparent le terrain aux réformes en profondeur de la société française, que le Président de la République et le Gouvernement ont annoncées et commencent à mettre en œuvre. La disposition instaurant le gel des autorisations d'ouverture des grandes surfaces est un exemple parfait de la cohérence de la politique gouvernementale en matière d'urbanisme commercial.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'UDF votera ce projet et s'opposera donc catégoriquement à la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** On le dira à vos électeurs !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

### Discussion générale

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le contexte économique et budgétaire dans lequel nous abordons aujourd'hui l'examen de ce fourre-tout législatif que constitue un texte portant DDOEF justifie l'essentiel des mesures qu'il contient et explique, pour partie, pourquoi d'autres n'y figurent pas. Car force est de reconnaître qu'au-delà de l'utilité de nombre de ses dispositions, ce projet de loi n'ouvre pas la voie – mais est-ce son rôle ? – des indispensables réformes structurelles dont le pays a besoin.

Le contexte économique d'abord. Nous le savons, la croissance française, après avoir ralenti progressivement tout au long de l'année 1995, est devenue négative au cours du dernier trimestre, le PIB chutant de 0,3 p. 100. Au total, le taux de croissance pour l'année passée ne s'est élevé qu'à 2,4 p. 100, obérant ainsi tout espoir de recul du chômage et de reprise durable de l'emploi.

Il est vrai que les perturbations qu'a connues notre pays en novembre et décembre derniers ne sont pas étrangères à cette situation. Peu de secteurs ont été épargnés par les agissements des prétendus défenseurs des intérêts salariés : l'automobile a enregistré une chute des immatriculations de plus de 18 p. 100 en décembre ; le textile a vu sa consommation reculer de 2 p. 100 à 3 p. 100 sur l'année, avec un pic à 6 p. 100 en décembre. Le commerce, le bâtiment et les travaux publics ont aussi été touchés. Au total, on chiffre tout de même à une quarantaine de milliards le coût induit par les mouvements sociaux de la fin de l'année 1995. Rappelez, à titre de comparaison, que les frais de fonctionnement des administrations s'élèvent, dans le budget de 1996, à 35 milliards de francs.

Mais au-delà de cette conjoncture morose, qui semblerait aujourd'hui nous tourner le dos, reconnaissons que le vrai mal dont souffre notre économie est plus profond : il se situe dans la faiblesse actuelle de la demande et l'appréhension, sinon le refus, de nos compatriotes à consommer. C'est ainsi, par exemple, que le recul de la consommation de 0,3 p. 100 au dernier trimestre aura coûté 0,2 point de croissance, illustrant ainsi les propos tenus par le Président de la République en janvier dernier selon lesquels il n'y a pas de croissance sans confiance.

Certes, ce constat n'est pas propre à la France. Nos partenaires européens connaissent dans l'ensemble les mêmes maux : c'est ainsi que le PIB allemand aurait reculé de 0,5 p. 100 à la fin de l'année 1995. Pourtant, monsieur le ministre, il existe bien une spécificité française, résidant dans une préférence marquée des ménages pour l'épargne et dans une vigilance accrue des consommateurs dans leur comportement d'achat. Il nous appartient aujourd'hui d'atténuer cette tendance dans le sens d'une relance vigoureuse de la demande par le rétablissement de la confiance, moteur de la croissance et de l'emploi. Nous verrons, mes chers collègues, dans quelle mesure le présent projet de loi participe efficacement à une telle redynamisation de l'économie.

La relative amélioration des indicateurs économiques au mois de janvier, à laquelle il faut ajouter une certaine – quoique timide – reprise de la consommation essentiellement due aux soldes de janvier, laisse entrevoir un printemps moins austère pour les ménages et les entreprises. Pour autant, il est acquis que la croissance n'augmentera, en 1996, que de 1 p. 100 au pire et de 1,5 p. 100 au mieux, c'est-à-dire un niveau bien trop faible pour relancer l'emploi. L'UNEDIC estime ainsi qu'une croissance de 1,4 p. 100, soit une hypothèse finalement assez haute pour 1996, signifierait une centaine de milliers de demandeurs d'emplois supplémentaires à la fin de l'année.

Comment, dès lors, rassurer les ménages et les inciter à dépenser, quand la crainte du chômage, alliée à une évolution de la pression fiscale inquiétante, les conduit plutôt, dans un souci de sagesse et de prévoyance, à épargner ?

Le groupe UDF a appris avec satisfaction – et vous le rappelez tout à l'heure, monsieur le ministre – la bonne exécution du budget de 1995. A cet égard, la limitation de la hausse des dépenses de l'Etat à environ 2 p. 100 mérite d'être soulignée.

La réduction du déficit doit, il faut le réaffirmer clairement, demeurer une priorité absolue du Gouvernement, comme doit l'être, de façon plus globale, la réduction générale de la dette publique.

**M. Didier Migaud.** Il faut surtout le faire au lieu d'en parler !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Pour ce faire, vous le savez, monsieur le ministre, le groupe UDF milite avec conviction pour une réduction massive des dépenses de l'Etat, notamment des crédits inscrits aux titres III et IV. Sans remettre en cause brutalement le statut de ses agents, l'Etat doit radicalement s'engager dans la voie de la modernité et de l'efficacité. Il n'y a pas d'autre issue à court terme.

L'autre solution, c'est-à-dire l'accroissement des recettes, prend en effet trop souvent le chemin d'une hausse des prélèvements obligatoires. Trop d'impôt tue l'impôt et gèle la demande. Les mauvaises rentrées fiscales de ces derniers mois, notamment de l'impôt sur les sociétés, démontrent la faible rentabilité d'un impôt trop élevé qui, de surcroît, incite à l'évasion fiscale.

Par ailleurs, les ménages, il faut le reconnaître, hésitent aujourd'hui entre les appels à la consommation que leur lance le Gouvernement et la nécessité d'épargner, non dans l'idée d'investir – c'est bien le problème – mais pour pouvoir se libérer des contributions qui leur sont imposées. Aussi, si l'augmentation du taux de TVA en juillet dernier a été relativement indolore pour les contribuables, l'inflation demeurant maîtrisée, il n'en a pas été de même pour les hausses de la TIPP, du tabac, de l'impôt sur les sociétés, la création du RDS ou pour la suppression de la remise forfaitaire.

Le groupe UDF estime que le niveau de prélèvements obligatoires a atteint aujourd'hui un maximum et que toute nouvelle ponction ne pourrait qu'entraîner une grève de l'impôt. Aussi, au-delà du problème de fond que constitue le choix politique de la maîtrise de la dépense ou de la hausse des prélèvements, se pose le problème formel de la lisibilité des choix gouvernementaux. On ne peut en effet demander aux citoyens de consommer quand, dans le même temps, on augmente la pression fiscale.

Pour sortir de cette impasse, une réforme structurelle d'ampleur doit être engagée. Je veux parler de la réforme fiscale.

Chacun reconnaît aujourd'hui que notre système fiscal est devenu trop complexe, profondément inégalitaire et finalement inefficace. La multiplication des niches fiscales, qui sont autant d'entorses aux principes d'équité et de simplicité que nous défendons, doit cesser. Le projet de loi ne va pas dans ce sens.

La commission des finances, comme l'a rappelé le rapporteur général, appelle de ses vœux cette réforme, qui doit passer par des taux d'impôt moins élevés et une fiscalité simplifiée. Monsieur le ministre, les Français attendent cette simplification, cet allègement. La réforme est nécessaire : faisons-la !

J'en arrive maintenant au fond des dispositions du DDOEF. Pour autant que l'on puisse ramasser et synthétiser un projet de loi, qui, par définition, comporte des mesures disparates et sans réel lien entre elles, il me paraît nécessaire de présenter quelques observations sur les points majeurs de ce texte.

Une interrogation d'abord : elle est relative aux mesures de renforcement des contrôles que vous proposez. Je ne conteste pas le bien-fondé du titre IV du projet, mais il appelle une remarque sur la nécessaire préservation des libertés publiques, même si vous avez souligné, monsieur le ministre, que le problème des libertés individuelles avait bien été pris en compte. Je pense plus particulièrement à l'article 17 du texte, relatif aux pouvoirs des agents des douanes.

Certes, la fraude doit être combattue et l'Etat doit pouvoir se donner les moyens de ses ambitions. Pour autant, et dans l'absolu, il ne me paraît ni de bonne politique économique ni conforme au respect de l'Etat de droit de multiplier des contrôles, qui peuvent brider l'initiative et décourager la prise de risques. Un juste milieu doit donc être trouvé.

Certes, la fraude doit être combattue, et l'Etat doit pouvoir se donner les moyens de ses ambitions. Pour autant, et dans l'absolu, il ne me paraît pas de bonne politique économique ni respectueux de l'Etat de droit de prévoir une multiplication des contrôles, laquelle bride l'initiative et décourage la prise de risques. Un juste milieu doit donc être trouvé.

Vous me permettrez, mes chers collègues, une dernière remarque d'ordre général, qui aura trait aux effets d'annonces produits par les déclarations gouvernementales : le 27 novembre pour le plan PME, le 21 décembre pour les mesures relatives à l'épargne et le 30 janvier pour le plan complémentaire de soutien à l'activité. Sur la forme, force est de reconnaître que ces annonces ont jeté un certain trouble, tant dans l'opinion qu'au Parlement, essentiellement pour deux raisons, l'une pratique et l'autre politique.

Pour une raison pratique tout d'abord : vous avez été, mes chers collègues, certainement saisis, dans vos circonscriptions, des interrogations de citoyens s'étonnant de se voir refuser, notamment par les établissements bancaires, des avantages que le Premier ministre lui-même avait promis ; vous avez été saisis par les banques elles-mêmes, qui s'interrogeaient sur la date d'entrée en vigueur desdites mesures et vous demandaient la date de parution des décrets d'application d'une loi qui n'était alors qu'à l'état de projet ; mentionnons également la perplexité des dirigeants d'entreprise, déjà déroutés par la

multitude des mécanismes existants, et ne sachant plus vraiment quelle mesure n'existe déjà plus et quelle autre n'existe pas encore.

Pour une raison politique, ensuite, ce qui est peut-être plus grave : je veux parler du piètre rôle que, depuis de nombreuses années, les gouvernements font jouer au Parlement.

Monsieur le ministre, je n'insisterai pas sur ce point et ne vous poserai qu'une question : est-il normal que des institutions privées ou publiques, dont le Gouvernement lui-même, fassent la publicité de mesures qui relèvent du domaine de la loi et bien avant que le Parlement n'en soit saisi et n'en ait discuté ? Que devient dès lors le droit d'amendement, pourtant reconnu par la Constitution, si l'on ne peut plus modifier, sous peine de troubler l'opinion, les textes que nous présente le Gouvernement ?

Tout cela ne me paraît pas de bonne politique et ne peut, finalement, que nuire à l'efficacité des dispositions concernées.

Sur le fond, pourtant, les principales mesures présentées dans le projet de loi ne manquent pas d'intérêt et vont indéniablement dans le sens d'une relance de la consommation et de l'activité. Elles méritent sans doute d'être améliorées : le groupe de l'UDF souhaite, dans un esprit constructif, que le Gouvernement retienne un certain nombre d'amendements adoptés par la commission des finances.

S'agissant du prêt à la consommation, vous connaissez, monsieur le ministre, la position de la commission sur un dispositif à l'origine assez complexe et relativement coûteux. L'argument du risque de surendettement des ménages ne peut être passé sous silence, et c'est pourquoi, dans l'intérêt des consommateurs, notamment des plus modestes d'entre eux, plusieurs amendements ont été adoptés, qui encadrent le texte du Gouvernement dans le sens d'une nécessaire minimisation des risques.

En l'état, cette mesure, ainsi que le président de notre commission l'a rappelé, n'aurait eu que des effets limités sur la consommation pour des risques d'abus trop élevés. Nous disons donc oui à la relance de la consommation, mais celle d'une consommation saine et raisonnée.

En ce qui concerne le plan PME, j'ai déjà évoqué le trouble dans lequel se trouvent les chefs d'entreprise face à la multiplication des mesures concernant leurs entreprises, qui les conduit à douter de leur réelle efficacité. Molière ne prétendait-il pas que « multiplication des mets peut nuire à la santé » ?

Sur le fond, le plan va dans le bon sens et répond à une demande réelle des professionnels. Mais sans doute faut-il aller encore un peu plus loin dans la voie de l'allègement fiscal – je pense à la question de la transmission d'entreprises, à laquelle le groupe de l'UDF est particulièrement attaché. Nous souhaitons que vous puissiez reprendre au compte du Gouvernement l'amendement voté à la quasi-unanimité par la commission des finances et que M. Jacquemin défendra avec sa fougue coutumière.

L'allègement des charges pesant sur les successions est un impératif. Sans reprendre le débat que nous avons déjà eu sur ce sujet lors de la discussion de la loi de finances, rappelons simplement l'intérêt que représentent pour l'emploi, seul critère que nous devons finalement garder à l'esprit, la pérennité et la sauvegarde, par-delà les générations, d'une entreprise ou d'une société. Je souhaite que vous donniez le sentiment du Gouvernement sur ce point très important.

S'agissant des dispositions relatives aux collectivités locales contenues dans le projet de loi, notamment en son article 9, il est certain que l'introduction, dans le calcul du plafonnement, des garanties accordées pour le logement social et les investissements des personnes publiques va sensiblement limiter, voire, dans certains cas, supprimer les garanties qu'une collectivité locale pourrait apporter à un opérateur privé. Sur cette affaire, la commission, dont je partage les conclusions, a préféré proposer de supprimer l'article, en demandant au Gouvernement de jouer sur le taux, fixé à 50 p. 100, sans doute trop élevé pour les seules opérations privées, mais également trop dissuasif si l'on y intègre les logements sociaux et les investissements publics.

Au-delà de cette disposition ponctuelle et en débordant quelque peu le strict cadre du projet de loi, se pose le problème plus global de la situation financière de collectivités locales. Il semble en effet, alors que tous les budgets locaux ne sont pas encore votés, que les investissements des collectivités locales décroîtront cette année, et que certaines communes ne pourront pas boucler leurs budgets dans les conditions prévues par la loi. S'il est normal que les collectivités décentralisées participent à l'effort général d'assainissement des comptes publics, cela ne peut se faire qu'en toute clarté dans leurs rapports avec l'État.

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Jegou.** De ce point de vue, l'idée d'un pacte de stabilité était bonne. Les élus locaux ont apprécié la volonté du Gouvernement de clarifier les relations de l'État avec les collectivités locales. Cependant, le poids des transferts de charges ne cesse de s'alourdir, le problème de la CNRACL n'est toujours pas réglé, non plus que celui de la fonction publique territoriale en général. Le groupe de l'UDF, attaché au principe de la décentralisation, appelle de ses vœux sinon une loi, du moins un débat sur la situation financière des collectivités locales, et sur les voies et moyens d'un retour à une gestion saine et claire de leurs rapports avec l'État.

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Le dernier point sur lequel je souhaiterais intervenir concerne l'urbanisme commercial, et plus particulièrement le gel des grandes surfaces instauré par le projet. Si les mesures d'ensemble méritent d'être soutenues, sans doute faut-il évoquer le cas spécifique des commerces en centre-ville, dont il est nécessaire, à mon sens, d'encourager le développement. Ils participent en effet à l'animation des centres urbains et sont susceptibles d'attirer une clientèle nouvelle dont pourraient bénéficier les petits commerces de détail. Peut-être devra-t-on affiner le dispositif prévu dans le projet en distinguant clairement la situation des centres-ville de la situation des périphéries.

Monsieur le ministre, une meilleure implication, en amont, des groupes parlementaires et des commissions aurait pu, à n'en pas douter, permettre d'éviter les quelques couacs qui, il faut le reconnaître, ont accompagné le dépôt de ce projet de loi. Souhaitons que le Parlement soit dorénavant mieux associé aux projets annoncés par le Gouvernement.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Bien sûr !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Sur le fond, les dispositions qui nous sont soumises ne peuvent que participer à la nécessaire relance de la consommation, condition aujourd'hui reconnue comme indispensable au redécollage de

notre économie et au développement de l'emploi. C'est pourquoi le groupe de l'UDF votera le projet de loi, que la discussion des amendements permettra sans doute d'améliorer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Message reçu cinq sur cinq !

**M. le président.** La parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est coutumier de trouver tout un bric-à-brac de mesures dans les projets de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est la loi du genre !

**M. Georges Sarre.** Loin de déroger à cette tradition, le présent projet l'exacerbe jusqu'à la caricature.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Voilà qui est peut-être excessif !

**M. Georges Sarre.** Cette attitude brouillonne serait anecdotique si le Gouvernement disposait d'une vision claire de son action au service d'une volonté politique tout aussi sereinement et pleinement assumée.

**M. Didier Migaud.** Ce serait trop lui demander !

**M. Georges Sarre.** Le Gouvernement semble au contraire tâtonner, avancer telle idée avant de se rétracter. Cette danse du crabe masque difficilement l'abandon de la priorité à l'emploi au profit du calendrier européen.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous n'avez rien compris !

**M. Georges Sarre.** Ce choix n'est pas sans conséquence grave sur les anticipations des acteurs économiques. Cette attitude provoque une crise de confiance, comme nous n'en avons pas connu depuis longtemps. Il faut en effet remonter à 1987, par exemple, pour retrouver à un niveau aussi bas l'indicateur mensuel de confiance des ménages publié par l'INSEE, indicateur reflétant les anticipations de revenus des ménages. Mais la confiance, chacun le sait, ne se décrète pas : elle se gagne. Tel un moderne Guizot et, comme lui, convaincu que la marche des choses a atteint son point d'équilibre, le Premier ministre lance aux Français un appel qui résonne comme l'écho inversé de l'apostrophe illustre. Ce n'est plus : « Enrichissez-vous » mais : « Dépensez plus ! » C'est le plan de relance qui nous est proposé ou, plus précisément, supposé tel.

Accouché le 21 décembre dernier dans la douleur après les mouvements sociaux que nous avons connus, le plan s'offre un objectif et deux moyens.

L'objectif : relancer la consommation des ménages qui est particulièrement atone depuis l'été dernier et que les conjoncturistes nous promettent morose pour 1996.

Les moyens : pousser d'abord les Français à dépenser sans craindre de se contredire alors que, dans le même temps, on martèle un besoin de capitaux, de liquidités pour alimenter notre économie. Les fonds de pension ne sont pas loin ! Inviter, ensuite, ces mêmes Français – en fait, pas tout à fait les mêmes ! – à s'endetter aux frais de l'Etat pour consommer.

Franchement, mes chers collègues, c'est une drôle de politique !

Si l'on peut partager l'inquiétude d'une consommation qui se languit, qui traduit des détresses et des fractures, il est conseillé de douter de l'efficacité des remèdes que le Gouvernement propose. Au reste, monsieur le ministre, la majorité elle-même est critique. Le doute, en effet, est de bonne méthode. Ce projet est comme ignorant des causes qui, depuis l'été dernier, ont cassé la reprise molle acquise en 1994 grâce à une conjoncture internationale un peu plus favorable.

Les chiffres feront taire toutes les protestations inutiles.

La consommation n'a cessé de reculer au second semestre de 1995 – moins 1 p. 100 au troisième trimestre, moins 1,8 p. 100 au quatrième trimestre – et la flambée de janvier – plus 5,1 p. 100 – ne doit pas cacher la tendance de fond. La baisse de la consommation des ménages révèle à la fois des comportements de précaution face à la persistance et à la montée du chômage et traduit concrètement la dégradation du pouvoir d'achat.

Force est de constater que le présent projet ne joue sur aucun de ces deux facteurs.

Le tassement, en 1995, du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages résulte à la fois d'un mouvement structurel et de facteurs conjoncturels.

D'un mouvement structurel : la baisse décennale de la part des salaires dans la valeur ajoutée produite. En quelque dix ans, la baisse a été de dix points. Loin de contrarier cette tendance, le Gouvernement laisse faire et allège encore dans le projet de loi la fiscalité qui pèse sur le capital et ses revenus.

Le tassement résulte aussi de facteurs conjoncturels, surtout avec l'accroissement de la fiscalité – sur les 120 milliards de francs ponctionnés en 1995 en sus, 100 sont supportés par les ménages – et avec un ralentissement très net des rémunérations. Aujourd'hui, le Gouvernement semble refuser d'ouvrir le débat sur la relance salariale, contrairement au pourtant très conservateur gouvernement britannique, par exemple. Nous sommes loin, très loin, des petites phrases du candidat Jacques Chirac, qui disait avec raison à l'époque : « La feuille de paye n'est pas l'ennemie de l'emploi. » C'est bien le contraire qui est vrai comme, le montre la contraction du pouvoir d'achat qui résulte aussi du tassement des effectifs salariés.

Nous retrouvons ici l'autre grande cause de morosité des ménages : le chômage, qui est reparti à la hausse, notamment celui des jeunes.

Motif aggravant d'inquiétude : la précarité des relations de travail se généralise et certains mêmes, au nom de la flexibilité, vont jusqu'à se faire les chantres de la déconstruction du droit du travail.

Non seulement le présent projet ignore, ou feint d'ignorer, les causes réelles de l'atonie actuelle, mais encore les choix plus généraux du Gouvernement aggravant, en les renforçant, les tendances dépressives du cycle économique que traverse notre pays.

L'Observatoire français des conjonctures économiques vient récemment de décrire tous les enchaînements qui conduisent à un ralentissement sensible de notre activité. Évaluée dans un premier temps à 2,8 p. 100 pour 1996, la croissance de notre PIB devrait se réduire à 1,4 ou 1,5 p. 100. On mesure toute la perversité du calendrier du passage à la monnaie unique, qui impose de réduire les déficits publics de manière abrupte et totalement à contretemps. Le respect dogmatique des critères de Maastricht aboutit à ce paradoxe destructeur : la priorité donnée à la réduction comptable des déficits publics, aggrave, quels que soient les moyens privilégiés, les déficits sociaux et les déficits budgétaires.

Les mécanismes d'un cercle vicieux sont amorcés. Une fois de plus, on ne peut que s'étonner de la myopie du Gouvernement !

Les pertes fiscales pour 1995 atteignent pourtant des montants records : autour de 45 milliards de francs ! Comment ne pas y voir l'impasse où nous enferment les choix actuels ? Comment ne pas s'inquiéter de la bonne exécution du budget de 1996, d'autant que celui-ci est construit sur une hypothèse de croissance totalement fautive ? Si un point de croissance représente 40 milliards de recettes fiscales, on peut craindre, l'un dans l'autre, que le budget de cette année ne souffre d'un manque à gagner de près de cent milliards !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Oh ! la la !

**M. Georges Sarre.** Entendez-vous pallier cette situation par une succession de gels budgétaires au mépris du rôle du Parlement et, surtout, par les effets sociaux désastreux qu'aura cette politique dépressive ? Le projet de loi que vous présentez n'est pas un projet de loi de finances rectificative et, si tel était le cas, nous pourrions en faire le reproche au Gouvernement. Mais il n'est pas non plus un plan de relance ambitieux à la hauteur des enjeux. En fait, il n'est en rien essentiel.

Le Gouvernement masque le vide de son action par la multiplication des textes. Pourtant, il y a matière à s'inquiéter et à agir. Permettez-moi, pour m'acheminer vers ma conclusion, de citer une très récente note de la direction de la prévision de Bercy, relative aux incertitudes de la croissance en Europe. Cette note part du constat que « le cycle européen est à la croisée des chemins. Ou bien il peine à se développer, sous l'effet de l'attentisme des ménages. A cet égard, le maintien d'un chômage élevé, la montée des formes précaires d'emploi, le faible dynamisme des salaires réels, les incertitudes concernant les ajustements budgétaires et, à plus long terme, les inquiétudes sur le devenir de la protection sociale pourraient troubler les perspectives de revenus anticipés par les ménages et les inciter à maintenir un taux d'épargne élevé ». Comment ne pas y voir la description parfaite de la situation présente ? Cependant, tel Hoover en 1930, le Gouvernement va partout, disant que la reprise est au coin de la rue. Traduisez : au second semestre de 1996.

La majorité de la commission des finances est plus circonspecte, si j'en crois certains de ses amendements.

Le retour de la croissance viendrait en fin d'année. Mais, je vous le demande, sur la base de quoi se fonde cet optimisme ? Vaste question ! Le salut, nous dit-on, viendra de l'étranger, de la croissance asiatique. Plutôt que Hoover, je crains que le Premier ministre ne soit ce personnage de Beckett qui, en attendant Godot, laisse le temps s'écouler. Mais un homme politique ne peut disserter à l'envi sur l'absurde : il lui faut choisir ou, au besoin, construire l'alternative. Et celle-ci existe.

Je reprendrai à ce point de mon propos ma citation de la direction de la prévision de Bercy : « Ou bien la consolidation de la demande intérieure, d'abord tirée par l'investissement puis par le redressement progressif de la consommation des ménages, serait associée à un raffermissement significatif de la situation de l'emploi et à une baisse du taux d'épargne. » Cette alternative reste encore, pour sa plus grande part, à construire.

Je voudrais d'un mot expliquer en quoi le Gouvernement actuel refuse cet effort : en faisant une fixation, au sens psychanalytique du terme, sur le taux d'épargne, le Gouvernement cède au fétichisme. Il prend littéralement

l'effet pour la cause, sacralise un résultat qui n'est que le signe, le signifié et non le signifiant, d'un mouvement plus vaste. Ce faisant, il renonce à bon compte, croit-il, à l'effort de compréhension et de réforme indispensable.

Je dirai de votre gouvernement, monsieur le ministre, que c'est un gouvernement « totémique » : après le totem de la monnaie unique, voici le totem du taux d'épargne !

Le temps n'est pas aux danses sacrificielles ou rituelles, supposées intercéder auprès des dieux pour faire advenir ce qui est souhaitable !

**M. Jean-Pierre Brard.** On n'est pas loin des sectes ! Il y a des dieux financiers !

**M. Georges Sarre.** C'est juste ! Nous vivons un temps désacralisé dans un pays laïque et nous devrions savoir qu'une hirondelle ne fait pas le printemps.

C'est à la politique et aux politiques de créer les conditions de l'émergence du souhaitable, à savoir la reconstitution d'une demande intérieure forte et si possible pérenne. Cela suppose d'abord un vigoureux effort d'investissement industriel tant il est vrai qu'en ce domaine notre industrie accuse un retard très préoccupant, notamment par rapport à notre principal partenaire, l'Allemagne. L'une des causes essentielles de cet état de fait, qui n'est certes pas unique, demeure la politique dite du franc fort et des taux d'intérêt élevés. Constituer une demande intérieure, c'est aussi se doter d'une véritable politique salariale ayant pour objectif d'accroître significativement le pouvoir d'achat des ménages. Sur ces deux points, les diverses dispositions dont nous allons débattre font l'impasse et je crains qu'elles ne la fassent aussi sur l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Les projets de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ne font généralement que regrouper des mesures éparpillées dont l'utilité apparaît entre deux lois de finances. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui va très au-delà puisqu'il reprend une part essentielle des mesures annoncées par le Gouvernement tant en direction des PME qu'en faveur de la croissance et de l'emploi.

De fait, monsieur le ministre, depuis votre arrivée au Gouvernement, le Premier ministre et vous-même avez prioritairement engagé l'action de retour aux équilibres qui était devenue indispensable. En effet, sans cet effort, les déficits publics et sociaux auraient continué à s'aggraver. Or, dans une économie ouverte le poids de ces déficits constitue un handicap intenable à long terme et la crédibilité même de notre pays risquait d'être mise en cause.

**M. Didier Migaud.** Elle l'est !

**M. Daniel Garrigue.** Ce retour aux équilibres est courageux parce que les marges sont étroites tant est élevé le niveau des prélèvements, qui n'est que le résultat de la stratification de mesures décidées depuis des années.

Il est courageux parce que l'efficacité de l'action engagée suppose qu'elle s'inscrive dans la durée quelles que soient les évolutions de la conjoncture. Le Gouvernement a eu raison de ne pas écouter ceux qui lui demandaient d'attendre des jours meilleurs pour engager cet effort de redressement des comptes publics et des comptes sociaux.

Enfin, cet effort est courageux car les effets ne seront pas tous immédiats, nous le savons. Certes, les résultats obtenus, notamment en ce qui concerne les taux d'inté-

rêt, sont déjà remarquables, mais nous sommes dans le même temps tributaires d'une conjoncture internationale, européenne particulièrement, qui est aujourd'hui morose. La France n'est pas la seule touchée, ses principaux partenaires le sont également. Dans ce contexte difficile, il était donc logique que le Gouvernement ait la volonté de renforcer les anticipations des acteurs économiques et de stimuler dès maintenant les trois grandes composantes de la demande : l'investissement des entreprises, la construction de logements et la consommation des ménages. D'où les trois dispositions majeures de ce texte.

D'abord, l'investissement des entreprises sera encouragé avec la majoration des coefficients d'amortissement dégressif. Ensuite, s'agissant du logement, des déductions sont prévues au titre de l'amortissement des biens immobiliers locatifs faisant du particulier qui investit un véritable entrepreneur et, dans le même temps, il est proposé de doubler le délai d'imputation des déficits fonciers. Je note que ces dispositifs ont été adoptés en commission des finances presque sans l'ombre d'une modification, je dirai même sans l'ombre d'une discussion tant il est évident pour tous qu'ils répondent fortement et efficacement aux attentes des acteurs économiques de notre pays. Il est rare, vous le savez, monsieur le ministre, que des mesures fiscales rencontrent une telle unanimité.

Enfin, pour relancer la consommation, le texte prévoit une réduction d'impôt accordée au titre des intérêts des prêts à la consommation. A la différence des deux précédentes, cette mesure soulève quelques discussions. On nous dit d'abord que ce dispositif serait relativement inefficace tant la préférence pour l'épargne de précaution serait forte. En fait, il est difficile de faire la part de ce qui relève de la précaution et de ce qui est attentisme pur dans un pays où la population est en moyenne plus âgée que par le passé et dispose souvent d'une épargne disponible relativement élevée. On nous dit ensuite que ce dispositif serait injuste. Mais, au contraire, il sera incitatif surtout pour les catégories de contribuables les plus modestes et contribuera à soutenir un secteur commercial connaissant aujourd'hui de graves difficultés et qui, sans ce soutien, risquerait d'être à l'origine de nouvelles chutes d'emplois préjudiciables à l'ensemble de nos concitoyens. Quant au « pointillisme » évoqué par certains, la place est certainement ouverte à des améliorations. Mais prenons garde de ne pas céder à un autre pointillisme qui consisterait à se livrer au jeu de fléchettes sur ce texte !

Un autre volet important de ce projet de loi est la traduction législative de certaines dispositions en faveur des PME annoncées par le Premier ministre, le 27 novembre dernier, à Bordeaux. C'est le cas notamment de la réduction des droits de mutation à titre onéreux, du régime de la provision pour essaimage, des fonds communs de placement à risque ou encore de l'imposition des micro-entreprises. C'est le cas aussi du gel provisoire des ouvertures de surfaces commerciales qui n'est que le prélude du projet de loi que nous examinerons ici même avant la fin de ce mois. D'autres mesures, notamment celles relatives aux simplifications administratives, relèvent pour une large part du domaine réglementaire et nous souhaitons de fait leur adoption rapide. Enfin, conformément à ce que le Premier ministre avait clairement indiqué le 27 novembre dernier, le texte prévoit en particulier, pour 1997, la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les PME. L'échéancier annoncé sera donc bien respecté.

Reste la question de la transmission d'entreprise qui n'a malheureusement pu être réglée suite à la décision du Conseil constitutionnel. On peut s'interroger sur une

décision qui rend de plus en plus précaire la frontière entre le contrôle de constitutionnalité et le gouvernement des juges. On doit aussi s'inquiéter de la marge de manœuvre qui subsiste pour la mise au point d'un dispositif compatible avec cette décision. En effet, si l'on reste dans le cadre du dispositif proposé dans la loi de finances, on risque de ne proposer qu'une solution très partielle, donc peu satisfaisante, et si l'on veut s'évader de ce carcan, il faut aujourd'hui proposer une solution totalement neuve. Je ne saurais trop vous rappeler, monsieur le ministre, que l'attente est forte en ce domaine, que les situations à régler sont extrêmement nombreuses et diverses et que tout le monde souhaite un dispositif le plus ouvert possible en la matière.

Au total, c'est une action volontaire dans un contexte extrêmement difficile qui est engagée à travers ce texte. Monsieur le ministre, vous avez vous-même évoqué tout à l'heure certaines évolutions, notamment dans le domaine de la consommation, et des perspectives dans le secteur de l'investissement, confirmées par les enquêtes faites auprès des chefs d'entreprise, qui nous permettent d'espérer que nous connaîtrons dans les prochains mois une reprise, un renouveau d'activité beaucoup plus fort. Et précisément, grâce à l'effort entrepris, nous serons parfaitement à même d'engranger totalement les résultats de cette reprise.

Monsieur le ministre, les Français attendent aujourd'hui que le courage et la conviction guident votre action. Le groupe du Rassemblement pour la République reconnaît ces deux qualités au Gouvernement. C'est la raison pour laquelle il vous apportera son soutien le plus entier au cours de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Merci !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Il est bien dommage que les Françaises et les Français n'assistent pas à nos débats car ce serait pour eux les meilleures leçons d'instruction civique qui puissent être.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Mais il y a du monde dans les tribunes !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je parle de toutes les Françaises et de tous les Français, de nos dizaines de millions de compatriotes et je ne pense pas seulement aux concitoyens présents dans les tribunes, même s'ils témoignent de leur intérêt pour la chose publique.

Qu'entendons-nous ? M. Garrigue, par exemple, vient de féliciter le Gouvernement pour son courage et sa conviction. Mais ce faisant, il lui donne la main pour tirer sur la ceinture, pour la serrer encore d'un cran. Or, cette ceinture, vous ne la portez ni l'un, ni l'autre, monsieur le ministre. Ce sont les gens qui vivent modestement et qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts à la fin du mois qui la portent, mais il est vrai que cela ne vous concerne pas beaucoup.

**M. Jean-Jacques Jegou.** Comment peut-on serrer une ceinture sans joindre les deux bouts ? (*Rires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur le ministre, rendez-vous compte de la situation dans laquelle vous avez mis M. Auberger ? Il est devenu à tel point schizophrène qu'il critique votre politique point par point pour conclure, la mort dans l'âme, qu'il l'approuve. Maintenant, il fait de

la politique en invoquant la psychologie. Dans l'Antiquité, on consultait les viscères pour essayer de prédire l'avenir. M. Auberger, lui, regarde par la fente le fond des urnes tous les dimanches. On comprend que cela influe sur sa psychologie car il voit que les Françaises et les Français en ont assez de la politique de ce gouvernement, qui n'a pas une aptitude très marquée pour l'écoute et le dialogue.

Monsieur le ministre, il y a une grande différence entre vous-même et votre prédécesseur. Celui-ci a commis quelques imprudences – il disait tout haut ce que le Gouvernement voulait faire discrètement –, tandis que vous, vous maniez l'antiphrase. Je regrette vraiment que vous ne soyez pas resté au Sénat, où vous auriez pu faire une longue carrière outre le fait que vous y faisiez baisser la moyenne d'âge. (*Sourires.*)

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est tout ce que vous avez à dire, monsieur Brard ?

**M. Jean-Pierre Brard.** De quoi vous mêlez-vous ? Je m'adresse au ministre ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Dominique Bussereau.** Une jolie femme vous interpelle et vous l'insultez !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais elle n'a rien à dire ! Sur-tout, elle ne veut pas que je m'exprime !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Exprimez-vous pour dire quelque chose, si possible !

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Madelin, on le sait, est un adepte de la liberté du loup dans la bergerie. Vous, monsieur le ministre, vous maniez l'antiphrase. Rappelez-vous, lors de la discussion sur la dernière loi de finances, je vous avais interrogé à une dizaine de reprises sur le taux du livret A de caisse d'épargne...

**M. Jean-Claude Lefort.** Exact !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... car nous savions le mauvais coup que vous prépariez pour les petits épargnants, les vrais petits épargnants. A l'époque, vous vous en étiez tiré par une pirouette et aujourd'hui vous nous parlez d'égalité devant l'impôt ! De plus, est-il vrai que vous vous préparez à soumettre à l'impôt sur le revenu la quasi-totalité de nos compatriotes à l'exception de ceux qui bénéficient du RMI et du minimum vieillesse ? Autrement dit, est-il vrai que vous vous apprêtez à augmenter de plusieurs millions le nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu ? Est-il vrai, monsieur le ministre, que vous vous apprêtez, au nom de l'égalité devant l'impôt, à abaisser ce que l'on appelle, dans le jargon pratiqué dans les couloirs de votre ministère, le taux « marginal » de l'impôt, de 56,8 p. 100 à un peu plus de 30 p. 100 ? Je vais décoder cela pour les représentants des médias et pour nos compatriotes présents dans les tribunes. Car que signifie le taux marginal de l'impôt ? C'est l'impôt payé par les plus riches. Je ne parle pas des revenus non salariaux car vous leur avez fait un pont d'or depuis longtemps, je parle uniquement des revenus salariaux. Actuellement, ceux-ci sont imposés à 56,8 p. 100 pour la part qui dépasse la tranche supérieure et vous vous préparez, semble-t-il, à leur faire un cadeau fantastique. J'espère, monsieur le ministre, que vous répondrez à ma curiosité car c'est un sujet qui préoccupe tous ceux qui sont véritablement épris de justice, en particulier de justice fiscale.

Par ailleurs, vous avez évoqué la fraude. Eh bien, parlons-en ! Les voleurs, ceux qui volent le fisc, la République, peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Tout

à l'heure, vous avez dit que, grâce au texte sur lequel nous sommes appelés à délibérer, les agents des douanes pourront faire la chasse à la fraude sur certains produits comme le pétrole. Est-il vrai, monsieur le ministre, que cette chasse que vous voulez ouvrir rapportera moins de 500 millions de francs aux finances publiques alors que les 100 à 150 milliards de francs qui sont dans la nature pourront y rester avec votre bénédiction ? Voilà des questions qui intéressent nos compatriotes et auxquelles il faut répondre !

**M. Jean-Claude Lefort.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Brard.** En vous les posant, j'ai bien conscience d'être inconvenant avec vous, même si je reste courtois, parce que je lève le coin du voile, n'est-ce pas ! L'un de nos collègues faisait référence à Molière, permettez-moi de me joindre à ses références littéraires. D'une certaine manière, monsieur le ministre, vous êtes comme Tartuffe. Vous parlez des fraudeurs mais, évidemment, il ne faut pas regarder de ce côté-là, car, jusqu'à présent, vous avez toujours approuvé les rapports sur la fraude fiscale, mais vous n'avez jamais rien fait pour la combattre concrètement.

**M. Jean-Claude Lefort.** M. le ministre blêmit !

**M. Jean-Pierre Brard.** Pour en venir au texte qui nous est proposé...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il est temps !

**M. Jean-Pierre Brard.** Cela ne vous plaît pas ce que je vous dis, j'en ai clairement conscience ! Mais il nous faut bien éclairer les Français sur votre politique parce qu'avec vous, on est tranquille : c'est que vous maniez l'éteignoir !

Il est donc de ces traditions dont on ne se lasse pas. Votre texte, monsieur le ministre, fait partie de ces auberges espagnoles de la législation auxquelles il faut néanmoins porter une attention toute particulière car le Gouvernement y glisse des dispositions plus importantes qu'il n'y paraît au détour d'une page ou d'un article. Et vous n'avez pas failli à la règle, avec l'habileté qu'on vous connaît.

Certaines de ces dispositions étaient attendues, annoncées depuis des semaines, voire des mois, sans avoir encore connu de traduction législative. Dites « en faveur des PME » ou « de soutien de l'activité », elles sont d'ailleurs inspirées de mesures que vous aviez déjà prises et qui, toutes, ont jusqu'à présent échoué. Mais vous ne pouvez pas vous empêcher de persévérer dans l'erreur, alors que ce dont ont besoin les PME, ce sont de carnets de commandes qui soient pleins. Et, pour les satisfaire, point n'est besoin d'avoir fait l'ENA, ou HEC,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Au contraire !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... mais surtout l'ENA. Au contraire, pour être plus proche de la vie réelle, il faut veiller à ne pas passer à l'essoreuse, comme vous le faites avec persévérance, le pouvoir d'achat de nos compatriotes.

**M. Jean-Claude Lefort.** Voilà !

**M. Jean-Pierre Brard.** D'autres mesures concernent directement les collectivités territoriales, j'y reviendrai.

Enfin, il y a les dispositions diverses, celles que l'on ne pouvait vraiment pas classer dans une catégorie, sinon dans un fourre-tout, comme l'on dit plusieurs de nos collègues, fourre-tout duquel il est impossible de tirer une ligne directrice, une politique forte en faveur de l'emploi et de la croissance.

La première interrogation tient à la nature du texte. Alors que tous les indicateurs économiques repassent dans le rouge – et il faut la foi du charbonnier pour voir autre

chose – n'eût-il pas été souhaitable de présenter immédiatement un collectif budgétaire, attendu, en tout état de cause, dans les prochaines semaines, qui aurait pris en considération la baisse de la croissance, la hausse du chômage, l'absence de confiance des entreprises et des Français? D'ailleurs, dans le discours du ministre, vous aurez certainement été attentive, madame Alliot-Marie, au fait qu'il manquait le mot « chômage » qui, pas une seule fois, n'a été cité. Et pourtant, entre ceux qui sont inscrits à l'ANPE et ceux qui sont dans les stages bidons, vous savez qu'aujourd'hui plus de 5 millions de Français sont dans la détresse.

**M. Jean-Claude Lefort.** Absolument !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais le Gouvernement qui dirige notre pays à l'heure actuelle est soucieux non pas d'abord de cette question-là,...

**Mme Michèle Alliot-Marie.** C'est vous, avec les socialistes, qui avez augmenté le nombre des chômeurs !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... mais de remplir les poches de ceux qui les ont déjà bien pleines, madame Alliot-Marie, et au remplissage desquelles vous avez largement contribué quand vous étiez au Gouvernement !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** La nouvelle pauvreté, c'est de votre temps, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Brard.** Moi je n'ai jamais été au Gouvernement et je ne pense pas que ce soit dans mes perspectives immédiates ! (*Sourires.*)

**M. Dominique Bussereau.** Ne vous inquiétez pas !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Heureusement !

**M. Jean-Jacques Jegou.** Sait-on jamais, monsieur Brard !...

**M. Christian Daniel.** En tout cas, quelle lucidité !

**M. Jean-Pierre Brard.** Donc vous voyez, moi, je suis libre pour parler, ce qui n'est pas votre cas !

J'en reviens à mon propos. L'examen de ce texte offre à nouveau une occasion de constater ce qu'est la politique gouvernementale. D'un côté, et ce depuis plus de six mois, vous instituez des prélèvements nouveaux qui ponctionneront les ménages de 100 milliards de francs en deux ans – et voilà pourquoi les carnets de commandes des PMI et des PME sont vides – et, de l'autre, vous distillez des aides de relance à la consommation qui, tout le monde s'accorde à le dire, n'auront que de très modestes effets au regard de la chute de la consommation résultant de la hausse de la TVA, de la création du RDS, du blocage du traitement des fonctionnaires, du surloyer Périssol rendu obligatoire, de la disparition d'avantages fiscaux dont bénéficiaient les plus modestes, notamment en matière de plafonnement de taxes d'habitation. Eh oui ! Parce que vous ne vous êtes pas vanté, tout à l'heure, des mesures régressives que vous avez prises et qui aggravent les difficultés des plus modestes ! C'est donc bien vous, et vous aussi, Mme Alliot-Marie, qui avez été solidaire (*Sourires.*), qui avez aggravé les difficultés.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** L'augmentation des prélèvements, monsieur Brard, ce sont vos amis !

**M. Jean-Pierre Brard.** Arrêtez la langue de bois...

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Là, vous êtes expert !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et parlez comme les Français ! Ne dissimulez pas vos mauvais coups derrière un langage pseudo-technocratique !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ne sortez pas de votre texte, vous allez vous perdre !

**M. le président.** Monsieur Brard, puis-je vous apporter une précision, pour vous aider à gérer la durée de votre intervention ?

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous en prie, monsieur le président !

**M. le président.** Il vous reste deux minutes sur le temps qui vous était imparti !

**M. Jean-Claude Lefort.** Mais, monsieur le président, M. Brard a été interrompu constamment !

**M. le président.** J'entends bien qu'il y a peut-être eu quelques allers-retours, que votre collègue a provoqué, au demeurant... Toujours est-il, monsieur Brard, que je vous prierai de raccourcir quelque peu votre propos car je crains fort que vous ne débordiez de beaucoup.

**M. Jean-François Copé.** Bravo, monsieur le président !

**M. Jean-Pierre Brard.** Je vous remercie, monsieur le président, de décompter les interruptions dont j'ai été l'objet.

**M. Christian Daniel.** Vous les avez provoquées !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais j'en reviens à ma démonstration. Parmi les mesures que vous avez prises, monsieur le ministre, il en est une qui autorise le retrait anticipé des fonds déposés sur les plans d'épargne populaire. Un dispositif proche existait déjà entre septembre 1993 et décembre 1995. Il avait permis le déblocage, remarquable, de 77 millions de francs, l'encours des PEP étant, fin septembre 1995, de 537 milliards de francs. Voilà l'efficacité de votre politique... Mais vous persévérez !

Parmi les besoins à satisfaire, comment ne pas parler du logement, et donc de l'article 9 de votre projet ?

Je vous avoue que, à sa première lecture, je n'en croyais pas mes yeux. Le Gouvernement avait-il vraiment l'intention de condamner le logement social ? Cela ne me paraissait pas possible, compte tenu du nombre de sans-abri et de mal-logés, qui justifie au contraire une politique particulièrement dynamique en ce domaine. Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit. Notre collègue Jegou l'a observé tout à l'heure, les villes, dès lors qu'elles ont eu une politique active de développement impliquant des garanties d'emprunt importantes requises par l'ensemble des organismes prêteurs, ne pourront plus fournir de nouvelles garanties d'emprunt, exigées notamment par la Caisse des dépôts et consignations pour tout programme de construction de logements sociaux. Monsieur le ministre, si cet article devait être adopté – mais j'ai bien noté que la commission des finances l'a rejeté –, de très nombreuses villes, notamment en Ile-de-France, cesseront, contraintes et forcées, de garantir les programmes de logements sociaux. Ces programmes seront-ils réalisés en dépit de l'absence de garanties financières ? Certainement pas. Seront-ils réalisés par d'autres villes ? Ne nous voilons pas la face. Comme M. le président m'y a incité, j'abrègerai mon propos mais je reviendrai sur plusieurs de ces points lors de la discussion des articles.

Pour conclure, monsieur le ministre, et afin d'éclairer l'opinion, je voudrais mettre l'accent sur la façon différente, sinon opposée, dont vous traitez le logement social et « l'investissement dans la pierre », comme vous dites.

En effet, si le logement social subit le sort que je viens de rappeler, pour l'investissement dans la pierre, vous soutenez ceux qui font du *business*, ceux qui s'enrichissent

en construisant du logement. C'est que, contrairement à la loi, vous ne reconnaissez pas le logement comme un droit. Vous en faites une source d'enrichissement. Sur ce point, vous n'avez pas été très pédagogique,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Il ne peut pas !

**M. Jean-Pierre Brard.** ... et je comprends pourquoi, mais il faut que les Françaises et les Français sachent que, avec les nouvelles dispositions que vous voulez prendre, ceux qui ont de l'argent pour investir dans des logements locatifs auront droit à une cascade de déductions fiscales qui, cumulées dans le temps, équivaldront à 80 p. 100 du prix d'achat du logement.

**M. Jean-Claude Lefort.** Scandaleux !

**M. Jean-Pierre Brard.** Voilà la vérité ! Autrement dit, vous allez de nouveau remplir les poches de ceux qui se sont enrichis du travail et, souvent, de la peine du plus grand nombre.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et en dormant !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quant aux nouvelles dispositions tendant à abaisser le taux du livret A, vous savez ce qu'il en est, monsieur le ministre. Ces dispositions que vous laissez prendre ou que vous faites prendre par M. Lagayette, qui s'est fait l'apôtre du financement de l'hôpital privé et des universités privées, n'auront leur plein effet qu'entre les années 2005 et 2010. Cessez donc d'essayer de nous faire prendre des vessies pour des lanternes en habillant votre politique d'atours aguichants alors que, en réalité, vous êtes en train d'aggraver les difficultés de nos compatriotes. C'est cette politique-là qui, pour l'essentiel, inspire de A jusqu'à Z votre projet de loi. Vous imaginez bien que, pour ce qui nous concerne, il est hors de question que nous le votions en l'état. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, voici donc un projet portant « diverses dispositions d'ordre économique et financier ». A défaut d'être précise, la formulation rend bien compte du contenu du texte dont nous entamons aujourd'hui la discussion et qui constitue un « ensemble de mesures particulièrement éclectiques », selon l'écriture raffinée de notre rapporteur général,...

**M. Dominique Bussereau.** Très bien !

**M. Didier Migaud.** ... ou encore un « texte fourre-tout », selon les propres termes – ou l'aveu – du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

Les mesures proposées sont de nature et de portée très différentes. Lors de la discussion des articles, nous aurons l'occasion de revenir sur chacune d'entre elles. Je me contenterai donc d'évoquer maintenant leur contexte, non sans observer que certaines illustrent parfaitement une politique qui conduit notre pays dans une impasse.

L'objet principal de ce texte est de donner un support législatif à toutes les mesures de correction de la loi de finances initiale pour 1996. Ce projet aurait pu être un collectif. Pour des raisons politiques, vous ne l'avez pas souhaité, mais cela y ressemble fort. En effet, ces mesures auront un impact sur le niveau des recettes ; de même, que l'hypothèse de croissance pour 1996 soit ramenée de 2,8 p. 100 à 1,5 p. 100 ne sera pas sans conséquence sur la réalité des équilibres retenus dans la loi de finances initiale. Certes, ces corrections étaient nécessaires, car les faits et la réalité économique sont encore plus têtus que

vous, monsieur le ministre, avec votre obstination à vouloir, au moment du vote du budget, maintenir vos hypothèses de croissance pour 1996, alors même que tous s'accordaient à dire – ou du moins à penser – qu'elles étaient, pour le moins, irréalistes.

A un moment où l'on a plein la bouche du rôle du Parlement et du respect des parlementaires, le simple rappel de nos débats sur des mesures modifiant de quelques centaines de millions les équilibres devrait amener certains d'entre nous à plus de modestie d'autant qu'à peine le budget voté vous avez dédicé du gel de 20 milliards de francs de crédits, donnant par là-même une leçon de savoir-faire à notre collègue Thomas qui, avec quelques autres, s'étaient mis à votre place pour supprimer moins de 2 milliards de crédits

L'exécution budgétaire nécessite de la souplesse, disais-je, le contexte économique peut exiger des rectifications de tir ou de véritables corrections. Le problème, avec le Gouvernement actuel, c'est que non seulement il additionne les corrections, montrant par là même qu'il avait sous-estimé gravement certaines réalités, mais qu'en plus il accentue le manque de lisibilité et de cohérence de sa politique, tout en restant dans la logique de son action depuis mars 1996, cette action qui conduit à pénaliser les titulaires des bas et moyens revenus, à multiplier les avantages nouveaux aux détenteurs des plus hauts revenus et à poursuivre une politique de privatisation ou, plus exactement, de bradage des intérêts nationaux.

Je suis bien sévère ? Pas tant que le candidat Jacques Chirac lors de la campagne pour l'élection présidentielle ! Pour des raisons diverses, nombre d'entre vous, chers collègues de la majorité, jugent tout aussi sévèrement la politique d'un gouvernement que, pourtant, ils soutiennent imperturbablement de leurs votes. Nombre d'entre vous sont conscients du manque de résultats de la politique économique et de l'aggravation de la situation économique et sociale de la France, et je suis persuadé que chaque dimanche assombrit à vos yeux la perspective d'élections législatives. Il n'y avait d'ailleurs qu'à écouter tout à l'heure le rapporteur général. J'ai souvent tendance à rendre hommage à ses rapports écrits parce que je les trouve très intéressants et instructifs. Depuis quelque temps, il s'améliore également à l'oral. Auparavant, d'une grande discrétion sur ce plan-là, voilà que, maintenant, il a pris de l'assurance et ose dire un certain nombre de choses à la tribune ! Il était donc intéressant d'entendre son réquisitoire, en réponse, monsieur le ministre du budget, à votre plaidoirie pour essayer d'expliquer que tout allait bien dans notre pays. C'est pourquoi je comprends, au demeurant, que vous ayez souhaité intervenir le premier au cours de ce débat, dans le souci de bien le cadrer pour éviter que certains ne s'égarent. Toutefois, il n'a pas suffi que vous donniez la parole pour faire taire les critiques très vives qui se sont exprimées au sein de votre majorité ! Est-ce là un nouvel épisode de la bataille entre balladuriens, chiraquiens ou juppéistes ? Je ne le crois pas. Je pense plutôt que certains collègues appartenant à la majorité ont pris conscience que les mesures que vous proposez les « mènent dans le mur » ; ils veulent donc crier casse-cou.

Après avoir relevé que le projet avait trois objectifs principaux, le rapporteur général a critiqué sévèrement l'efficacité et la cohérence des mesures proposées. Nous avons la chance de bénéficier de la présence du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat puisque certaines mesures de ce texte concernent les PME. M. Raffarin aura sans doute été très intéressé par le jugement du rapporteur général qui expli-

quait que si elles n'étaient pas négligeables, elles constitueraient néanmoins des mesures d'ajustement de portée limitée. Certes, elles nous valent le plaisir de la présence de M. Raffarin, mais je ne pense pas qu'elles méritaient qu'il se déplace !

La réalité, c'est que les perspectives s'assombrissent à nouveau. Alors qu'on explique aux Français que la France est toujours une grande puissance, qu'elle se porte bien, globalement, un nombre croissant d'entre eux ressentent de plus en plus de difficultés. Tous, dans nos permanences, dans nos contacts quotidiens avec nos concitoyens, nous sentons bien qu'un nouveau pallier est en train d'être franchi dans le nombre des exclus et des marginalisés.

Vous prétextez un contexte international difficile. Nous convenons avec vous de son importance. Mais nous pensons que la politique que vous conduisez depuis votre retour aux affaires a pour conséquence d'aggraver encore la situation et d'affaiblir les chances de notre pays d'être au rendez-vous de la reprise et celles des Français de voir leur situation s'améliorer.

Vos choix sont en contradiction avec ce qu'ont été vos discours. Ils ont enfermé notre pays dans un cercle infernal duquel vos propositions n'ont malheureusement aucune chance de nous faire sortir. L'économie est aujourd'hui en panne. Vous avez décidé des prélèvements supplémentaires importants qui ont porté en majorité sur les salariés, pour lesquels vous avez exclu toute augmentation générale des salaires. Cela a pour conséquence la réduction du pouvoir d'achat de nos concitoyens, qui a elle-même pour effet la stagnation de la consommation. Cette stagnation freine l'activité, diminue le montant des recettes fiscales et des cotisations sociales ; du coup, les déficits se creusent, appelant une nouvelle augmentation des prélèvements. La boucle est bouclée, et rien n'autorise à penser que nous pourrions sortir de ce cercle vicieux qui entraîne la paupérisation des salariés et la stagnation, voire la réduction de la croissance.

Le correctif que vous apportez aux prévisions de croissance montre bien que ce que je décris correspond malheureusement à la réalité. Au-delà du chiffre positif de janvier pour la consommation, qui semble être surtout le résultat d'effets de report ou d'ordre purement conjoncturel, les perspectives pour 1996 dessinées par tous les instituts ou centres d'observation sont peu favorables. Selon l'OFCE, le revenu des ménages devrait cette année progresser trois fois moins vite que l'an passé. Une enquête commandée par la caisse d'épargne confirme l'extrême prudence de nos concitoyens face à la dépense. Selon cette enquête, la moitié des Français considèrent que les mesures que vous décidez sont nuisibles et pénalisantes. Seules les personnes les plus aisées réagissent plus positivement à vos décisions. Les inquiétudes et les craintes face à l'avenir restent fortes, et un plus grand nombre de personnes semblent vouloir réduire leur consommation pour maintenir leur épargne plutôt que de réduire cette dernière pour maintenir leur consommation. Les mouvements qui ont suivi la réduction du taux d'intérêt du livret A le montrent bien : si les Français retirent leur épargne, ils ne consomment pas davantage. Le rapporteur général a donc raison d'être sceptique sur l'efficacité de vos mesures.

Le président de la commission des finances lui-même a raison d'être irrité par votre politique fiscale. Il paraît qu'il ne décolère pas devant les propositions du Gouvernement de nouvelles réductions d'impôt.

Que sont devenus, monsieur le ministre, vos projets de réforme fiscale ? Vous vous êtes opposé tout au long de la récente discussion budgétaire à tous les amendements que nous avons proposés et qui allaient dans le sens d'une plus grande justice fiscale au prétexte que nous allions être saisis d'un grand projet. Or rien ne vient sinon de nouvelles possibilités de déduction fiscale dont ne bénéficieraient, une fois de plus, qu'une minorité de nos concitoyens, ceux qui auraient pourtant le plus de raisons de payer plus d'impôt.

Le président de la commission d'études des prélèvements fiscaux et sociaux sur les ménages, M. Ducamin que nous avons auditionné en commission des finances, reprenant les termes du rapport de sa commission, dont personne au passage, monsieur le ministre, ne comprend que vous ne décidiez pas de l'éditer tant son contenu serait intéressant pour les parlementaires, a pourtant souligné le caractère pervers du système des déductions, réductions dans son ensemble.

Le rapport observe que les dispositifs fiscaux incitatifs sont nombreux et que leur coût est élevé. Selon une évaluation réalisée par vos services ces déductions correspondaient à près de 25 milliards en 1994. En deux ans, elles ont augmenté de près de 20 p. 100. Et le rapport du conseil des impôts de 1995 sur la CSG note que près des deux tiers des ménages les plus aisés bénéficient d'allègements d'impôt pour un montant cumulé de 32 milliards de francs.

Si les chiffres peuvent parfois varier selon les années de référence ou les rapports, l'importance des sommes en cause est à souligner alors même que, pour reprendre les termes du rapport, « ces mesures n'ont qu'un faible impact économique réellement établi ». « Dans certains cas – est-il ajouté – elles n'ont comme seul effet que de permettre à des contribuables plus souvent à revenus élevés d'échapper en partie ou en totalité à l'impôt. »

C'est pour cela, monsieur le ministre, que nous allons vous proposer de plafonner les réductions d'impôt. J'espère que cette fois-ci vous ne vous y opposerez pas. Ces allègements fiscaux nuisent sans contrepartie sérieuse à la lisibilité de l'impôt et perturbent le principe de l'égalité répartition de la charge publique entre les citoyens. Si certaines incitations fiscales peuvent parfois être efficaces, les effets pervers qu'elles portent, devraient vous conduire à réfléchir davantage sur l'intérêt de telles mesures.

Ainsi, la commission présidée par le président Ducamin a pu relever le cas d'un particulier dont la contribution fiscale théorique résultant de l'application du barème s'élevait à 800 000 francs mais qui, du fait de l'imputation d'un déficit foncier Malraux se trouvait non imposable. Ça doit être, monsieur le ministre, votre définition de la justice fiscale ! La réduction d'impôt pour les particuliers qui emploient un salarié à domicile est porteuse, à mon sens, des mêmes effets pervers, la réduction d'impôt autorisé ayant été portée de 13 000 à 45 000 francs. Coût : 4 milliards de francs pour le budget de l'Etat.

Pourtant, vous agissez, vous le reconnaissez vous-même, dans la continuité. La situation économique et sociale de notre pays exige au contraire d'autres choix, ceux d'une véritable relance de l'activité économique et de la consommation tout en s'attaquant résolument à la question de la durée du travail, question sur laquelle l'Etat doit prendre l'initiative d'une politique réellement incitative en ce domaine.

La réduction des déficits publics est un objectif sain, sur lequel nous vous suivrons. Il est complètement indépendant d'ailleurs du traité de Maastricht. C'est un

objectif que vous affichez mais que vous ne tenez pas ! Vous affirmez que l'Etat a respecté ses engagements quant au niveau du déficit sur 1995 et qu'il s'est montré vertueux : 323 milliards pour 321 annoncés. Bel affichage censé montrer une maîtrise de ce déficit par rapport à l'année précédente : moins 26 milliards par rapport à 1994. Nous serions ainsi sur le bon chemin.

Malheureusement, ce résultat est davantage le fruit de votre habileté ou plus exactement des manipulations auxquelles vous vous êtes livrés. Cette stabilité a été obtenue grâce à une ponction exceptionnelle de 15 milliards de francs sur les fonds de la Caisse des dépôts et consignations lors du dernier collectif et à deux modifications d'ordre comptable qui ne sont pas sans conséquences : report de cinq jours de la date limite d'encaissement des recettes, et, parallèlement, avancement au 23 février par rapport à la date traditionnelle du 4 mars pour le rattachement des dépenses à 1995. Cela représente une somme de 15 à 17 milliards qui s'ajoute au 15 précités et qui ne tiennent pas compte d'autres reports ou de mesures de débudgétisation que nous avons dénoncées à l'époque de l'adoption de ce budget.

Loin de reculer, avec vous, les déficits s'aggravent. Puisque 1993 est l'année que vous aimez toujours prendre pour référence, j'observe qu'en 1994, selon les propres calculs de M. Juppé, le déficit a été plus important qu'en 1993, près de 350 milliards. Celui de cette année, serait pratiquement du même ordre sans les artifices comptables auxquels vous vous êtes livré.

La non-maîtrise des dépenses par votre gouvernement est malheureusement tout aussi caractérisée dans le domaine social. Le déficit des budgets sociaux était évalué par M. Balladur sur l'année 1995 à 50 milliards. La commission d'évaluation l'a rectifié en cours d'année, le portant à 64 milliards. Mais les derniers éléments en notre connaissance nous donnent à penser que nous serons plus près des 80 milliards de francs. Bref, nous sommes tout à fait dans le cercle infernal que je décrivais tout à l'heure.

Sont surtout en cause les choix que vous effectuez depuis 1993. Vous avez aggravé les déficits publics en ajoutant des dépenses supplémentaires au budget, notamment en direction des entreprises, dépenses qui se révèlent à la fois coûteuses et inefficaces pour réduire le chômage. En refusant de taxer davantage les revenus provenant du capital et d'augmenter les salaires, vous vous privez, pour des raisons idéologiques et de préservation des intérêts d'un petit nombre de recettes fiscales et sociales supplémentaires.

S'agissant d'une taxation plus forte du capital, le conseil des impôts dans son rapport consacré à la CSG estime que cette extension aurait peu d'effets commerciaux, de l'ordre de 0,2 point sur les taux de rendement.

De même, reconnaissons que la situation de nos entreprises est globalement saine. Leur taux d'autofinancement est supérieur à 100 p. 100. Si elles hésitent aujourd'hui à investir et à embaucher, ce n'est pas parce que leurs charges sont excessives, mais bien que la demande n'est pas au rendez-vous, et vous le savez bien. Les milliards que vous avez consentis sans contreparties ont eu peu d'effet positif sur la création d'emplois, tout simplement parce que, pour créer des emplois, il faut que la demande de biens de consommation soit suffisante. Tel n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Une augmentation des salaires serait-elle une atteinte à la compétitivité de nos entreprises ? Gardons-nous là encore des *a priori*. Constatons plutôt que le Sud-Est

asiatique avec ses très bas salaires n'a toujours pas évincé nos concurrents européens avec lesquels nous réalisons plus de 70 p. 100 de nos échanges. Les Allemands, alors même qu'ils ont des salaires de 25 p. 100 supérieurs aux nôtres, sont souvent plus compétitifs que nous. En Europe, les pays qui ont les salaires les plus faibles sont ceux qui sont en fait le moins compétitifs. C'est tout simplement parce que les salaires ne représentent pas le seul facteur déterminant la compétitivité. Le niveau de productivité et de formation, la qualité des produits, l'efficacité des infrastructures, les taux de change doivent également être pris en considération.

Oui, d'autres choix sont possibles. Ceux que vous nous proposez aujourd'hui encore ne sont pas à la mesure de la situation. Ils tournent le dos à l'intérêt du pays et du plus grand nombre.

Certaines de ces mesures ne nous choquent pas, mais il s'agit de mesurées. Monsieur le ministre, il ne suffit pas d'affirmer que tout ira mieux demain. La confiance ne se décrète pas, elle se gagne. Manifestement, les Français n'ont pas confiance dans votre politique. Vous ne serez donc pas étonnés d'apprendre que le groupe socialiste et apparentés s'opposera à votre texte tout au long de la discussion, avec force et résolution.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si, par nature et tradition, un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier est constitué d'un empilement de mesures disparates, celui que nous examinons aujourd'hui respecte la loi du genre. Ainsi, nous allons légiférer sur la fiscalité, certes, mais aussi sur le prix du lait, sur la reconnaissance d'appellation d'origine contrôlée, sur une déclaration d'utilité publique d'une section d'autoroute ou sur l'urbanisme commercial.

Néanmoins, il faut le reconnaître et vous l'avez souligné, monsieur le ministre, ce texte fourre-tout dispose d'une colonne vertébrale. Il a, en effet, pour principal objectif de donner force de loi aux différents plans annoncés par le Gouvernement depuis le mois de novembre. Il comprend, à ce titre, le plan PME et les deux plans de relance du 21 décembre 1995 et du 30 janvier 1996.

Face à ces plans successifs, le Parlement se trouve un peu mis devant le fait accompli. Le Gouvernement a, en effet, lancé depuis plusieurs semaines des campagnes publicitaires pour expliquer les différentes mesures fiscales. De ce fait, de quelles marges de manœuvre disposeront l'Assemblée nationale et le Sénat lors de l'examen des dispositions de soutien à l'activité ? Je serais tenté de répondre qu'elles sont faibles.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est cela, la revalorisation du Parlement !

**M. Gilbert Gantier.** Par ailleurs, les contribuables sont un peu désorientés. Ils ne comprennent pas que les exonérations fiscales et les déblocages de l'épargne logement ou des PEP, annoncés sur toutes les radios, ne soient pas réellement applicables lorsqu'ils se présentent chez leur banquier pour demander à en bénéficier.

Pour éviter de tels dysfonctionnements et pour respecter tant les droits du Parlement que ceux des contribuables, il aurait mieux valu retarder les campagnes de promotion et saisir plus rapidement l'Assemblée nationale.

Néanmoins, je partage les objectifs du Gouvernement qui souhaite réactiver notre économie et favoriser le développement des PME. Notre pays, depuis le milieu de l'année dernière, souffre d'un ralentissement marqué de l'activité. Les grèves de la fin de l'année dernière ont fortement contribué au recul de notre PIB au dernier trimestre. Elles ont coûté au pays au moins 40 milliards de francs, qui nous font maintenant cruellement défaut.

**M. Didier Migaud.** A qui la faute ?

**M. Gilbert Gantier.** L'affaiblissement de la croissance est liée à la dégradation de la conjoncture chez nos principaux partenaires, en premier lieu l'Allemagne ; mais aussi à l'augmentation forte et rapide de la pression fiscale.

En quelques mois, le Gouvernement a accru les impôts de 120 milliards de francs, diminuant d'autant les capacités de consommation des Français. En outre, les annonces successives de relèvements plus ou moins réels des impôts, des taxes ou des cotisations ont généré un attentisme voire une méfiance chez les contribuables qui, pour se prémunir de ces menaces d'augmentations et pour prévenir la menace toujours présente du chômage, ont décidé d'épargner davantage.

On ne saurait évidemment qu'être favorable à une réduction drastique des déficits publics qui ont conduit le Gouvernement à proposer cette augmentation d'impôt. Nous ne pouvons plus, en effet, accepter l'augmentation de plus de 500 milliards de francs, chaque année, de l'endettement public. La France connaît la progression de la dette publique la plus rapide parmi les grands pays industrialisés. Cette dette dépasse actuellement 4 000 milliards. La seule dette de l'Etat est passée de 460 à 3 500 milliards de 1980 à 1996. Cette évolution est inacceptable. Rappelons toutefois qu'elle est intervenue sous deux septennats socialistes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Et qu'elle a été accélérée par M. Sarkozy !

**M. Didier Migaud.** La majorité à laquelle vous appartenez, monsieur Gantier, a-t-elle amélioré la situation ?

**M. Gilbert Gantier.** Du fait d'erreurs de gestion lors des deux derniers septennats, une multitude de sinistres financiers menacent la France. Ainsi, l'endettement de la SNCF dépasse actuellement 180 milliards de francs, celui d'EDF 200 milliards et celui de la RATP 20 milliards.

Le redressement du Crédit lyonnais coûtera au bas mot 100 milliards de francs.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et le tunnel ?

**M. Didier Migaud.** Et le Crédit foncier ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes, monsieur Migaud !

**M. Gilbert Gantier.** Et nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles catastrophes financières et bancaires.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le tunnel, par exemple !

**M. Gilbert Gantier.** Serons-nous donc obligés, comme pour éponger les 230 milliards de dettes de la sécurité sociale, de créer de nouveaux RDS ? Je ne le souhaite pas, car ce faisant nous risquerions d'anesthésier pour longtemps la croissance. Néanmoins, il faudra rembourser ses dettes. Pour cela, une seule solution est envisageable : la maîtrise des dépenses publiques.

Nous ne sommes plus, en effet, dans la période des trente glorieuses durant laquelle les dépenses étaient aisément couvertes grâce aux recettes générées par la crois-

sance. Aujourd'hui, les recettes fiscales sont rares. Pourtant, l'Etat s'est offert ces dernières années à crédit la Très Grande Bibliothèque, par exemple, dont le coût de construction s'est élevé à plus de 7 milliards de francs...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et c'est seulement pour ceux qui savent lire ! (*Sourires.*)

**M. Gilbert Gantier.** ... dont le coût de fonctionnement dépassera chaque année 1,2 milliard, l'Opéra de la Bastille et, maintenant, le Grand Stade de Saint-Denis dont le financement n'est pas encore bouclé.

**M. Didier Migaud.** Les déductions fiscales coûtent bien plus cher. Pourtant, vous les défendez systématiquement !

**M. Gilbert Gantier.** En France, l'Etat et les collectivités locales accumulent les services administratifs et les équipements sans jamais envisager d'en supprimer. La faible croissance, le niveau élevé du chômage et l'état catastrophique des finances publiques devraient pourtant inciter les pouvoirs publics à avoir la dépense modeste et utile.

Rappelons que les Allemands se sont fixés dans ce domaine des objectifs contraignants en décidant de ramener d'ici à la fin du siècle les dépenses publiques de 49 à 45 p. 100 de leur PIB. Le Royaume-Uni a dans les années quatre-vingts réussi à diminuer le poids de ses dépenses publiques. Quant à l'Italie, qui n'a pourtant pas une tradition de grande rigueur financière, elle assainit sérieusement ses finances.

La France doit donc dans les meilleurs délais imiter ses voisins et abandonner ses rêves pharaoniques. En effet, la maîtrise des dépenses est d'autant plus urgente que notre taux de prélèvements obligatoires, qui atteint 45 p. 100 du PIB, figure parmi les plus élevés d'Europe. Lorsqu'un Français gagne 100 francs, il doit en reverser 45 à l'Etat, aux régimes sociaux, aux collectivités locales et à l'Europe.

Le ralentissement de notre économie au cours de l'automne a prouvé deux choses. Premièrement, que trop d'impôt tue la croissance et, deuxièmement, que l'impôt tue l'impôt.

**M. Augustin Bonrepaux.** On a déjà entendu ça !

**M. Gilbert Gantier.** Ces dernières années, les rentrées de recettes fiscales sont inférieures aux prévisions. Ainsi, en 1995 pour la TVA, avec l'augmentation de deux points appliquée dès le 1<sup>er</sup> août, les recettes auraient dû s'élever à 573 milliards de francs ; or, elles n'ont atteint que 563 milliards.

Nous sommes en train de vérifier sur pièces l'exactitude de la courbe de Laffer, en vertu de laquelle plus le taux de l'impôt est élevé, moins l'impôt rapporte.

**M. Jean-Pierre Brard.** On pourrait faire la chasse dans le XVI<sup>e</sup> !

**M. Gilbert Gantier.** Aujourd'hui, les fuites devant l'impôt se multiplient. Le passage du taux normal de TVA de 18,6 p. 100 à 20,6 p. 100 favorise malheureusement le développement du travail au noir.

**M. Jean-Pierre Brard.** On pourrait tondre les vieilles chèvres !

**M. Gilbert Gantier.** Laissez-moi donc parler ! J'aurais bien des choses à dire sur la façon dont les finances publiques ont été gérées pendant deux septennats...

**M. Didier Migaud.** Mais au moins quatre ans sous les gouvernements Chirac et Balladur !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** Merci, monsieur le président.

Pour contrer les tendances récessionnistes de notre conjoncture, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre une série de mesures. Prises individuellement, ces mesures apparaissent bonnes ; dans leur ensemble, elles manquent cependant de cohérence. Elles contribuent à accroître l'instabilité de notre législation fiscale. Ainsi, depuis 1993, les plus-values sur les cessions de SICAV en cas de réinvestissement ont été exonérées à plusieurs reprises, alors que sur la même période le plafond d'exonération a été ramené de plus de 300 000 francs à zéro franc. Face à cette fiscalité temporaire et à géométrie variable, le contribuable se sent un peu perdu.

Nous compliquons un peu plus notre impôt sur le revenu tout en diminuant sa productivité, alors que dans le cadre de la future réforme fiscale, il est prévu de le simplifier en supprimant, en particulier, les trop nombreuses réductions d'impôt.

A ce titre, par souci de simplification, il conviendrait que tous les avantages fiscaux prévus dans le DDOEF aient la même durée de vie. Dans la rédaction actuelle, les dates limites d'application s'échelonnent entre le 30 juin et le 31 décembre 1996.

Je proposerai au cours du débat de retenir comme date butoir le 31 décembre pour toutes les dispositions. Ce recul est d'autant plus justifié que, compte tenu des délais d'adoption, le DDOEF sera, au mieux, promulgué à la fin du mois de mars, les décrets d'application n'étant publiés que mi-avril. Certaines mesures comme le déblocage anticipé de l'épargne logement ne s'appliqueront donc légalement que deux mois et demi, ce qui est trop peu.

Enfin, l'accumulation de mesures complexes est-elle cohérente avec l'objectif de réduction des déficits publics qui demeure la pierre angulaire de la politique du Gouvernement ? En effet certains dispositifs fiscaux sont très coûteux. Ainsi, compte tenu des informations fournies par le rapport de Philippe Auberger, le coût de l'ensemble des mesures proposées peut être évalué à 2,7 milliards de francs en année pleine. Il faut donc espérer que le surcroît de croissance que doivent générer ces mesures permettra d'effacer cette lourde facture.

Le Gouvernement devrait pouvoir gagner son pari, car l'activité économique qui a atteint son point bas au dernier trimestre de 1995 avec un recul du PIB de 0,3 point semble montrer quelques signes positifs de frémissements. Ces derniers sont-ils liés aux mesures du Gouvernement ou résultent-ils du cycle naturel des affaires ? C'est une autre histoire !

De toute façon, j'espère que les mesures du Gouvernement permettront de conforter ces premiers signes de reprise, et c'est pourquoi, monsieur le ministre, je voterai ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Copé.

**M. Jean-François Copé.** Monsieur le ministre, le projet de loi soumis à notre examen arrive à point nommé. Tous les instituts de conjoncture soulignent, en effet, ces jours-ci, une légère inflexion dans la tendance de notre économie : l'INSEE annonce que l'investissement pourrait progresser en volume de 4 à 5 p. 100 en 1996 et la consommation des ménages en produits manufacturés a progressé de 5,1 p. 100 en janvier. Malgré cette période de relative morosité qui envahit certains de nos esprits ou

de nos cœurs, je me demande si la reprise n'est pas en train de venir, lentement mais sûrement, au rendez-vous. Je me demande aussi si les réformes de fond engagées par le Gouvernement depuis six ou huit mois ne commencent pas, enfin, à porter leurs premiers fruits.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas la saison pour les fruits. A l'ENA, on n'apprend pas cela ? Ce n'est pas en mars que les fruits mûrissent ! (*Sourires.*)

**M. Jean-François Copé.** Je note que vous avez tout de même mis une veste dont la couleur est de circonstance pour faire mûrir tout cela ! De toute façon, vous serez avec nous pour le constater, monsieur Brard !

Le présent projet de loi constitue la traduction législative des mesures annoncées le 27 novembre 1995, dans le cadre du plan PME, de celles indiquées par le Premier ministre lors du sommet social du 21 décembre dernier et des mesures que vous-même, monsieur le ministre, avez présentées le 30 janvier dernier.

Certains font observer que cela fait trop : trop de plans, trop de mesures ! Je leur donnerais volontiers raison si je ne trouvais pas, dans l'ensemble de ces dispositions, une cohérence beaucoup plus rigoureuse que certains ne veulent le reconnaître. Or rien n'est plus dangereux que de réagir de manière épidermique, au jour le jour, sur telle ou telle disposition ; rien n'est plus dangereux que de proposer une politique de manière ponctuelle et décousue, car les mesures proposées dans ce texte ne peuvent être comprises – donc expliquées à nos concitoyens – que si elles sont replacées dans le contexte général de la politique économique du Gouvernement. On ne doit pas oublier cela lorsque l'on évoque ce projet. En effet, cette politique économique tend à obtenir à la fois une baisse significative du taux de chômage et une réduction générale des prélèvements obligatoires. Or, pour atteindre ces objectifs, il faut, au préalable, bâtir un socle solide sur une économie assainie. Pour obtenir ce résultat il est indispensable de mener une action massive de diminution des déficits publics sans laquelle rien ne sera possible. C'est dans ce but que le Gouvernement a engagé des réformes de structures dans des domaines qu'aucun gouvernement n'avait osé touché depuis quinze ans : la sécurité sociale, la défense, l'organisation de l'administration et, bientôt, la fiscalité.

Beaucoup d'autres pays connaissent des difficultés comparables. Tel est ainsi le cas de l'Allemagne qui a accusé, ces dernières années, des retards de compétitivité, notamment à la suite de la réunification, ce qui la contraint à engager des réformes que nous avons déjà lancées.

Quant à la réduction des déficits publics, elle répond à un objectif fondamental plus immédiat : engager une baisse continue des taux d'intérêt, élément déterminant pour la relance de l'investissement, de l'activité économique, donc de l'emploi.

Puisque nous sommes là pour dire les choses telles qu'elles sont, rappelons qu'un point de taux d'intérêt représente 50 milliards de francs. Cet élément est essentiel dans toutes les réflexions macro-économiques auxquelles se livrent les uns ou les autres. Or, dans ce domaine, nous commençons à obtenir quelques résultats puisque, les taux à dix ans, qui étaient de l'ordre de 8 p. 100 en mai dernier, sont tombés aux environs de 6 p. 100. Néanmoins, il y a nécessairement un effet retard, d'où les mesures d'accompagnement proposées aujourd'hui.

Cela dit, je n'entrerai pas dans le détail des dispositions du texte – ce que chacun a pu faire – et je me bornerai à souligner certaines mesures particulièrement importantes.

Plusieurs orateurs ont déjà évoqué celles en faveur du logement locatif, celles relatives au développement des petits commerces, auxquelles je souscris largement, celles concernant les PME que j'approuve également, ainsi que les réductions d'impôt au titre des intérêts des prêts à la consommation à propos desquelles je tiens à apporter plusieurs précisions.

D'abord, je considère qu'elles sont pleinement cohérentes avec les mesures prises sur la rémunération de l'épargne.

Ensuite je suis très réservé quant à l'instauration de plafonds parce que les principales vertus de ce dispositif semblent être la lisibilité et la clarté, dans lesquelles se trouve l'effet incitatif majeur. On ne peut pas d'un côté critiquer les dispositifs complexes mis sur pied par telle ou telle administration – Bercy ou une autre – et, de l'autre, lorsque l'on nous propose un dispositif simple, clair, lisible, et qui se veut fortement incitatif, vouloir ajouter des plafonds compliquant le résultat de travail accompli par d'autres qui n'avaient, fort heureusement, pas jugé utile d'en prévoir.

Je veux également répondre à ceux qui préconisent une augmentation des salaires, une politique de relance de nature keynésienne, comme l'a fait récemment M. Emmanuelli, que notre pays ne connaît pas une situation comparable à celle des années trente. Deux conditions au moins ne sont plus respectées : à cette époque, l'économie était fermée et il n'y avait pas de déficits publics, pas d'Etat providence. Aujourd'hui, le problème est totalement différent, dans la mesure où la répartition des placements d'épargne constitue un phénomène majeur caractérisé par une épargne de précaution importante et par la constitution de réserves fort élevées qui doivent être prises en compte dans nos raisonnements.

Comment raisonner de la même manière que dans les années trente, lorsque l'on sait qu'aujourd'hui des produits financiers comme l'assurance vie ont des encours de 1 500 milliards de francs ? C'est évidemment vers ces produits qu'il faut se tourner pour inciter à une relance de la consommation. Je me réjouis de voir que cet objectif prédomine dans les mesures proposées.

Voilà ce que je veux lire dans le projet qui nous est présenté par le Gouvernement.

Il nous appartient de tenir ce cap. Nous nous sommes engagés, derrière le Président de la République, le Premier ministre et son gouvernement, dans un marathon à la fois formidable et difficile qui doit nous permettre d'engager des réformes essentielles d'ici à 1998. Il est tout à fait normal et naturel qu'au sein du peloton qui s'est engagé dans ce marathon s'expriment quelques hésitations ou quelques doutes, car l'effort est dur. Néanmoins, il est vital de surmonter ces hésitations et de le faire de manière unie, parce qu'il faudra ensuite, tous ensemble, expliquer inlassablement cette action à nos concitoyens. Il y a du succès de la politique que vous engagez, messieurs les ministres ; il y a de la fidélité à nos convictions ; il y a du redressement de notre pays.

Pour toutes ces raisons je soutiendrai votre projet de loi sans états d'âme et avec beaucoup de conviction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le ministre, je n'ai pas l'intention d'intervenir sur l'ensemble du projet : le voudrais-je que cela relèverait de l'impossible tant le texte que vous nous présentez fait figure d'inventaire à la Prévert.

A côté de dispositions concernant les petites et moyennes entreprises, l'urbanisme commercial ou l'activité économique, nous trouvons, en effet, de curieux articles comme celui-ci : « Actualisation des modalités de détermination du prix du lait ». Je ne résiste pas non plus à la tentation de vous lire cet autre qui, sous le titre très économique et financier de « Dispositions relatives à la déclaration d'utilité publique d'une section de l'autoroute A 89 » dispose : « Est validée l'ordonnance du 22 mars 1994 du président du tribunal administratif de Limoges désignant les membres de la commission d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la section Arveyres, Saint-Julien, Puy-Lavèze de l'autoroute A 89, dans la mesure où celle-ci serait contestée sur le fondement de l'incompétence du président de ce tribunal à procéder à cette désignation ».

Voilà, sans doute, des errements qu'on nous propose de couvrir de l'onction du vote parlementaire : c'est peut-être beaucoup nous demander.

Mon intervention portera plus spécialement sur la transcription législative que vous effectuez à travers ce projet, d'une certaine part des mesures annoncées le 27 novembre dernier sous le nom de « plan en faveur des PMI-PME ». C'est l'objet du titre I<sup>er</sup>, et, dans une certaine mesure, du titre II.

Je n'entends pas m'arrêter point par point sur le contenu technique de chacune des mesures que vous nous proposez : réduction des droits de mutation à titre onéreux ; modification du régime de la « provision pour essaimage » ; aménagement de la réduction d'impôt en cas de souscription au capital de sociétés non cotées ; relèvement du plafond d'imposition des micro-entreprises ; modernisation du régime des fonds communs de placement à risque ; effets financiers du franchissement de certains seuils d'effectifs ; délais de réponse de l'administration en matière fiscale. Vous voyez à quel point tout cela est complexe.

Je me propose, plus directement, d'évoquer la situation des PMI-PME, auxquelles ces mesures sont destinées, et de poser la question : « Y a-t-il dans ce plan de quoi améliorer cette situation ? ».

Pour ce qui est d'abord de la situation des PMI-PME, une légère embellie pouvait être constatée au cours de l'année écoulée si l'on s'en tient aux statistiques de 1995 : le nombre de défaillances apparaissait en recul de 5,7 p. 100 par rapport à 1994 pour s'établir à 59 500. Pourtant notre attention doit être appelée sur le fait que, depuis le dernier trimestre de 1995, ces chiffres se sont à nouveau aggravés : 15 160 défaillances au cours des trois derniers mois de l'année contre 14 000 le trimestre précédent, et, surtout, 5 500 pour le seul mois de janvier.

Cela indique, s'il en était besoin, combien il est nécessaire de soutenir ce tissu des PMI-PME dans lequel, nous le savons, se livre pied à pied la bataille sur le front de l'emploi.

Les mesures que vous nous proposez sont-elles adaptées aux problèmes que rencontrent ces entreprises ? Ce n'est pas mon sentiment, ce qui justifiera certaines des réserves du groupe socialiste vis-à-vis de votre texte. Je vais m'en expliquer.

A notre sens, le parallèle qu'on a longtemps établi entre petites et moyennes entreprises conduit aujourd'hui à des erreurs de diagnostic : non, les problèmes que connaissent les petites ou micro-entreprises ne sont pas similaires à ceux que rencontrent les moyennes sociétés. Je veux d'ailleurs souligner que votre projet s'adresse aux petites ou micro-entreprises, alors que, en fait, ce sont les moyennes qui ont le plus besoin du soutien public.

Sur quels éléments se fonde un tel raisonnement ? Tout simplement sur les faits : si 1995 a été une année noire pour certaines entreprises, c'est bien en effet pour les moyennes. Félix Potin dans la distribution, Beugnet, que je connais particulièrement, dans le bâtiment, Mas d'Auge dans l'alimentation, Jouef dans le jouet, Jeanneau dans la construction navale, l'Avenir graphique dans l'imprimerie, Blanc-Bleu dans la confection, toutes ces entreprises moyennes ont connu des défaillances l'an passé.

Les dépôts de bilan d'entreprises de plus de 100 millions de chiffre d'affaires, qui étaient de 88 en 1994, sont passés à 126 en 1995 dont les deux-tiers dans le bâtiment. Cela est d'autant plus grave que l'on sait que ce secteur emploie une partie importante de main d'œuvre. Le mois de janvier a confirmé cette tendance puisque seize défaillances d'entreprises de cette catégorie y ont été recensées.

Pourquoi cette catégorie des moyennes entreprises est-elle aujourd'hui plus particulièrement touchée ? Les causes en sont diverses. Il y a, pour une part, le rôle de la conjoncture : certaines entreprises ont, par exemple, mal anticipé le retournement intervenu en septembre. Il se produit aussi des mutations plus structurelles – concentration du négoce de la viande par exemple – mais le phénomène le plus caractéristique est que, malgré leur taille, les entreprises moyennes commencent à être touchées par la mondialisation. Tel est le cas dans ma région du Nord-Pas-de-Calais dans le textile selon un schéma malheureusement trop connu, mais tel est aussi le cas dans d'autres secteurs de l'industrie, par exemple celui du jouet qui subit aujourd'hui la pression de la concurrence chinoise.

Si l'on n'y prend pas garde, la fragilisation des entreprises moyennes risque de compromettre l'avenir de secteurs entiers : le bois-ameublement, le textile, la mécanique, l'optique mais aussi tous les services aux entreprises. Certaines entreprises ont déjà réagi et redéfini leur stratégie, mais d'autres sont dans l'expectative, faute de fonds propres : un huitième seulement des entreprises de chiffre d'affaires inférieur à 500 millions de francs dispose d'actionnaires extérieurs, et les partenaires de développement régional, comme l'étaient en leur temps les SDR, ne sont plus toujours au rendez-vous. Cet enjeu de l'accès de nos entreprises moyennes aux fonds prêtables était le défi auquel il fallait vous attaquer de front dans ce projet : vous ne faites malheureusement que l'effleurer !

Il convient donc de favoriser l'accès des entreprises moyennes aux fonds prêtables mais aussi le rééquilibrage de leurs relations avec la grande distribution. La concentration dans le négoce des viandes dont j'ai parlé, et qui explique les défaillances de Idea, Biret international ou Sodiviandes, nous en connaissons en grande partie les causes et l'opinion générale dans cette assemblée est que le rééquilibrage des relations entre la production et la grande distribution est nécessaire. Je ne vous ferai cependant pas, ni à vous, monsieur le ministre, ni à vous en particulier, monsieur Raffarin, le grief de ne pas l'avoir traité dans ce texte puisqu'il sera l'objet d'un projet de loi « relatif à la loyauté et l'équilibre des relations commerciales » dont notre assemblée aura à débattre.

Tel était le constat qu'il me semblait nécessaire de faire à cette tribune à l'occasion de ce débat : les 20 000 entreprises de chiffre d'affaires supérieur à 50 millions sont celles qui ont constitué ces temps derniers le noyau de résistance des effectifs salariés aux assauts du chômage. Gardons-nous qu'elles ne soient à leur tour atteintes.

Avant de conclure, je veux dire un mot sur deux problèmes que nous allons avoir à traiter dans le cadre de cette discussion.

Il s'agit d'abord d'urbanisme commercial. Vous nous proposez en effet, dans la section 8 de ce projet, de mettre en place un dispositif transitoire préjudicant à une réforme de la loi du 27 décembre 1973. Selon ce dispositif ne pourront voir le jour sans autorisation, pendant six mois, les projets d'ouverture de surfaces de vente inférieures à 300 mètres carrés, aucun autre projet n'étant recevable.

Je ne serai pas long sur ce sujet puisque, au travers d'un projet de loi « relatif à l'urbanisme commercial et à l'identité de l'artisanat », nous aurons, le moment venu, à nous prononcer. Ma remarque sera la suivante : est-il raisonnable d'insérer dans une même catégorie les projets de 500 mètres carrés et ceux de 3000 mètres carrés, c'est-à-dire les surfaces moyennes, celles qui peuvent contribuer à l'équilibre du tissu urbain ou de quartiers, et les véritablement grandes surfaces, celles qui font plusieurs dizaines de mètres carrés et, incontestablement, posent aujourd'hui les véritables problèmes ?

Je souhaitais simplement suggérer ce distinguo, sans anticiper sur les débats à venir.

Ma deuxième remarque portera sur l'amendement n° 104 que vous nous proposerez, monsieur le ministre, après l'article 52.

**M. le président.** Pourriez-vous abrégé, monsieur Kucheida ?

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Il s'agit du problème bien connu de l'approvisionnement en gaz des communes non desservies par Gaz de France. Nous savons quelle est la situation de ces communes : certaines n'ont pour solution que le recours au GPL, gaz de pétrole liquéfié stockable. D'autres, pour des raisons historiques, disposent de leur propre approvisionnement à travers une régie, puisque la loi du 8 avril 1946 en a laissé subsister un certain nombre. Vous proposez, par cet amendement, que ces régies soient autorisées à approvisionner en gaz leurs communes limitrophes.

Nous voterons contre cette disposition. D'une part, pour protester contre le procédé que vous utilisez, d'insertion sans concertation préalable d'un amendement dans un texte qui n'a rien à voir avec l'énergie. D'autre part, pour souligner que lorsqu'il s'agit pour nous de choisir entre l'opérateur public et les opérateurs privés ou contrôlés, aujourd'hui ou à terme, par des intérêts privés, nous préférons choisir l'opérateur public.

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Telles étaient les remarques que je voulais formuler.

Pour ce qui est du projet lui-même, je crois avoir suffisamment montré combien il est loin des enjeux auxquels notre industrie se trouve confrontée. C'est pourquoi nous ne pourrions pas l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Proriot.

**M. Jean Proriot.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, bien d'autres avant moi l'ont dit : les projets de loi portant diverses dispositions

d'ordre économique et financier présentent toujours un caractère hétéroclite. Mais, aujourd'hui, un trait commun se dégage : le texte qui nous est soumis a le mérite de donner une assise légale aux nombreuses mesures que vous nous avez régulièrement annoncées, messieurs les ministres, mesures attendues par les acteurs de notre vie économique. Je citerai comme exemple l'article 21 dans lequel le Gouvernement propose de prendre rapidement des dispositions tendant à renforcer les moyens de contrôle de l'administration sur les associations, comme nous l'avions souhaité lors de la discussion de la proposition de loi de Michel Péricard sur le financement des associations à vocation humanitaire. J'espère qu'ainsi l'actualité de ces derniers jours saura se faire oublier.

Mais je voudrais revenir plus particulièrement sur certains points laissés en suspens, à propos desquels je demanderai au Gouvernement de bien vouloir préciser ses intentions.

Tout d'abord, monsieur le ministre de l'économie, j'appelle votre attention sur l'article additionnel après l'article 8, relatif à la réforme des transmissions d'entreprises. Je voudrais vous convaincre, si besoin en était, de la nécessité d'alléger les droits sur les donations d'entreprises. L'amendement proposé par le président Pierre Méhaignerie et le rapporteur général Philippe Auberger est un premier pas significatif en réponse aux fortes attentes exprimées sur le terrain par les chefs d'entreprise écrasés sous le poids de cet obstacle financier.

Le dispositif tel qu'envisagé par ses auteurs tient compte des conditions posées par le Conseil constitutionnel le 28 décembre dernier, en écartant notamment les successions par décès tout en mettant en place un mécanisme qui facilitera la transmission des entreprises afin d'en assurer la pérennité. En outre, cette mesure ne devrait pas être très coûteuse, comme l'a souligné notre collègue Gilbert Gantier, car elle induira de nombreuses donations-partages qui permettront à l'Etat de percevoir des droits de mutation. Il faudra juger cette disposition à ses résultats ; pour ma part, je souhaite qu'une évaluation ait lieu d'ici un an pour savoir s'il ne faut pas aller plus loin pour assurer la survie de certaines de nos PME.

Autre élément du plan de soutien annoncé le 30 janvier 1996, le livret jeune, créé par un article additionnel après l'article 16. Chacun en a bien compris le mécanisme et la philosophie. Cependant, bien que les modalités de fonctionnement de ce nouvel instrument financier fassent l'objet d'un décret en Conseil d'Etat, j'apprécierais beaucoup, monsieur le ministre, que vous nous apportiez quelques éclaircissements sur les questions suivantes que la rédaction de l'article ne permet pas de cerner.

Ainsi, la notion de « résidence en France à titre habituel » est susceptible de donner lieu à des incertitudes juridiques voire à des difficultés d'application en raison de son caractère très flou. Il serait donc souhaitable que les textes d'application du DDOEF précisent la notion de « résidence en France à titre habituel » au regard de certains critères objectifs, par exemple le nombre de mois de séjour effectif sur une année civile.

Autres sources de difficulté, la limite d'âge fixée pour les opérations de retrait. Le texte précise : « Lorsque ces personnes sont âgées de moins de seize ans, l'autorisation de leur représentant légal n'est requise que pour les opérations de retrait. Lorsqu'elles ont de seize à dix-huit ans, elles peuvent procéder elles-mêmes à ces opérations à moins que leur représentant légal ne s'y oppose. »

Il me semble indispensable que le législateur précise sans ambiguïté ses intentions qui, tenant compte de l'évolution de la société, semblent être de faciliter l'accès des mineurs à des produits financiers. Il me paraît aussi indispensable que ces règles, conformément aux orientations retenues, s'appliquent également au livret A. Il ne faudrait pas que celui-ci, dont les fonds ont déjà été diminués de 11 milliards de francs, soit victime de conditions de fonctionnement discriminatoires, même si le versement du tiers provisionnel peut expliquer, comme à chaque février, une partie des décaissements.

Par ailleurs, cet article additionnel ne vise que « les opérations de dépôt et de retrait ». Il serait donc opportun de savoir si les opérations de dépôt et de retrait sont les seules opérations autorisées sur le livret jeune, à l'exclusion de toute autre opération, prélèvement, domiciliation, etc., et si les opérations de dépôt et de retrait déplacées dans un guichet ou dans une agence autre que celui où le livret jeune a été ouvert seront possibles.

Enfin, ma dernière question, mais non la moindre, concerne la destination des fonds issus du livret jeune. Il me paraîtrait normal – c'est un président d'office HLM qui vous parle – que l'épargne ainsi collectée soit centralisée à la caisse des dépôts et consignations.

En effet, ce livret bénéficiant de l'exonération fiscale et d'une rémunération privilégiée, il serait juste que les fonds déposés soient consacrés au financement de secteurs spécifiques de l'économie relevant de l'intérêt général, et notamment au financement du logement social. Il est vraisemblable que l'essentiel de l'épargne qui sera collectée sur le livret jeune proviendra de fonds jusqu'alors destinés au livret A ou issus du livret A et qui auraient par conséquent contribué à financer le logement social. A la date de la rédaction du rapport, vous n'aviez pas, monsieur le ministre, tranché cette question qui relève certes du domaine réglementaire, mais le Parlement vous serait reconnaissant de préciser vos intentions sur ce point.

Enfin, je profite de la présence du ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, l'article 29 du projet de loi tend à modifier les règles de désignation des membres du directoire du célèbre crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises. Cette disposition vise à transformer cet organisme en une véritable banque de développement. Le premier signe du renforcement ne passe-t-il pas par le mode de désignation de son président ? Celui-ci sera-t-il nommé par décret en conseil des ministres, ce qui aurait ma préférence, ou par le conseil de surveillance ?

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je sais ne pas avoir été exhaustif, mais je tenais à présenter ces remarques en raison de leurs fortes implications pratiques. Vous me pardonnerez ce pragmatisme, mais c'est notre quotidien dans nos circonscriptions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Daniel.

**M. Christian Daniel.** Monsieur le président, messieurs les ministres, monsieur le rapporteur, chers collègues, nous avons été nombreux jusqu'en 1993 à avoir dénoncé l'immobilisme en matière de logement – vous étiez sans doute des nôtres, messieurs les ministres. Depuis, de nombreuses mesures fiscales ont sans doute permis de rompre cet immobilisme et de remettre en mouvement la chaîne de l'immobilier et du logement dans notre pays : augmentation de la déduction forfaitaire pour les frais de

8 p. 100 à 10 p. 100, puis à 13 p. 100, relèvement du plafond pour gros travaux, augmentation de la déduction des intérêts d'emprunt, réduction des droits de mutation dans les transactions sur l'ancien.

Aujourd'hui, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, parmi de très nombreuses mesures disparates, on l'a dit, et aux conséquences diverses, en contient une dont la portée est des plus grandes pour le secteur du logement et l'immobilier en France. Cette disposition, introduite dans ce projet de loi sous la forme d'un article additionnel après l'article 16, a trait à l'encouragement à l'investissement immobilier dans le secteur locatif privé.

Mesure de grande portée, en effet, et reconnue comme telle par la profession du bâtiment et des travaux publics, mais aussi par tous ceux qui manifestent la volonté d'investir dans l'immobilier afin de loger des familles françaises, contribuant ainsi à la constitution d'un parc privé à but également social. En effet, la déduction proposée de 10 p. 100 de la dépense par an pendant les quatre premières années est très significative et traduit bien votre volonté de placer le logement au cœur du dispositif de relance de la croissance.

Cette mesure se justifie à plusieurs titres. Sur le plan économique, tout d'abord ; en cela, elle rejoint votre volonté de gagner la bataille de l'emploi, au cœur de cette relance de la croissance. Car elle aura un effet positif sur le fonctionnement du secteur du bâtiment et des travaux publics : tout le monde sait bien qu'un franc investi dans l'activité du bâtiment et des travaux publics génère un franc d'activité dans les secteurs amont et aval et se répercute donc en termes d'emplois. Mais elle est également directement positive pour l'emploi : à capacité de financement égale, le bâtiment et les travaux publics embauche un tiers de main-d'œuvre supplémentaire.

La justification est également sociale, car c'est permettre aux familles françaises d'accéder à un logement meilleur – dans le parc privé, certes, mais dont la vocation sociale se voit de fait confirmée. Justification culturelle enfin, car la volonté des familles françaises à investir dans le logement prend une dimension tout à fait culturelle dans notre pays, et particulièrement dans nos régions de Bretagne de l'Ouest.

Cette mesure, nous la souhaitons encore plus ample, c'est-à-dire la voir perdurer au-delà de 1998, et plus globale. Pourquoi pas l'étendre, au-delà du logement locatif privé, à tout investissement dans l'immobilier, qu'il s'agisse de la résidence principale ou de la résidence secondaire ? Nous la souhaitons peut-être aussi plus simple et plus cohérente. Si l'investissement est aujourd'hui reconnu comme tel par la prise en compte de l'amortissement, ce que vous donnez d'une main reste un peu repris de l'autre : en cas d'option pour le système de l'amortissement dégressif, la déduction forfaitaire sera amoindrie, puisqu'elle passera alors de 13 à 6 p. 100.

Pour résumer, monsieur le ministre, cette disposition très conséquente, sans doute une des mesures clefs de votre plan de relance, et perçue comme telle par la profession, demande à être durable, globale, plus simple et plus cohérente.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Plus simple, sans doute.

**M. Christian Daniel.** Alors que l'on évoque la possible et probable réforme de la fiscalité, une question vient à l'esprit : quel rôle comptez-vous faire jouer à l'impôt sur l'investissement immobilier, dans le cadre de l'accession à

la propriété ou dans celui de l'investissement locatif privé ? Sans doute est-ce dans le cadre de cette réforme fiscale qu'il faudra se préoccuper de rendre ce dispositif essentiel, je le répète, plus durable, plus global et plus simple.

Monsieur le ministre, je n'invoquerai pas Molière ou d'autres grands auteurs, mais simplement le dicton populaire : « Quand le bâtiment va, tout va. » Parmi vos collègues ici présents, le ministre du logement aurait pu assister à cette séance, non pour donner plus de solennité, mais pour témoigner de son engagement à vos côtés dans ce plan de relance et nous assurer que, désormais, l'investissement dans l'immobilier, en France, sera reconnu comme un véritable investissement.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Jacquemin.

**M. Michel Jacquemin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi reprend des dispositions prévues dans les différents plans annoncés depuis trois mois et traduit notamment de manière législative des dispositions annoncées à l'occasion de la convention de la CGPME, à Bordeaux, le 27 novembre dernier, en présence du Premier ministre. Dans ce rapide propos, je commenterai certaines de ces mesures qui visent à faciliter le financement de l'entreprise, à simplifier ses relations avec l'administration, à réformer l'urbanisme commercial et enfin à adapter la fiscalité de la transmission.

En ce qui concerne l'entreprise, je noterai avec une particulière satisfaction que 350 millions de francs seront consacrés à l'allègement de la taxation des mutations à titre onéreux des fonds de commerce, par une réduction de 11,8 à 9 p. 100 du taux du droit d'enregistrement. Rappelons que les petites entreprises individuelles sont plus taxées que les sociétés anonymes ou les SARL lors de la transmission à titre onéreux. C'est donc une mesure attendue et qui va dans le bon sens ; mais ce n'est qu'une étape, monsieur le ministre, car rappelons aussi que, dans le cadre de la cession, la difficulté provient également du niveau de l'imposition sur les plus-values qui atteint près de 20 p. 100.

Il est également impératif de créer des relations de confiance entre les entreprises et l'administration. Celle-ci est chargée de faire respecter les règles du jeu, elle doit le faire avec un état d'esprit moderne, c'est-à-dire avec la volonté d'expliquer et de faciliter. Le DDOEF accroît ainsi le champ d'application du système de décision implicite prévu pour l'octroi de certains régimes fiscaux. De ce point de vue, je me réjouis, monsieur le ministre, que la commission des finances ait adopté un de mes amendements, qui prévoit le bénéfice de plein droit du crédit d'impôt recherche lorsque l'administration n'a pas répondu dans un délai de six mois à un redevable de bonne foi ayant demandé le bénéfice de ce dispositif. En rétablissant cette mesure, annoncée du reste dans le cadre du plan PME, notre Assemblée, je l'espère, apportera aux PME, en plus du bénéfice des régimes d'amortissement exceptionnel et des entreprises nouvelles, une sécurité juridique supplémentaire.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez quelques réticences à accepter cet amendement. Mais si une entreprise souhaite mettre au point de nouvelles technologies, de nouveaux produits, c'est parce qu'elle est engagée dans une compétition, une course de vitesse avec la concurrence, en particulier la concurrence étrangère. Comment l'administration ne s'attacherait-elle pas à lui répondre rapidement ?

Vous me répondrez que le ministère de la recherche ne dispose pas des moyens nécessaires. Il serait utile que vous vous mettiez en relation avec votre collègue concerné afin que ce seul argument de moyens ne puisse plus vous être opposé.

Quelques mots sur l'urbanisme commercial et, sur ce point, je me réjouis de la présence de M. Raffarin. Chacun mesure les conséquences de l'excès du développement de certaines composantes de la grande distribution. L'asphyxie des commerces des centres-villes et des services de proximité, la défiguration de l'entrée de nos villes, la déstabilisation de nos producteurs nationaux, la déshumanisation de certains quartiers, la déqualification des emplois commerciaux, les coûts sociaux pour les collectivités apparaissent aujourd'hui de plus en plus nettement. Face à cette situation embarrassante, le texte propose un gel des autorisations d'ouverture de surfaces au-dessus de 300 mètres carrés et l'alourdissement des sanctions.

Certains s'interrogent sur le caractère peu libéral de ce texte. Mais comment le législateur pourrait-il se désintéresser d'une situation patente de déséquilibre entre les forces économiques en présence et ne pas chercher à corriger les effets des positions dominantes ? Cette mesure doit s'entendre naturellement dans l'attente de la rénovation de la loi Royer, qui nous a été promise dans un délai rapproché. C'est en termes d'aménagement du territoire, au niveau des bassins de vie, que nous devons trouver des solutions équitables.

Sur la fiscalité de la transmission, le projet de loi de finances pour 1996 prévoyait un abattement de 50 p. 100, limité à 100 millions de francs, pour chaque donataire ; cette disposition avait d'ailleurs été étendue, lors de la discussion au sein de notre Assemblée, à toutes les successions.

Le Conseil constitutionnel, en rendant sa décision sur la constitutionnalité de la loi de finances, a jugé l'article 9 contraire à la Constitution, estimant que si le législateur peut favoriser par l'octroi d'avantages fiscaux la transmission de certains biens, l'octroi de ces avantages doit reposer sur des critères objectifs et rationnels en relation avec les buts poursuivis. Le problème de la transmission d'entreprise demeure donc entier. Toutes les études menées à ce sujet concluent qu'environ 10 p. 100 des défaillances annuelles d'entreprises sont directement liées à des problèmes de transmission. Sur les 2,4 millions d'entreprises recensées en France, pas moins de 50 000 changent de mains chaque année ; 400 000 emplois sont concernés. 44 p. 100 des chefs d'entreprise interrogés considèrent que le choix de leur successeur est l'obstacle le plus important à la transmission. Ce que nous mettons au cœur de nos préoccupations, c'est la pérennité de l'entreprise. En fait, il n'y a pas de divergence de fond entre l'analyse du Conseil constitutionnel et le souci du législateur. Nous nous devons donc, monsieur le ministre, d'avancer sans plus attendre.

La commission des finances, à l'initiative de son rapporteur général, a adopté un amendement à une très large majorité.

Malgré les mesures d'allègement prises par les pouvoirs publics dans les années récentes, le coût de la transmission reste lourd pour la plupart des PME. Trouver une solution efficace à ce problème relève non de la volonté de privilégier telle catégorie de citoyens par rapport à telle autre, mais du souci de protéger l'intérêt général en assurant la pérennité des entreprises. En effet, du fait de son rôle économique, l'entreprise ne peut être complètement assimilée aux autres éléments constitutifs du patrimoine.

Afin de parvenir à l'objectif fixé par le législateur et non remis en cause par le Conseil constitutionnel, tout en répondant aux objections de celui-ci, il est proposé un nouveau dispositif. Il ne m'appartient pas, au cours de la discussion générale, d'entrer dans le détail de ces mesures. Simplement je voudrais dire que l'avantage fiscal consenti doit trouver sa contrepartie dans des garanties assurant que l'objectif de pérennité de l'entreprise sera effectivement atteint. Or, il ne peut l'être qu'à travers la stabilité du capital de l'entreprise.

L'avantage fiscal est subordonné aux conditions suivantes : d'abord, un des donataires au moins prend l'engagement de conserver les biens transmis en qualité de biens professionnels – ce qui est essentiel également, c'est l'engagement des donataires d'assurer la pérennité de l'entreprise en constituant autour du repreneur un groupe d'associés stables ; ensuite, il est prévu que chacun des donataires prend, pour lui et ses ayants cause, à titre gratuit, l'engagement de conserver pendant au moins dix ans les biens, de réserver pendant une durée de cinq années et à l'expiration du délai de dix ans aux autres donataires la possibilité d'acheter par priorité les biens dont la cession est envisagée ; enfin, il s'agira de notifier à la société les engagements précédents.

Ainsi, l'engagement de longue durée de l'ensemble des donataires autour d'un ou de plusieurs donataires permettra, si notre assemblée adopte l'amendement de la commission des finances, de garantir la stabilité nécessaire du capital et d'assurer le développement et la pérennité des entreprises petites et moyennes.

En modifiant la fiscalité de la transmission d'entreprise à titre gratuit, vous mettez, mes chers collègues, les entrepreneurs français sur un pied d'égalité avec leurs concurrents européens. Vous reconnaîtrez ainsi que les petites et moyennes entreprises enracinées dans les régions fortement exportatrices sont, pour la société française, un atout majeur dans la lutte contre le chômage, tout en contribuant de manière importante, par l'impôt, à donner à l'Etat les moyens de sa politique de redressement.

En terminant, je souhaite monsieur le ministre, que vous donniez votre appui à cette discussion approfondie dans notre hémicycle, pour que nous puissions enfin déboucher sur l'adoption d'un texte, et non reporter à nouveau la question à un texte ultérieur. Je vous remercie de m'avoir écouté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Garnier.

**M. Etienne Garnier.** Monsieur le ministre, je n'aime pas être désagréable avec vous. Mais comment faire autrement ? (*Sourires.*)

Il s'agissait au fond, entre autres, M. Raffarin nous l'a confirmé, de redonner confiance, de rompre l'attentisme des ménages français en matière de consommation et de diffuser la baisse des taux dans le tissu bancaire local au bénéfice des chefs d'entreprise. Tout cela est fort bien dit, et très intéressant à entendre. Mais qu'en est-il dans ce projet de loi ? Que pourrions-nous en dire ? Et que voudrions-nous entendre – encore que cela soit moins important ?

Nous aurions aimé, j'aurais aimé, que ce projet de loi fût l'occasion pour le Gouvernement de mieux prendre en compte la dégradation de la conjoncture économique et ses conséquences sociales. Nous aurions pensé qu'il aurait pris soin, à l'occasion de ce « mini-collectif », de bien nous convaincre de la cohérence et de la continuité de sa politique.

Or c'est l'inverse qui se produit. Il en naît une sorte de sentiment général d'inintelligibilité de cette politique, dû notamment, même si c'est pour très peu, à l'accumulation de mesures tantôt sectorielles, tantôt limitées, et plus grave encore, devenant peu à peu catégorielles.

Personne parmi les chefs d'entreprise, à moins d'engager quelqu'un chargé de gérer toutes les déductions destinées à faire plaisir aux chefs d'entreprise et à diminuer les frais des dites entreprises que l'on peut accumuler, personne n'y comprend plus rien.

Et nous vivons dans une société de seuils – moins de 4 000, plus de 6 200... – c'est-à-dire le contraire de ce que j'appelle dans ce domaine une politique.

Et comme certaines des mesures que vous défendez, brillamment, nous devons le reconnaître, paraissent dans la presse deux ou trois semaines, parfois trois mois avant que nous en discutions – ce qui crée un incontestable sentiment de malaise – nous, parlementaires, nous voici transformés en suiveurs disciplinés et, bien entendu, grincheux. (*Sourires.*)

Pour ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, je ne dirai qu'un mot : dans le texte de Bordeaux, il n'y avait pas grand chose d'important ; dans celui-ci, il n'y a rien de plus, monsieur le ministre, pardonnez-moi de vous le dire : ainsi, il ne contient rien en matière d'imposition.

S'agissant de la taxe professionnelle, la « divine » taxe professionnelle, nous savions combien elle handicape l'embauche et l'investissement ! Dès lors, nous aurions pensé qu'un effort serait fait dans ce domaine.

J'ajoute que si le Gouvernement avait la mauvaise idée – ou la bonne, c'est selon chacun – de ne pas prendre en considération les amendements de la commission des finances, notamment sur la transmission des entreprises, j'en tirerais les conséquences quant à mon vote. J'attends donc.

Quant à invoquer comme vous l'avez fait ce matin, la CEPME, ce nouvel organisme rongé par le désordre et l'absence de fonds, à quoi doit s'ajouter la SOFARIS, autre lieu de désordre départemental et d'inefficacité, cela confine à l'optimisme le plus délirant qu'on puisse rencontrer dans la vie publique. Mais je suis sûr que, sur ce point, vous démentirez rapidement.

L'essentiel me paraît donc porter sur la transmission des entreprises. On ne peut pas passer sa vie à clamer que les PME sont « un gisement d'emplois », le seul, et tout faire pour qu'il soit bouché, tronçonné, asséché. Cette fois-ci, le problème est devant vous.

Quant à la politique de l'épargne, en dépit de toutes vos orientations, discutables d'ailleurs au regard de la consommation, elle est illisible, en tout cas pour beaucoup de Français dont je suis. Et elle est illisible parce qu'inintelligible et qu'elle crée elle-même sa propre cohérence, ou plutôt « incohérence » pour les Français placés devant une telle accumulation de mesures destinées à favoriser l'épargne, et dont rien ne dit qu'elles se traduiront par une augmentation de la consommation. Ne prenons pas le chiffre du mois de janvier 1996 pour un signe de redémarrage, ce serait aller trop loin !

Depuis le collectif de 1995, nous assistons à la non-diminution des dépenses publiques et à des augmentations prodigieuses des prélèvements obligatoires qui pèsent sur tout le monde – retraités, chômeurs, etc. Pire, la pression fiscale va atteindre des sommets, si bien qu'il faudrait un miracle pour tenir la promesse de « pause » en 1997 ! Mais je continue, à mon âge, à croire aux miracles. (*Sourires.*)

Messieurs les ministres, vous venez d'avoir sous les yeux l'exemple d'une bonne réforme – je ne dis pas que les autres soient mauvaises mais elles apparaissent moins comme des réformes que comme des tranches de saucisson, à partir desquelles on se demande si l'on peut reconstituer quelque chose. Nous avons eu la démonstration, il y a quelques jours, d'une autre politique, conduite par le chef de l'Etat, qui a su préparer et mettre en musique, grâce au dialogue, et en recevant les uns et les autres, la nécessaire réforme de la politique de défense de la France et des industries qui la soutiennent, en traçant une perspective à moyen terme, reconnaissant que cela ferait mal, mais peut-être moins demain que dans trois ans. Et tout cela est accepté par les Français.

Alors, monsieur le ministre, faites de même ! Ce que je me permets de critiquer, ce ne sont pas, bien entendu, les mesures elles-mêmes, mais la méthode du Gouvernement, lequel devrait faire en sorte que sa politique, qui est jusqu'à preuve du contraire la nôtre, soit cohérente et comprise, ce qu'elle n'est pas, croyez-moi !

**M. le président.** La parole est à M. Marc Le Fur.

**M. Marc Le Fur.** Monsieur le président, messieurs les ministres, un DDOEF est par définition un ensemble de mesures extrêmement diverses. J'en distinguerai deux sortes : les mesures structurelles que je juge très positives est les mesures plus conjoncturelles sur lesquelles je m'interroge.

La principale mesure structurelle est la transcription dans la loi du plan PME présenté par le Premier ministre le 27 novembre à Bordeaux. Ce plan résulte d'un gros travail effectué par Jean-Pierre Raffarin auquel je souhaite rendre un hommage particulièrement appuyé.

Le point le plus spectaculaire, celui qui sera le plus remarqué, touche à l'urbanisme commercial. S'agissant des grandes surfaces, nous allons avoir concomitamment deux textes : celui-ci relatif à la taille de celles qui nécessiteront une autorisation préalable, et un autre que nous examinerons dans une quinzaine de jours sur la loyauté de la concurrence. Nous avons là quelque chose de précis, d'harmonieux et de cohérent. Il était indispensable de réduire le seuil des 1 000 mètres carrés à 300 mètres carrés, en particulier pour un certain nombre de secteurs ruraux où la création de magasins aux dimensions comprises dans cette fourchette peut porter un préjudice réel à ce qui reste du commerce local de proximité.

Une autre mesure structurelle consiste en une nouvelle extension de la loi Madelin. Je m'en réjouis, et je pense qu'il faudrait aller plus loin. Il me paraît souhaitable que nous appliquions le dispositif Madelin non plus seulement aux entreprises soumises à l'IS mais également aux entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux, aux bénéfices non commerciaux et aux bénéfices agricoles. Ainsi un véritable effort serait fait pour les capitaux propres de nos entreprises comme pour l'épargne de proximité.

Au titre également des mesures structurelles, j'évoquerai celle qui touche à la transmission d'entreprise. Là aussi, nous disposons d'un bon amendement résultant en particulier des travaux du président et du rapporteur de la commission des finances. Il faut que nous allions au terme de notre démarche sans nous laisser retenir par des obstacles de nature strictement juridique.

Mais au-delà des mesures structurelles, je souhaite évoquer – en m'interrogeant, je dois le dire – certaines des mesures conjoncturelles contenues dans le DDOEF.

La crise de l'emploi n'est pas inéluctable. Pendant onze mois consécutifs, jusqu'à l'été 1995, nous avons enregistré une réduction du nombre de chômeurs. La crise est aujourd'hui une crise de la demande. Il est possible d'y faire face par une véritable relance. Or elle est possible puisque les obstacles que les économistes mettent généralement à des politiques de relance n'existent plus aujourd'hui.

Ainsi, notre balance des paiements est largement excédentaire. Nous avons donc la possibilité d'agir. De même, pour ce qui est de l'inflation, nous disposons d'une marge !

Plus que jamais, une politique de relance est possible, souhaitable et nécessaire. D'ailleurs, vous l'esquissiez, mais en utilisant des moyens sur lesquels, là aussi, je m'interroge.

Le premier consiste à réduire les encouragements à l'épargne. Cela, me semble-t-il, découle d'une analyse erronée des motivations de l'épargnant. Ce dernier n'épargne pas pour le gain, mais dans un souci de précaution, parce qu'il craint pour son emploi. C'est en particulier le cas pour l'épargne populaire. Pénaliser l'épargne ne réjouira pas forcément le consommateur, car c'est la même personne ! S'en prendre à l'un n'aboutira pas à relancer la consommation de l'autre !

Le deuxième moyen est l'aide à la consommation pour laquelle vous utilisez la voie fiscale. Il s'agit de l'article 16 sur lequel je m'interroge tant pour des raisons techniques que politiques.

Qu'en est-il d'abord au regard de nos promesses électorales ? Nous avons toujours souhaité la simplification de l'impôt et sa neutralité, et nous avons toujours, dans nos propos électoraux, combattu la complexité du code général des impôts. Je me rappelle les propos très clairs que vous teniez sur ce sujet, monsieur le ministre, en particulier lors du vote de la loi de finances initiale. Or, le présent article rend les choses plus complexes.

L'article 16 n'est pas sans poser question aussi au regard de la justice. Nous encourageons la consommation, mais nous réservons cet encouragement aux seuls contribuables, oubliant la moitié des foyers fiscaux qui ne paient pas l'impôt. Pourquoi ne pas encourager plutôt la consommation par voie de primes, dont nous aurions pu faire bénéficier plus de gens. C'était l'idée de la fameuse « balladurette ».

Sur le plan de l'efficacité, l'avantage fiscal à la consommation implique un décalage d'un an, alors que la prime aurait eu un effet immédiat et donc un impact psychologique plus fort.

Enfin, ces mesures me paraissent ignorer les règles les plus élémentaires de prudence. Nous connaissons tous les affres dans lesquelles sont plongées les familles surendettées. N'allons-nous pas encourager le surendettement ?

Je me demande enfin, et surtout, si une telle politique est cohérente. D'un côté, nous encourageons une relance de la consommation mais, de l'autre, nous supprimons des aides aux familles, en particulier l'allocation jeune enfant pour bon nombre de ménages. Il s'agit-là, me semble-t-il, à la fois d'une incohérence en termes de politique démographique et d'une erreur économique. Il aurait été plus juste, plus rationnel et plus favorable à la consommation, de maintenir des aides à la famille plutôt que de les supprimer pour envisager, quelques jours plus tard, des systèmes très complexes d'encouragement fiscal à la consommation.

D'un point de vue politique, comment expliquer aux Français que nous refusons une aide aux familles tout en les encourageant à acheter, par le biais du crédit, des magnétoscopes ? Il aurait été plus simple de maintenir des systèmes favorables à la famille, quitte à ajouter, à côté, des primes.

Voici, me semble-t-il, les points qui devraient retenir dans les mois à venir, retenir notre attention.

Il importe de définir une véritable politique de réduction de l'impôt, qu'il ne s'agira pas nécessairement de mettre immédiatement en œuvre. Mais il faut fixer un cap, établir un calendrier et par là-même rendre les choses très lisibles pour nos interlocuteurs.

Il faut promouvoir le pouvoir d'achat des familles. C'est, en effet, quand elles comptent des enfants et des jeunes qu'elles consomment le plus. C'est donc d'elles que dépend la nécessaire relance de la consommation.

Enfin, troisièmement, il convient de relancer une politique d'aménagement du territoire qui ne soit pas simplement une politique de zonage, mais comprenne des projets structurants, susceptibles d'être financés par l'emprunt, pas nécessairement par l'emprunt d'Etat, mais peut-être aussi par l'emprunt régional.

Telles sont les quelques pistes que je me permets de vous suggérer.

La relance est possible et elle n'exclut pas l'assainissement. En 1958, par exemple, le plan Rueff-Armand conjugait une politique de relance économique et un véritable effort d'assainissement.

Orientons-nous, il est encore temps, vers un tel plan, adapté aux circonstances actuelles mais conciliant, dans une même volonté politique, la nécessaire relance et le non moins nécessaire assainissement.

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mesdames, messieurs les députés, j'ai été attentif aux propos qui ont été tenus pendant cette discussion générale, et je remercie tout particulièrement le rapporteur général de la commission des finances...

**M. Didier Migaud.** Vous pouvez !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... pour son appréciation positive et le soutien qu'il apporte au projet de loi.

J'ai bien noté que, sur certains points, il y avait des possibilités d'améliorer le texte. Je ne doute pas que la discussion des articles qui va s'engager nous permettra de progresser et d'atteindre les objectifs qui nous sont communs.

Je vous remercie, monsieur Auberger, de votre analyse de la conjoncture. Je voudrais simplement rectifier une donnée concernant l'exécution du budget 1995. Que n'avait-on pas entendu à ce sujet, à la fin de l'année 1995 ! Le Gouvernement n'allait pas tenir l'objectif...

**M. Didier Migaud.** Il ne l'a pas tenu !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et le déficit allait bondir par rapport à ce qu'avait voté le Parlement lors des deux lois de finances rectificatives du printemps et de fin d'année. Or l'objectif a été tenu, puisque nous avons bouclé à 323 milliards, n'en déplaise à M. Migaud !

**M. Didier Migaud.** Avec des artifices !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Et les moins-values fiscales, monsieur Auberger, ne sont pas de 50 milliards mais de 46 milliards. Nous aurons l'occasion dans les semaines qui viennent et lors de la discussion du débat d'orientation budgétaire de revenir sur ces différents points.

J'ai cru comprendre que la commission des finances avait quelques réticences à accepter le dispositif de réduction d'impôt sur l'intérêt payé dans le cadre du crédit à la consommation. J'ai bon espoir de pouvoir convaincre la majorité de l'Assemblée nationale de rejoindre le Gouvernement sur le texte qu'il vous propose.

**M. Didier Migaud** Vous avez raison !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je partage l'avis de Philippe Auberger, qui préconise de ne plus augmenter les prélèvements obligatoires. C'est l'engagement pris par le Gouvernement.

S'agissant de la réforme des prélèvements obligatoires, je confirme que cette réforme structurelle entre bien dans les projets prioritaires du Gouvernement. Je sais, monsieur le président de la commission des finances, que vous avez commencé à procéder à des auditions et qu'une concertation, une réflexion s'engagent.

Comme on l'a souligné à maintes reprises, aussi bien pendant la séance des questions d'actualité que pendant cette discussion générale, notre économie s'est ouverte au monde, elle a perdu son étanchéité, et nous devons tirer les conséquences de sa mondialisation, non pas en manifestant de la nostalgie ou je ne sais quelle crainte, interrogation ou angoisse, mais notamment en réformant nos systèmes de prélèvements obligatoires.

S'agissant des industries du textile, de l'habillement, du cuir, de la chaussure, le Gouvernement vous proposera, dans le cadre de ce projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, sans doute par voie d'amendement, une mesure permettant de tenter à titre expérimental d'alléger le poids des cotisations sociales, à condition qu'il s'agisse d'accords de branches et à condition que soient offertes des contreparties en termes d'emplois, d'aménagement et de réduction du temps de travail, et d'accès des jeunes à l'emploi.

Le problème qui est posé, globalement, ce sont les prélèvements obligatoires, les charges qui pèsent sur les salaires. C'est donc une donnée qu'il faudra prendre en considération lorsque vous déterminerez les grands principes tendant à définir le modèle optimal de prélèvements obligatoires.

Nous aurons à rechercher, naturellement, l'équité entre tous les membres de la communauté nationale qui participent au financement de l'Etat, garant de la sécurité des personnes et des biens, garant des libertés individuelles, des libertés publiques, garant de l'accès à un service de santé de qualité non discriminatoire, garant de la cohésion sociale. Nous aurons à privilégier aussi l'efficacité économique et la recherche du plein emploi.

Je vous confirme donc, monsieur le rapporteur général, que telle est bien notre préoccupation et que nous aurons, dans les semaines qui viennent, l'occasion d'avoir des échanges sur ce thème fondamental.

En défendant votre exception d'irrecevabilité qui, fort heureusement, n'a pas emporté l'adhésion de l'Assemblée nationale, monsieur Colliard, vous avez fait référence à une croissance de 1,5 p. 100. Ce n'est pas la prévision gouvernementale. Je ne fais pas de prévisions et je ne suis

pas expert en prévisions. J'entends celles des spécialistes. Elles varient au fil des semaines, au fil des mois. Il faut donc être d'une grande prudence. Qui avait prévu la progression de 5,1 p. 100 au mois de janvier ? Personne ! Et on nous avait dit de faire attention au mois de février. Il est vrai qu'il avait un jour de plus cette année, mais nous avons eu confirmation de la progression des immatriculations de véhicules automobiles.

Il y a dans l'économie beaucoup de psychologie, il faut tenir compte de l'attitude des membres d'une communauté, des acteurs économiques et sociaux, et je veux croire que la croissance connaîtra un rebond plus rapidement qu'on ne l'avait prévu. En tout cas, les ministres des finances qui se sont réunis à Paris lors du G7 du 20 janvier ont tous conclu à la proximité de ce rebond d'une croissance qui souffre en effet aujourd'hui d'un ralentissement momentané.

Vous avez dressé le catalogue des nouvelles ressources fiscales. Il ne faudra probablement pas hésiter à prendre le risque de délocaliser un peu plus les assiettes fiscales, pour tenir compte de la mobilité, de la volatilité d'un certain nombre d'entre elles. Cela devra être présent dans l'esprit de chacun d'entre nous lorsque nous définirons les grands principes de la réforme des prélèvements obligatoires.

Monsieur Bonrepaux, vous vous êtes efforcé, avec conscience et d'une manière un peu laborieuse, de justifier une question préalable.

**M. Augustin Bonrepaux.** Je n'ai pas eu trop de mal, vu le rapport du rapporteur général !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** J'ai cru comprendre que vous aviez quelque nostalgie à l'égard de l'Etat actionnaire. Il est vrai qu'un groupe comme Thomson est devenu propriété de l'Etat en 1982, qu'en dépit des bons offices de cet actionnaire, les réformes ne se sont pas accomplies et que la voie de la sagesse aujourd'hui est celle que nous a indiquée avec clarté le Président de la République pour opérer les transformations nécessaires.

**M. Augustin Bonrepaux.** Je n'ai pas parlé de Thomson, j'ai parlé de Pechiney ! Vous ne m'avez pas écouté !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous avez eu une appréciation très positive de l'Etat actionnaire et vous avez regretté les privatisations. A vous et à vos amis politiques qui ont eu l'occasion d'assumer les responsabilités de l'Etat actionnaire, je rappelle simplement qu'il y a eu le Crédit lyonnais, le Comptoir des entrepreneurs, le GIAT, qui a été en 1989 une sorte de structure de défaisance et dont on voit la réussite industrielle aujourd'hui, le Crédit foncier de France, et je remercie M. Migaud d'avoir assumé la période la plus délicate.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas moi qui l'ai cité !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Bref, monsieur Bonrepaux, je voudrais tenter de vous convaincre que l'Etat n'est pas en mesure d'assumer cette responsabilité d'actionnaire. On s'en est bien rendu compte lorsqu'on a fait l'addition des dettes des entreprises publiques. Lorsque, aujourd'hui, on doit recapitaliser un certain nombre de sociétés publiques, on voudrait que l'Etat dispose de ressources plus substantielles. Puis-je vous dire, en outre, que l'investissement productif a pratiquement baissé d'un tiers entre 1990 et 1993 et que vous ne devez pas avoir de nostalgie particulière pour cette période.

Monsieur Jegou, je vous exprime la gratitude du Gouvernement pour votre soutien à ce projet de loi. Je vous confirme que nous sommes bien déterminés à réduire la dépense publique et le déficit public.

J'ai assumé au Sénat une responsabilité parlementaire – je sais bien que M. Brard eût souhaité m'y voir demeurer (*Sourires.*) Il m'est arrivé quelquefois de regretter que le Gouvernement nous fasse connaître ses intentions par des voies donnant le sentiment que le Parlement n'était pas suffisamment pris en considération. Ce que vous avez exprimé, je l'ai donc déjà ressenti. C'est la difficulté dans laquelle nous nous sommes trouvés à la fin du mois de décembre et dans le courant du mois de janvier qui nous a amenés à parfaire ce dispositif et à tenter d'encourager nos compatriotes à anticiper des actes de consommation et de reprise. Nous ne pouvons, en effet, avoir aucun fatalisme à l'égard du chômage et des difficultés économiques. Ça et là s'exprimait une inquiétude sur la situation économique et l'urgence d'une reprise et donc d'un soutien. C'est dans ces conditions que le Gouvernement a cru devoir procéder à des annonces de mesures, aussi bien le 21 décembre que le 30 janvier. Nous devons pouvoir faire mieux désormais et informer le Parlement en temps réel de nos intentions. C'est une préoccupation du Gouvernement, je le dis vraiment sans ambiguïté.

Je vous confirme notre intention de procéder à une réforme des prélèvements obligatoires, de définir le modèle des prélèvements obligatoires, dont l'échéance ne peut pas être précisée. Ainsi, à l'avenir, nous pourrions proposer des mesures fiscales qui s'inscrivent dans cette perspective et dont nous pourrions percevoir plus directement toute la cohérence par rapport à l'objectif.

J'ai bien noté votre souhait de voir clarifier les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, mais j'apprécie votre soutien au pacte de stabilité. S'il est vrai que nous devons être attentifs à la situation financière des collectivités territoriales, nous devons être conscients aussi de la fragilité de l'équilibre des finances de l'Etat, et il serait bien imprudent de trop demander à l'Etat au motif que les collectivités territoriales ont sans doute d'incontestables besoins.

M. Sarre a fait référence au franc fort, mais la politique du Gouvernement est celle du franc stable par rapport aux autres monnaies européennes et notamment au Deutschmark. Ce qui, sans doute, illustre la réussite de la politique conduite par le Gouvernement depuis le mois de mai 1995, c'est la baisse sans précédent des taux d'intérêt, qui constitue le levier le plus puissant de la croissance et de l'emploi.

Monsieur Garrigue, je vous remercie de votre soutien et des appréciations que vous avez portées sur notre politique.

Je vous remercie d'avoir mis en évidence tous les indices prometteurs et encourageants : l'inflation est désormais maîtrisée, moins de 2 p. 100 en dépit d'une hausse de deux points de la TVA au 1<sup>er</sup> août 1995 ; l'investissement productif repart ; la consommation en janvier et février est soutenue – il faut en prendre conscience et ne pas se complaire dans une attitude interrogative quelque peu pessimiste. Nos compatriotes ont besoin d'aller de l'avant et sont bien conscients que ce n'est pas dans l'immobilisme qu'on en sortira.

Ce qui est encourageant et satisfaisant, c'est que nous sommes parvenus à exécuter le budget selon la prévision arrêtée par le Parlement. Nous avons fait la démonstration de notre capacité à maintenir le cap et à tenir la dépense publique. Nous avons annulé 40 milliards de

crédits pendant l'année 1995. C'est une situation sans précédent. Vous avez eu raison de rappeler la réussite de la compétitivité des entreprises françaises puisque le commerce extérieur se solde par un excédent sans précédent : 104,5 milliards de francs en 1995.

M. Brard s'est livré à un exercice dans lequel il excelle. Il a cru devoir faire référence à un personnage de Molière. Peut-être aurait-il pu se qualifier lui-même de docteur Diafoirus de l'économie (« *Très bien !* » sur *plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) car il a des prédispositions ! La réalité n'est sans doute pas sa préoccupation première et ses préconisations relèvent facilement de l'incantation.

**M. Daniel Colliard.** Oh !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il a mis en doute la volonté du Gouvernement à l'encontre de la fraude. Puis-je rappeler qu'en 1995, les agents de la direction générale des impôts ont procédé, à la suite de contrôles fiscaux, à des redressements atteignant 58 milliards ? Alors, de grâce, évitons de mettre en doute l'action du Gouvernement et sa détermination et évitons aussi de manifester une sorte de scepticisme à l'égard des agents de la direction générale des impôts, des douaniers et de la comptabilité publique. Ils exercent leur profession dans des conditions difficiles. Ils luttent contre la fraude pour assurer la loyauté des actes du commerce.

Monsieur Migaud, vous avez souhaité la publication du rapport Ducamin. Vous serez satisfait parce que le Gouvernement a demandé à la Documentation française de le publier.

**M. Didier Migaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le débat sur la réforme fiscale doit être populaire. L'impôt nous concerne tous. Il est emblématique du lien social et du pacte républicain.

Je n'ai pas compris pour quel motif vous vous efforciez de noircir l'horizon au moment où il s'éclaire.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas moi qui le noircis !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En 1995, pour la première fois, à comparer avec la loi de règlement de 1994, la dépense publique n'aura progressé que 2 p. 100 alors que, les années précédentes, la progression variait entre 4 et 5 p.100. C'est donc le signe d'un redressement...

**M. Didier Migaud.** Le signe d'une grande habileté !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et vous avez été injuste de ne pas le saluer comme tel.

M. Gantier encourage le Gouvernement à rendre sa politique encore plus lisible. J'ai bien enregistré ce souhait. Je pense que nous devons pouvoir faire mieux. Il s'est livré à quelques rappels historiques nécessaires et a notamment souligné à quel point trop d'impôt tuait l'impôt. Il avait un doute sur la proximité de l'application de ces mesures. Elles prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996 à condition que vous acceptiez de les consacrer par un vote positif.

M. Copé a eu raison de mettre en exergue les données très prometteuses que révèlent les statistiques les plus récentes et de souligner que les premiers fruits de la politique du Gouvernement étaient perceptibles, que c'était aussi le signe de la cohérence de cette politique. J'attends des ressources de TVA en progression en février.

**M. Christian Daniel.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je n'ai pas de chiffres officiels mais les premiers éléments me permettent de penser qu'il y a là ce qui pourrait ressembler à un frémissement de plus-value fiscale par rapport aux premières prévisions et surtout par rapport aux encaissements correspondants de 1995. Une hirondelle ne fait pas le printemps mais elle peut l'annoncer ! Nous avons besoin de lisibilité et de clarté, de maintenir l'effort. C'est ce qu'il a rappelé.

M. Kucheida n'est manifestement pas un élu du sud-ouest et il est peu intéressé par la liaison autoroutière entre Bordeaux et Clermont-Ferrand, mais il fallait bien régulariser la situation et apporter des apaisements à toute une région qui vivait dans l'inquiétude.

Il a manifesté son soutien aux PME et aux PMI. Je vois là un consensus très riche et très prometteur. Le nouveau marché fonctionne depuis le 14 février. Selon les responsables de ce nouveau marché destiné aux PME et aux PMI, qui est en quelque sorte le Nasdaq à la française, les premières semaines se révèlent être une réussite qui laisse augurer d'autres succès à l'occasion de l'introduction de PME et de PMI innovantes. C'est, je crois, un progrès considérable. C'est aussi le signe de la cohérence de l'ensemble des mesures mises en œuvre par le Gouvernement.

M. Proriot se réjouit que le texte puisse être enfin soumis au Parlement afin que les mesures aient une base légale. Il a souligné l'urgence d'une réforme des droits de transmission. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il n'y a aucune divergence entre la position du Gouvernement et celle de la commission des finances de l'Assemblée nationale en cette matière : il s'agit d'alléger les droits de transmission, de faciliter le transfert d'une entreprise à ceux qui paraissent les plus aptes pour la diriger et assurer la pérennité.

Il convient sans doute de revoir plus globalement la réglementation et les barèmes en matière de droit de transmission, ne serait-ce que pour tirer les conséquences de l'allongement de l'espérance de vie, ce qui est un élément très positif. Peut-être faut-il encourager une transmission du patrimoine sans délai excessif. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement vous proposera, à l'issue d'une concertation toute prochaine, de préparer le projet de loi de finances pour 1997 en y incluant quelques mesures qui constitueront un progrès dans l'exercice de ce droit de transmission.

M. Proriot m'a interrogé sur le fonctionnement des plans d'épargne, notamment sur celui des PEL, en particulier sur la condition de résidence en France à titre habituel des titulaires de ces plans. Les éléments de référence seront proches de ceux que l'on utilise en matière fiscale, mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans la discussion du texte. J'ai bien noté aussi ses préoccupations sur les discriminations qu'il pourrait y avoir selon les différents livrets en fonction de l'âge des titulaires, et il a évoqué en particulier la situation des jeunes.

Il s'est demandé quel usage serait fait des ressources déposées sur les livrets jeune ou sur les livrets d'épargne populaire. Il a souhaité une centralisation au profit du logement social. Je veux simplement lui faire observer que, avec un taux de 4,75 p. 100, il n'est pas sûr que cette ressource soit très intéressante pour le logement social.

Pour ce qui est du livret A, qui rapporte 3,5 p. 100, la rémunération de l'organisme collecteur, selon qu'il s'agit de la Caisse d'épargne ou de La Poste, est de l'ordre de

1,2 à 1,5 p. 100, ce qui fait une ressource se situant autour de 4,6 à 5 p. 100. Dans le cas du livret jeune, la centralisation implique la rémunération de l'organisme collecteur. On peut imaginer que la rémunération soit limitée à 1 p. 100, ce qui est modeste par rapport au taux pratiqué sur le livret A. Mais que peut-on faire d'une ressource qui coûte 5,75 p. 100 alors que le taux du marché monétaire est entre 4 et 4,5 p. 100 ? Ce n'est pas forcément un privilège pour le collecteur que de devoir remettre sur le marché une ressource qui va lui coûter 4,75 p. 100 de rémunération, plus les frais d'ouverture de livret et de gestion de la ressource. C'est pour cette raison que j'ai pris la décision de ne pas centraliser cette ressource.

J'en viens aux conditions de désignation des dirigeants du CEPME. Il s'agit d'une institution duale avec un directoire et un conseil de surveillance. Dans la situation actuelle, le président du directoire est désigné par un décret en conseil des ministres et les quatre autres membres sont agréés par décret. Dans la formule nouvelle, le président du directoire sera toujours désigné de la même façon, mais les quatre autres membres seront désormais désignés par le conseil de surveillance. Quant au conseil de surveillance, composé de dix-huit membres, dont six représentants des salariés, le choix du président et celui du vice-président seront soumis à l'agrément du ministre de l'économie et des finances et ils seront nommés par décret simple.

**M. Jean Proriot.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. Daniel a beaucoup insisté sur l'excellence de la mesure novatrice qui constitue l'amortissement de l'investissement immobilier locatif. J'ai eu l'occasion, dans une vie antérieure, d'étudier ce dispositif avec les professionnels concernés et j'ai constaté qu'un consensus se dégagait pour aller dans cette voie. Je me réjouis que nous ayons pu aboutir dans le cadre du présent projet de loi. Je vous remercie pour vos appréciations. Nous devons observer attentivement la mise en œuvre de ce dispositif, mais tous les professionnels que j'ai rencontrés m'ont fait part de leur pleine adhésion à celui-ci.

La résidence secondaire sera-t-elle éligible à ce type d'amortissement ? Le texte ne fait pas de discrimination entre la résidence principale et la résidence secondaire. C'est dire à quel point nous avons voulu simplifier les formalités.

Pourra-t-on étendre ces dispositions aux logements anciens ? La question reste posée. Mais j'imagine plus difficilement que l'on puisse avoir recours à ce type d'amortissement accéléré. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

Quelle sera la place de la fiscalité immobilière dans une fiscalité rénovée ? Je ne crois pas qu'il y ait là matière à des changements considérables. En tout cas, nous devons nous efforcer de profiler, de définir ensemble le type de fiscalité que nous voulons, en convenant du cadre dans lequel il doit s'insérer. Dans ces conditions, je ne doute pas que le poids économique de l'immobilier et son rôle social seront forcément pris en considération.

M. Jacquemin s'est réjoui de voir enfin introduites dans la loi fiscale des dispositions qui permettent un contrôle *a priori*. Pour ma part, je suis favorable à la procédure du rescrit, par laquelle l'administration s'engage *a priori* et apporte aux acteurs économiques une sécurité juridique et fiscale. Il faut mettre en œuvre cette réforme à laquelle le Premier ministre a dit à quel point il y était attaché.

Nous vous proposons donc de mettre un terme à des situations qui se sont révélées décevantes et souvent conflictuelles – les élus locaux en sont souvent les témoins. Il arrive que des créateurs ou des repreneurs d'entreprises qui, de bonne foi, ont bénéficié des dispositions portant exonérations pour création d'entreprise nouvelle ou reprise d'activités voient, deux ou trois ans plus tard, l'administration des impôts remettre en cause le bénéfice de ces exonérations. Surgit alors une situation conflictuelle, une crispation qui altère le climat et multiplie les déceptions. Nous allons essayer de régler cette première série de problèmes afin d'éviter la remise en cause d'avantages consentis en cas de création d'entreprise ou de reprise d'activités, afin que les créateurs ou les repreneurs bénéficient d'une certaine sécurité.

Sur le crédit impôt-recherche, l'administration doit être en mesure de se prononcer. Cela suppose la mobilisation de quelques experts incontestables. Le processus est en cours de préparation. Nous ne disposons pas encore des éléments nous permettant de conclure. Sur le principe, je suis d'accord, mais il faut laisser à l'administration le temps nécessaire pour qu'elle puisse se doter des moyens requis, faute de quoi elle sera conduite à prendre des précautions nuisant à l'efficacité du dispositif.

En ce qui concerne les successions, les éléments de réponse que j'ai déjà apportés montrent combien le Gouvernement est en pleine convergence avec la préoccupation exprimée par M. Daniel.

M. Garnier a laissé entendre que ce projet aurait dû mieux prendre en compte la conjoncture. Je ne partage pas son appréciation. S'il a pu exprimer un tel point de vue, c'est sans doute que notre échange n'a pas eu la qualité qu'il aurait dû avoir. Je voudrais, devant l'Assemblée, me porter garant que ce projet constitue une bonne réponse à la situation conjoncturelle que nous connaissons. Il ne s'agit pas d'un collectif budgétaire, mais d'un DDOEF !

Par ailleurs, s'agissant des prélèvements qu'il a regrettés, ils n'ont peut-être pas eu toute l'importance qu'il a voulu leur donner. Ce que nous avons constaté en France est rigoureusement identique à ce qui s'observe dans la plupart des pays comparables aux nôtres, notamment en Grande-Bretagne, où pourtant il n'y avait pas eu d'augmentation de la TVA de deux points et où il n'avait pas été nécessaire de rééquilibrer les comptes de la sécurité sociale et d'apurer le passif. Son appréciation me paraît sévère et injustifiée.

Nous avons, je le précise, tenu le cap en annulant 40 milliards de crédits et de dépenses publiques.

Je remercie M. Garnier d'avoir cité en exemple la manière dont le Président de la République conduisait la réforme de notre dispositif de défense et des industries d'armement.

Je le remercie aussi pour ses encouragements. Il a clairement mis en lumière que nous disposons de marges de progression considérables en matière de communication. (*Sourires.*) Tout cela est prometteur.

M. Le Fur nous a apporté son soutien et ses encouragements. M. Jean-Pierre Raffarin lui apportera lui-même les précisions qu'il souhaite obtenir puisque c'est le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat qui défendra les articles 50, 51 et 52 de ce projet de loi.

Il a ajouté qu'il fallait combattre la complexité de l'impôt, et il a raison. Il a compris que les mesures que nous vous proposons ont un caractère temporaire et qu'elles sont destinées à répondre à une situation exceptionnelle à laquelle nous avons été confrontés.

Il s'est demandé s'il ne faudrait pas généraliser un système de primes. Je me permets de lui suggérer que plutôt que de généraliser des primes, il vaudrait peut-être mieux envisager de réduire les impôts.

**M. Yvon Jacob et M. Christian David.** Tout à fait ! Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En effet, entre l'impôt que l'on prélève et la prime que l'on verse, il y a forcément entre les deux de la perte en ligne. L'avenir, c'est la baisse des impôts plutôt que le versement de primes compensées par des prélèvements obligatoires !

M. Le Fur a évoqué également l'idée d'un grand emprunt. C'est une idée qui revient souvent. Peut-être sommes-nous déficients en matière de communication, mais il faut savoir qu'à un déficit de 323 milliards correspond un emprunt de 323 milliards. Pour 1996, le déficit prévu étant de 287 milliards, l'emprunt sera de 287 milliards. Il faut sortir de cette mystique de l'emprunt.

**M. Yvon Jacob.** Absolument.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** A cet égard, il faudrait nous préparer à présenter autrement le budget de l'Etat, en mettant clairement en évidence ce qui relève du fonctionnement et ce qui relève de l'investissement. Chacun doit pouvoir bien mesurer combien il est impératif de réduire le déficit, car, aujourd'hui, on emprunte pour payer les intérêts de la dette, pour payer des salaires et des charges sociales, pour verser des subventions et des allocations diverses ! Il faut bien convenir que l'emprunt est la ressource privilégiée dans la mesure où l'on n'a pas suffisamment d'autofinancement de l'investissement. En revanche, il est impératif d'équilibrer les dépenses de fonctionnement par des recettes de fonctionnement qui ne résultent pas de la mobilisation d'un emprunt.

Je vous l'ai dit en ouvrant cette discussion générale, le Gouvernement entend tenir le cap de la croissance et de l'emploi. Il convient d'aller de l'avant, de mettre en chantier ces réformes structurelles. Nous avons besoin de stabilité et de confiance. Nous avons besoin de dessiner l'horizon. Nous avons besoin de stabiliser les prélèvements obligatoires. Nous avons besoin de mobiliser tous les membres de l'équipe de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

**M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** Juste quelques mots sur l'urbanisme commercial en complément les propos de M. le ministre de l'économie et des finances.

J'ai été très intéressé par le débat de cet après-midi. Les prises de position de la commission et du rapporteur général à propos du plan PME pour la France sont très riches d'enseignements quant à la politique que nous devons conduire pour faire des petites et moyennes entreprises le véritable moteur de la bataille pour l'emploi.

Mais les mesures de ce texte relatives aux petites et moyennes entreprises ne sont que l'un des aspects du plan PME pour la France. Ce plan est une structure fédé-

rale, qui comporte beaucoup d'autres dispositions que celles qui sont présentées ici. J'en rappellerai les cinq grands chapitres.

Le premier porte sur la politique de relance de l'artisanat avec la loi « qualification » et l'ensemble des dispositifs relatifs au financement, les prêts super-bonifiés, par exemple.

Un deuxième chapitre, qui ne figure pas dans ce texte, mais qui est très important, concerne les simplifications,...

**M. Jean-Guy Branger.** Très bien !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.** ... qu'il s'agisse de la déclaration unique d'embauche, de la déclaration sociale unique, des contrats d'apprentissage ou de la charte législative des droits de l'entreprise.

Le troisième chapitre porte sur les financements, et il a été un peu évoqué aujourd'hui. Je voudrais simplement dire à M. Etienne Garnier, si M. le ministre de l'économie et des finances m'y autorise, qu'on ne peut pas, comme il l'a fait, réduire le rôle du CEPME ou de la SOFARIS. Certes, le CEPME a connu des difficultés, mais cet organisme, tout comme la SOFARIS, fait partie des organismes très importants pour la dynamique des PME. Ce que nous voulons, c'est renforcer le dispositif en vigueur en en corrigeant les faiblesses. Nous voulons faire du CEPME la banque du développement des petites et moyennes entreprises. Il n'est pas possible de laisser penser que de tels organismes n'ont pas leur rôle à jouer. Bien au contraire. Et je suis très heureux que M. le ministre de l'économie et des finances ait précisé que la nomination du président du directoire se fera par décret en conseil des ministres. Ce n'est pas parce que ce dispositif relèvera du décret et non de la loi qu'il sera fragile.

Le quatrième chapitre concerne les nouveaux marchés. Je pense à ce qui va être fait en matière de marchés publics à la suite du rapport Trassy-Paillogues. Je pense aussi à la rénovation de l'ANVAR.

Cinquième chapitre : le paysage commercial avec un texte sur la concurrence et un autre sur l'urbanisme.

Je rappelle à tous les parlementaires qui sont intervenus sur ce sujet que nous voulons sortir de la loi Royer à l'horizon 1998 grâce aux schémas territoriaux d'urbanisme commercial. Nous voulons définir le périmètre, la démarche, la valeur juridique d'un schéma territorial d'urbanisme commercial pour maîtriser l'urbanisme commercial de manière concertée. Telle est notre perspective, telle est l'étape finale. Mais pour y parvenir, nous devons passer par des étapes intermédiaires.

L'étape stratégique sera celle de la rénovation de la loi Royer. Elle vous sera proposée, comme l'a dit le Premier ministre, avant la fin de cette session. Elle prévoira notamment l'abaissement du seuil d'autorisation à 300 mètres carrés, la réforme de la commission départementale d'équipement commercial, la réglementation des changements d'affectation, la refonte de l'ensemble du dispositif actuel. Il sera possible, au-delà d'une surface de 300 mètres carrés, de maîtriser les choses et d'éviter une poussée excessive de l'urbanisme commercial tant que ne seront pas définies les règles du nouveau schéma.

Comme nous avons ici ou là observé certaines tentatives conduisant à des passages en force, nous proposons un texte qui sera un véhicule juridique très important, tant du point de vue du calendrier de son application que de son poids politique, et dans lequel est prévu un seuil de 300 mètres carrés et un gel de six mois, donc provisoire. Le temps ainsi ménagé nous permettra d'adapter la

loi Royer à nos préoccupations dans la sérénité et d'éviter des coups de force qui nuiraient à la qualité de nos débats.

Voilà pourquoi nous voulons rénover l'urbanisme commercial en trois étapes : un gel de l'implantation des surfaces commerciales, une réforme et un schéma. Ces trois étapes tendront à rééquilibrer notre paysage commercial.

Rejoignant ce que disait M. Jaquemin tout à l'heure, à la question : veut-on administrer le commerce ? je répondrai bien évidemment par la négative. Nous voulons simplement corriger les abus. Mais, pour protéger une liberté, nous avons besoin du droit. Nous avons donc besoin d'un texte, qui nous permette de protéger les droits des plus faibles.

Nous voulons faire en sorte que les abus de position dominante puissent être punis par la loi de manière à rééquilibrer le paysage commercial au profit des petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre brièveté.

#### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, je résisterai à l'envie de reprendre M. le ministre de l'économie sur un certain nombre de points. Nous nous réservons le droit d'y revenir lors de la discussion des articles, compte tenu des amendements présentés. Je ne développerai donc pas les arguments qui fondent notre motion de renvoi en commission.

Le texte qui nous est proposé comporte cinquante-deux articles et fait l'objet de près de trois cents amendements. Nous pourrions poursuivre demain le débat que nous avons commencé cet après-midi.

Cela dit, je souhaiterais renouveler les observations que mon collègue Augustin Bonrepaux et moi-même avons faites au début de cette séance.

Nous siégeons, pour la plupart d'entre nous, depuis quinze heures. Il est bientôt vingt et une heures trente et nous allons continuer, en commission des finances, l'examen des amendements au titre de l'article 88 du règlement.

**M. Jean-Guy Branger.** Comme quoi les députés travaillent !

**M. Didier Migaud.** Ce rythme de travail ne nous gêne nullement : nous y sommes habitués. Sous le régime précédent, lorsqu'il y avait deux sessions, il pouvait y avoir de longues séances de nuit et nous tenions toujours, les uns et les autres, le coup, si je puis m'exprimer ainsi.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est la nostalgie du passé !

**M. Didier Migaud.** Mais nous avons modifié la Constitution pour essayer, semble-t-il, d'améliorer l'organisation de nos travaux. Or je ne suis pas sûr que la façon dont est conduit le présent débat illustre cette meilleure organisation qu'était censée nous apporter la session unique.

Je continue pour ma part d'être partisan de la session unique, mais je regrette que la conférence des présidents reste enfermée dans un schéma d'organisation qui fait que le rôle du Parlement n'est absolument pas revalorisé et que nos travaux ne sont pas mieux organisés, tant pour les parlementaires eux-mêmes que pour l'ensemble des services qui travaillent avec nous.

Je constate que nos séances sont encore plus longues qu'auparavant puisque, ainsi que je viens de le dire, nous avons siégé aujourd'hui depuis quinze heures sans interruption, et qu'il est presque vingt et une heures trente.

Certains membres du personnel de la commission des finances travailleront vraisemblablement jusqu'à minuit, sans avoir eu la possibilité de prendre quelque collation que ce soit.

Tout cela n'est pas sérieux !

Le président de l'Assemblée doit prendre conscience qu'en trois mois nous avons pu prendre la mesure d'un certain nombre de dysfonctionnements dans l'organisation de nos travaux. La présente journée et le rapport que vous nous avez fait des travaux de la conférence des présidents montrent très nettement ces dysfonctionnements.

En conséquence, je demande que la conférence des présidents fasse de nouvelles propositions afin que l'objectif, qui doit nous être commun, de revaloriser le rôle du Parlement et de faire en sorte que les parlementaires puissent exercer encore mieux leur fonction législative et de contrôle du Gouvernement soit atteint.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la façon dont sont organisés nos travaux, je le répète. Manifestement, le temps prévu pour l'examen du DDOEF n'est pas suffisamment long : nous devons examiner cinquante-deux articles et près de trois cents amendements pratiquement en une journée, alors même que la conférence des présidents a inscrit à notre ordre du jour de demain matin un texte sur les CODEVI. Cela n'est pas de bonne méthode. Je le regrette et je souhaite que vous vous en fassiez l'écho auprès du président de l'Assemblée.

**M. le président.** Monsieur Migaud, j'ai pris note et, à travers moi, la présidence, de vos observations. Mais je vous rappelle qu'il vous appartient aussi de communiquer ces observations à vos représentants à la conférence des présidents.

Par ailleurs, permettez-moi de vous remercier pour la concision de votre intervention en faveur de la motion de renvoi en commission.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

*(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)*

**M. Didier Migaud.** C'est pourquoi nous allons maintenant en commission des finances poursuivre l'examen des amendements. *(Sourires.)*

**M. le président.** Je vous souhaite bon courage. *(Sourires.)*

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

11

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 26 février 1996, de M. le Premier ministre un projet de loi organique, modifié par le Sénat, portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Ce projet de loi, n° 2589, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

12

## DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 26 février 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 modifiée relative à la liberté des prix et de la concurrence.

Ce projet de loi, n° 2591, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

13

## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 29 février 1996, de M. Jean-Pierre Delalande, une proposition de loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.

Cette proposition de loi organique, n° 2592, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

14

## DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu, le 5 mars 1996, de M. Yvon Jacob, un rapport, n° 2593, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer (n° 2444).

15

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION**

**M. le président.** J'ai reçu, le 5 mars 1996, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2594, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 5 au 27 février 1996 (nos E 572 à E 581, E 584 à E 587 et E 592).

16

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu, le 26 février 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, complétant le statut de la Polynésie française.

Ce projet de loi, n° 2590, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

17

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE**

**M. le président.** J'ai reçu, de M. le médiateur de la République, en application de l'article 14 de la loi du 3 janvier 1973, son rapport annuel d'activité pour 1995.

18

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Mercredi 6 mars 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, n° 2507, visant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds déposés sur les comptes pour le développement industriel afin d'accompagner le développement ou l'implantation des petites et moyennes entreprises et à créer une obligation d'information sur l'utilisation de ces fonds :

M. Alain Gest, rapporteur au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2569) ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2548, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2585).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT

**ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

*(Réunion du mardi 5 mars 1996)*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 21 mars 1996 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 5 mars 1996**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2548-2585).

**Mercredi 6 mars 1996**, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi visant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds déposés sur les comptes pour le développement industriel afin d'accompagner le développement ou l'implantation des petites et moyennes entreprises et à créer une obligation d'information sur l'utilisation de ces fonds (nos 2507-2569).

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2548-2585).

**Jeudi 7 mars 1996**, le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2548-2585).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales (nos 2560-2586).

*(Les séances des mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 mars pouvant être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à vingt et une heures trente.)*

**Vendredi 8 mars 1996**, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

**Mardi 12 mars 1996**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et l'éloge funèbre de Jeanine Bonvoisin :

Discussion du projet de loi relatif au contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants ou de substances psychotropes (nos 2014 rectifié-2578).

**Mercredi 13 mars 1996**, le matin, à neuf heures :

Déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale et débat sur cette déclaration.

L'après-midi, à quinze heures, après les questions du Gouvernement :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la protection et la mise en valeur de la zone dite des « Cinquante pas géométriques » dans les départements d'outre-mer (n° 2444).

**Judi 14 mars 1996**, le matin, à *neuf heures*, après les questions orales sans débat :

Eventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales.

L'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire (n° 2575-2584).

**Mardi 19 mars 1996**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de l'apprentissage.

**Mercredi 20 mars 1996**, le matin, à *neuf heures* :

Discussion du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 modifiée, relative à la liberté des prix et de la concurrence (n° 2591).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique de défense et débat sur cette déclaration.

**Judi 21 mars 1996**, le matin, à *neuf heures*, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Suite de la discussion du projet de loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, modifiant le titre IV de l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 modifiée, relative à la liberté des prix et de la concurrence (n° 2591).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire (n° 2521).

### DÈCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de Mme Jeanine Bonvoisin, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine-Maritime, survenu le 25 février 1996.

### REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 26 février 1996 faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que Mme Jeanine Bonvoisin, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Seine-Maritime, décédée le 25 février 1996, est remplacée jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Patrick Herr, élu en même temps qu'elle à cet effet.

### PROCLAMATION DE DÉPUTÉS

Par une communication du 26 février 1996, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale qu'ont été élus députés :

- de la 2<sup>e</sup> circonscription des Yvelines, M. Franck Borotra ;
- de la 13<sup>e</sup> circonscription de la Seine-Saint-Denis, M. Michel Pajon.

### DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Jacques Mellick, député de la 9<sup>e</sup> circonscription du Pas-de-Calais, se démet de son mandat de député.

Acte a été pris de cette démission au *Journal officiel* (Lois et Décrets) du 1<sup>er</sup> mars 1996.

### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 27 février 1996)

GRUPE DE L'UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE  
ET DU CENTRE

(198 membres au lieu de 199)

Supprimer le nom de Mme Jeanine Bonvoisin.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(5 au lieu de 2)

Ajouter les noms de MM. Franck Borotra, Patrick Herr et Michel Pajon.

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 1<sup>er</sup> mars 1996)

GRUPE SOCIALISTE

(53 membres au lieu de 54)

Supprimer le nom de M. Jacques Mellick.

(*Journal officiel*, Lois et Décrets, du 5 mars 1996)

GRUPE SOCIALISTE

(61 membres au lieu de 60)

Ajouter le nom de M. Michel Pajon.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(4 au lieu de 5)

Supprimer le nom de M. Michel Pajon.

### COMMUNICATION RELATIVE À LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 23 février 1996, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord ente le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres interprétatif) (N° 2582).

Cette communication a été transmise à la commission des affaires étrangères.

### TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 22 février 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 590. – Proposition de règlement du Conseil modifiant pour certains produits originaires d'Israël, le règlement CE n° 1981/94 du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits originaires d'Algérie, de Chypre, d'Egypte, d'Israël, de Jordanie, de Malte, du Maroc, des territoires occupés, de Tunisie et de Turquie et le règlement CE n° 934/95 du Conseil portant établissement de plafonds tarifaires et d'une surveillance statistique communautaire dans le cadre de quantités de référence pour un certain nombre de produits originaires de Chypre, d'Egypte, de Jordanie, d'Israël, de Tunisie, de Syrie, de Malte, du Maroc et des territoires occupés (version révisée E 581).

N° E 591. – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil portant deuxième adaptation de la décision 1110/94/CE (telle qu'adaptée par la décision xxx/96/CE) relative au quatrième programme cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (1994-1998) accompagnée d'une proposition de décision du Conseil portant deuxième adaptation de la décision 94/268 EURATOM (telle qu'adaptée par la décision 96/xx/Euratom) relative au programme cadre pour les actions de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1994-1998) (4866/96 L RECH 11 ATO 7 CODÈC 62 - COM [96], 12 FINAL).

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 26 février 1996

N° E 592. – Projet de proposition de directive du Conseil concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES.

N° E 593. – Projet de décision du Conseil approuvant la conclusion par la commission d'un échange de notes entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant les transferts de composants nucléaires (SEC [95] 2275 FINAL).

Communication du 27 février 1996

N° E 594. – Proposition de décision du Conseil portant révision à mi-parcours de la décision 91/482/CEE du Conseil, du 25 juillet 1991, relative à l'Association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne.

N° E 595. – Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (niveau du taux normal) (COM [95] 731 FINAL).

Communication du 29 février 1996

N° E 596. – Proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne à conclure un accord avec la République de Pologne contenant des dispositions dérogatoires aux articles 2 et 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil, du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires (12787/95 L FISC 9) (COM [95] 651 FINAL).

N° E 597. – Proposition de décision du Conseil en vue de l'adhésion de la Communauté européenne à l'accord révisé de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur (4362/96 L ECO 11 – ENT 9) (COM [95] 723 FINAL).

Par lettre du 1<sup>er</sup> mars 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à Monsieur le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 598. – Proposition de treizième directive du Parlement européen et du Conseil en matière de droit des sociétés concernant les offres publiques d'acquisition.

N° E 599. – Propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à l'approbation au nom de la Communauté européenne, de la convention européenne concernant des questions de droit d'auteur et de droits voisins dans le cadre de la radio-diffusion transfrontière par satellite (4761/96 L PI 8 CULTURE 9) (COM [96] FINAL).

Par lettre du 4 mars 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 600. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3448/93 du Conseil déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles (5183/96 L AGRIORG 40) (COM [96] 49 FINAL).

#### NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de plusieurs lettres de M. le Premier ministre qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 28 février 1996

N° E 521. (COM [95] 484 FINAL). – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 992/95 du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires pour certains produits agricoles et de la pêche, originaires de Norvège, et portant ouverture et mode de gestion d'un contingent tarifaire communautaire pour des chevaux vivants originaires de l'Islande (décision du Conseil du 22 décembre 1995).

N° E 134. (COM [93] 464 FINAL). – Proposition modifiée de directive du Conseil concernant la protection juridique des bases de données (décision du Conseil du 27 février 1996).

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 1<sup>er</sup> mars 1996 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 562. (COM [95] 740 FINAL). – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le royaume du Maroc, d'autre part.

N° E 563. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun.

N° E 549. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'arrangements concernant l'accès au marché des produits textiles entre la Communauté européenne et la République de l'Inde et entre la Communauté européenne et la République islamique du Pakistan.

N° E 561. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 1602/92 portant dérogation temporaire à l'application des mesures antidumping communautaires lors de l'importation aux îles Canaries de certains produits sensibles.

#### QUESTIONS ORALES

*Anciens combattants et victimes de guerre  
(politique et réglementation – revendications)*

**889.** – 6 mars 1996. – **M. Maxime Gremetz** attire l'attention de **M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre** sur la grande insatisfaction qui persiste parmi les associations d'anciens combattants et dont le conseil parlementaire de l'UFAC vient de se faire écho. Le conseil souhaite que le Gouvernement précise sa politique pour faire évoluer favorablement les droits des anciens combattants, notamment sur les points qui concernent : l'aboutissement de la mise en place de la commission tripartite devant travailler à une simplification du rapport constant ; la présentation d'un projet de loi ouvrant simultanément le droit à la retraite anticipée pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et l'accès à l'emploi pour les jeunes au chômage ; la présentation de mesures adaptées pour rendre opérante l'allocation de préparation à la retraite (APR).

*Voirie*

*(RN 91 – aménagement – contournement de Vizille)*

**890.** – 6 mars 1996. – **M. Gilbert Biessy** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur le fait que les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> contrats de plan ont prévu, depuis la sortie de l'autoroute (à Grenoble) jusqu'aux stations de ski de l'Oisans, une série d'aménagements et de déviations de villages permettant à la fois de fluidifier le trafic et de réduire les nuisances pour les riverains des grandes migrations. Le seul « point noir » restant à l'issue de ces plans serait le lieudit « Le Péage de Vizille » (commune de Vizille, dans l'Isère), dont la traversée par la nationale 91 reste très problématique pour tous. C'est pourquoi il lui demande de diligenter les études permettant l'inscription d'un aménagement de ce site dans le cadre du XII<sup>e</sup> contrat de plan, cela dans la plus étroite concertation avec les populations et les élus locaux.

*Transports ferroviaires  
(lignes – perspectives – Bas-Rhin)*

**891.** – 6 mars 1996. – **M. Alain Ferry** souhaite attirer l'attention de **Mme le secrétaire d'État aux transports** dans le cadre du futur schéma directeur des infrastructures ferroviaires, sur les liaisons Strasbourg-Molsheim-Saint-Dié et Strasbourg-Molsheim-Sélestat qui traversent une zone enclavée du Bas-Rhin et à ce titre jouent un rôle déterminant dans la reconquête du territoire. Un questionnaire a été distribué, il y a quelques semaines, dans sa circonscription. Les résultats obtenus témoignent de l'attachement de ses concitoyens au maintien et au développement de ce transport collectif. L'Etat a une véritable responsabilité d'aménagement du territoire et de solidarité nationale qui implique le maintien et la permanence du service public et, parallèlement, la

fermeture de 6 000 kilomètres de lignes serait envisagée. Quel va être le sort des lignes susvisées ? Vont-elles être inscrites dans le schéma directeur national des infrastructures ferroviaires.

*Voirie*  
(A6 – péages – tarifs – Dourdan)

**892.** – 6 mars 1996. – **M. Jean-Marc Salinier** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme** sur la décision prise par la compagnie financière et industrielle des autoroutes (Cofiroute) d'augmenter les tarifs du péage de Dourdan (Essonne) en direction de Paris de 12,5 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> février 1996. Il rappelle que les sociétés autoroutières ne décident pas seules de l'augmentation de leurs tarifs. Ils sont définis avec l'État dans le cadre de contrats de plan que ce dernier passe avec les sociétés concessionnaires. Or, le Gouvernement a donné son accord pour une hausse moyenne des tarifs de 2,7 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> février 1996. Certes, cette hausse peut être modulée selon les sociétés. Pour Cofiroute, l'augmentation accordée a été de 5,2 p. 100. Il lui demande donc si la hausse de 12,5 p. 100 imposée au péage de Dourdan est conforme à la décision de l'État. Par ailleurs il souhaiterait savoir si cette hausse, qui par son ampleur semble être une exclusivité de Cofiroute, peut être expliquée par la « taxe Pasqua » destinée à alimenter le fonds d'investissement des transports terrestres. Dans ce cas Cofiroute, seule société autoroutière privée, serait la seule société à répercuter la taxe sur les usagers, ainsi que l'a signalé le journal *Les Echos* du 15 janvier 1996. Par ailleurs, il est très intéressant d'observer que cette société fait des bénéfices considérables qui lui ont permis de verser des dividendes importants à ses actionnaires en 1994 (derniers chiffres connus) à savoir : 187 000 000 francs à la Lyonnaise des Eaux, 171 000 000 francs à la Générale des Eaux et 88 000 000 millions de francs au groupe Bouygues. Enfin, il faut observer que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1993, la hausse des tarifs au péage de Dourdan a atteint plus de 28 p. 100 pour les passages simples et plus de 30 p. 100 pour les abonnements. Il attire également l'attention du ministre sur le fait que le tronçon d'autoroute La Folie-Bessin-Dourdan est l'un des très rares tronçons à péage en Ile-de-France. Le tarif de 45 centimes du kilomètre pratiqué sur ce tronçon est l'un des plus élevés de France alors que les 20 kilomètres concernés ne comportent aucun ouvrage d'art. Il précise que le péage de Dourdan est essentiellement utilisé par des salariés travaillant à Paris ou en banlieue. Une hausse de plus de 30 p. 100 en 29 mois pèse naturellement sur leurs ressources. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si une telle augmentation répond à la politique du Gouvernement en matière de lutte contre l'inflation et de relance de la construction. Si ce n'est pas le cas, il lui demande d'intervenir auprès de Cofiroute pour que les tarifs du péage de Dourdan ne dépassent pas le seuil d'augmentation autorisé.

*Patrimoine*  
(villa Cavois – restauration – perspectives – Croix)

**893.** – 6 mars 1996. – **M. Bernard Derosier** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture** sur le sort de la villa Cavois. Cette villa, construite à Croix dans le Nord, en 1932 par l'architecte Robert Mallet Stevens, est à l'abandon depuis 1987. Depuis cette date, elle a fait l'objet de nombreux projets qui n'ont malheureusement jamais abouti. En effet, dès 1989, le conseil général du Nord délibère afin de tenter le sauvetage de cette villa. De longues négociations sont entreprises entre le département et le propriétaire, laissant peu d'espoir d'aboutissement favorable, eu égard aux exigences pécuniaires de ce dernier. Aussi, en février 1992, le département réunit toutes les conditions requises à son acquisition ; mais, en mars 1992, la nouvelle majorité remet en cause ce projet pour l'abandonner totalement en 1993. Toujours propriété privée, cette habitation se dégrade progressivement ; des mesures doivent être prises rapidement avant que cette villa ne tombe en totale décrépitude. En septembre 1995, à la veille des journées consacrées au patrimoine, le ministre, en visite dans le département, est apparu déterminé sur ce dossier en envisageant de mettre en œuvre toutes les procédures coercitives prévues par la loi de 1913 pour mettre fin à cette situation, à savoir travaux d'office, voire expropriation au profit d'une collectivité locale. Aussi lui demande-t-il quel est l'état d'avancement de ses démarches.

*Logement*  
(logement social et amélioration de l'habitat – financement – aides de l'Etat – Loir-et-Cher)

**894.** – 6 mars 1996. – **M. Michel Fromet** rappelle que les entreprises du bâtiment ont connu en 1995 une année noire, notamment en raison du faible nombre de logements sociaux et de réhabilitations mis en chantier. C'est ainsi que, en Loir-et-Cher, deux cents logements sociaux ont été construits en 1995 contre 435 l'année d'avant. Dans le domaine de la rénovation du parc de logements, les crédits du ministère avaient dramatiquement chuté de 40 p. 100. De nombreuses entreprises du bâtiment, en Loir-et-Cher comme ailleurs, ont dû licencier tandis que s'allonge la liste d'attente de logements locatifs dans nos communes. Cette année, les crédits, au lieu de relancer ce secteur, affichent malheureusement le même désengagement qu'en 1995 ; pour la deuxième année consécutive, les chantiers de logements sociaux vont baisser, le chômage s'accroître encore. Pour les primes à l'amélioration de l'habitat, la même insuffisance de crédits d'Etat freine les chantiers et alimente le désarroi des entreprises et de leurs salariés. Cette année en Loir-et-Cher, avec une enveloppe de 3,75 millions de francs, ce sont seulement 380 familles à revenus modestes qui pourront rénover leur logement alors que plus de 600 dossiers ont été déposés à la direction de l'équipement. Un complément de 2 millions de francs pour ce seul département, ce qui est très peu, permettrait l'ouverture de 200 chantiers supplémentaires. Pourquoi ne pas donner rapidement ce coup de pouce financier au secteur du bâtiment où la relance serait créatrice d'emplois immédiats et où la demande en logements sociaux est largement insatisfaite ?

*Emploi*  
(créations d'emplois – réglementation – application – conséquences – commerce et artisanat)

**895.** – 6 mars 1996. – **M. Jean-Yves Le Déaut** attire l'attention de **M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat** sur l'application réelle des mesures octroyées aux commerçants et aux artisans qui s'installent. La rigidité des règlements fait que les commerçants ou artisans ne se retrouvent jamais dans les catégories décrites ensuite par l'administration. Il apparaît donc un décalage total entre le discours politique du Premier ministre et celui du ministre du travail et des affaires sociales, qui affirment que les commerçants et artisans peuvent bénéficier d'exonérations de charges sociales pour l'embauche, et la réalité vécue par les commerçants et artisans sur le terrain. Il voudrait lui relater cette réalité à partir de deux cas précis rencontrés dans sa circonscription. Un couple, qui a repris une deuxième boucherie, a embauché un boucher et une vendeuse à mi-temps, mais s'est vu refuser l'exonération des charges patronales par l'Urssaf dans la mesure où, d'une part, le boucher aurait dû être inscrit à l'A.N.P.E. depuis un an, ce qui est très rare dans cette profession, et où, d'autre part, les conditions d'embauche de la vendeuse ne correspondaient pas aux critères exigés. La conséquence a été, après un an, la fermeture de cette deuxième boucherie et le licenciement de ces personnes. Le deuxième exemple a trait à un cordonnier handicapé qui a bénéficié d'un stage de rééducation professionnelle pendant deux ans. Avec l'accord du directeur de l'école et après discussion avec la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation on lui conseillait de créer sa propre entreprise et d'effectuer un stage pratique dans celle-ci, l'assurant qu'il pourrait tout de même bénéficier de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (A.C.C.R.E.) et de l'exemption des charges sociales afférentes pendant un an. Il n'en a rien été, et, malgré plusieurs démarches, ce travailleur handicapé s'apprête à déposer son bilan. Quel gâchis ! Il lui demande de quelles aides précises pourraient bénéficier ces commerçants et artisans qui développent effectivement l'emploi, embauchent des chômeurs, mais qui se heurtent au mur des règlements administratifs.

*Ministères et secrétariats d'Etat*  
(environnement : personnel – recrutement – concours de 1995 – liste complémentaire – perspectives)

**896.** – 6 mars 1996. – **M. Michel Bouvard** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur les vacances de poste de gardes-moniteurs au sein de l'équipe du parc national de la Vanoise. En effet, si trois postes ont été ouverts pour la parc national de la Vanoise dans le cadre du concours de recrutement organisé à l'automne dernier par son administration, chiffre qui

correspondait à l'état des vacances de postes au 1<sup>er</sup> juillet 1995, ces vacances se sont amplifiées depuis. Ainsi un agent a obtenu son détachement pour le parc naturel régional du Vercors début 1996, et deux postes seront libérés par le départ en retraite de leurs titulaires au printemps 1996. Il en sera de même en 1997. Il lui suggère qu'une liste d'aptitude soit élaborée à la suite du concours de 1995, permettant ainsi de remplacer les départs à la retraite des titulaires au printemps 1996, sans attendre le concours prévu à l'automne 1996, dont le résultat ne pourra être connu qu'au printemps 1997. Il lui paraîtrait judicieux que l'investissement du concours 1995, dont on sait que son organisation a été lourde tant en finances qu'en temps passé, puisse ainsi être valorisé par la mise en place de ce vivier d'agents sélectionnés dans lequel on pourrait puiser pour compenser les vacances.

*Gendarmerie*

*(point d'impression et service de diffusion générale – délocalisation – transfert au Blanc – perspectives)*

897. – 6 mars 1996. – **M. René Chabot** attire l'attention de **M. le ministre de la communication** sur sa décision de transférer à Limoges le service de l'information et de la diffusion générale de la gendarmerie, actuellement situé à Rosny-sous-Bois. Il lui rappelle que le gouvernement précédent avait arrêté la décision, lors du comité interministériel du 20 septembre 1994, de transférer au Blanc, dans l'Indre, ce même service, décision confirmée par une lettre signée alors par M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. C'était alors une sage décision, décision présentée comme génératrice d'économies pour l'Etat puisque le regroupement de ce service au sein du centre administratif de la gendarmerie nationale évitait de nombreux échanges coûteux. Il ne comprend pas cette discontinuité de l'Etat qui fait qu'un gouvernement puisse remettre en cause une décision arrêtée par ses prédécesseurs au sein d'une instance interministérielle et notifiée au représentant du peuple, lequel en a informé ses compatriotes qui ne peuvent dorénavant qu'être légitimement méfiants à l'égard de ceux qui nous gouvernent. Il s'étonne d'une décision contraire à l'esprit de la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, confortée par les mesures annoncées en ce moment par le ministre concerné et qui font état du classement de toute la circonscription Le Blanc-Valençay en zone de revitalisation rurale, ainsi que de tout le département de l'Indre. Il lui demande en conséquence de vouloir bien reconsidérer sa position sur cette affaire et de l'annoncer rapidement pour mettre fin aux interrogations des plus pessimistes des habitants du Blanc et de la région concernant l'avenir du GAGN.

*Enseignement : personnel*

*(frais de déplacement – montant)*

698. – 6 mars 1996. – **M. Christian Daniel** appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés que rencontrent les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les personnels des réseaux d'aide spécialisée pour effectuer leur mission dans les Côtes d'Armor. En effet, bien que le ministre ait annoncé, en mars 1995, une augmentation de 22 millions de francs dans le budget 1995 des crédits ministériels affectés aux déplacements et un suivi particulier de la gestion de ces crédits, il apparaît dans son département que les frais de déplacement de ces personnels sont en baisse constante depuis 1990. Cette baisse est importante puisqu'elle atteint 56 p. 100 par rapport à 1990 pour les inspecteurs de l'éducation nationale, 64 p. 100 pour les conseillers pédagogiques. Certes, il s'agit bien d'une dotation rectorale, avec répartition départementale, qui tient compte du nombre des élèves, mais, en ce qui concerne les Côtes d'Armor, les baisses semblent très importantes. Si le nombre d'élèves n'augmente pas sur le département, il faut tenir compte du caractère rural de ce dernier, les élèves étant répartis sur l'ensemble du département et non autour des pôles urbains. Aussi lui demande-t-il quelles mesures de compensation et de dotation il compte prendre afin de permettre à ces personnels de remplir leur mission primordiale de soutien scolaire et de préparation de la carte scolaire.

*Elections et référendums*

*(elections cantonales – contentieux – Conseil d'Etat – délais)*

899. – 6 mars 1996. – **M. Gabriel Kaspereit** attire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur le fait que son prédécesseur s'était engagé à ce que les contentieux électoraux

soient examinés par la justice administrative dans des conditions raisonnables de délai. On avait même laissé entendre que pour les élections cantonales de mars 1994, les contentieux seraient tranchés dans les douze mois suivants. Or on approche de mars 1996 et deux ans plus tard, il apparaît que de très nombreux contentieux pour les élections cantonales restent en suspens. A titre indicatif, il souhaiterait qu'il lui indique quel est le nombre des cantons renouvelés en 1994 pour lesquels un contentieux a été porté devant le Conseil d'Etat. Parmi ces cantons, il souhaiterait connaître le nombre de ceux pour lesquels l'arrêt définitif du Conseil d'Etat n'a toujours pas été rendu. Il souhaiterait également qu'il lui indique à quelle date il est envisagé de terminer l'examen de tous les contentieux des élections cantonales de mars 1994.

*Travail*

*(contrats à durée déterminée – développement – conséquences)*

900. – 6 mars 1996. – **M. Marc Le Fur** interroge **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur l'augmentation du nombre de contrats à durée déterminée (CDD) qu'on constate depuis quelques années. Cette augmentation est très nette en Bretagne ; elle concerne en particulier le monde ouvrier et plus nettement encore les ouvrières. Cette augmentation est très préjudiciable pour les personnes concernées. Souvent, le contrat à durée déterminée est l'élément qui suit et précède un contrat d'intérim et, à l'issue du contrat à durée déterminée, le salarié est licencié. Cette absence totale de protection des salariés est souvent un élément de pression sur l'ouvrier en terme de productivité. Ce développement des CDD pose des questions de société : comment peut-on s'investir dans une entreprise lorsqu'on est en CDD ? Comment consommer et faire des achats durables, acheter une maison, lorsqu'on est en CDD ? Il lui demande de lui préciser les dispositions qu'il envisage de prendre pour freiner ce développement préjudiciable à notre économie et pour que les contrats initiative-emploi cessent d'être le vecteur des CDD.

*Enseignement secondaire : personnel*

*(PEGC – statut – intégration dans le corps des professeurs certifiés)*

901. – 6 mars 1996. – **M. Jean Gravier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur le cas particulier des professeurs de collège (PEGC). Un décret de 1972 permet l'intégration dans le corps des professeurs certifiés des PEGC titulaires d'une licence, âgés de plus de quarante ans et ayant enseigné depuis au moins dix ans. Or, le faible nombre de postes attribués à cette fin (1/9 des titulaires par concours) a pour effet de prolonger les délais pour l'obtention de la titularisation. Aujourd'hui, certains PEGC titulaires au moins d'une licence, âgés de cinquante ans et enseignant depuis plus de vingt-cinq ans, n'ont pas encore eu accès à cette possibilité d'intégration, ce qui, de fait, leur interdit d'espérer une fin de carrière au niveau hiérarchique maximum auquel ils pourraient prétendre. A la veille de la réunion de la commission chargée de définir les listes d'aptitude – le 12 mars –, il souhaiterait vivement que le ministre puisse examiner les possibilités d'augmentation du nombre des postes attribués en vue de cette intégration.

*Voirie*

*(RN 20 – aménagement – mise à deux fois deux voies)*

902. – 6 mars 1996. – **M. Jean-Pierre Bastiani** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur la situation unique en France que connaît la ville de Toulouse. Ses dessertes routières sont grevées de péages à l'entrée de son agglomération : l'une au nord-est et l'autre au sud de la haute Garonne. S'agissant de l'axe sud, l'implantation du péage de Roques, obligeant l'usager à s'acquitter d'un prix de trajet pour accomplir quelques kilomètres, soulève un véritable mécontentement. Ce rejet s'explique, d'une part, par le fait que la voie parallèle à l'autoroute n'a pas les caractéristiques permettant d'absorber la capacité du trafic et, d'autre part, par le fait que les utilisateurs accomplissent un trajet alternatif quotidien entre leur domicile et leur travail. La décision de concéder cette section d'autoroute date certes de 1992 et ne peut donc être attribuée au gouvernement actuel. Il n'en demeure pas moins qu'il convient de remédier à l'injustice qu'elle entraîne. La solution qu'il préconise avec certains de ses collègues consisterait à aménager en voie rapide la R.N. 20, parallèle à la section d'autoroute. Cette solution

serait d'autant plus cohérente que la R.N. 20 devra, aux termes des conclusions de la commission d'enquête sur l'autoroute A 20 (Montesquieu-Lauragais- Pamiers), faire l'objet d'une mise en voie rapide jusqu'à Auterive. Dans ces conditions, il demande si l'Etat serait disposé à inscrire au prochain contrat de plan les crédits nécessaires à la mise en voie rapide de la R.N. 20 de Toulouse à Auterive.

*Voirie*

*(routes - liaison Châlon-sur-Saône - Saint-Etienne via Paray-le-Monial et Roanne - construction - perspectives)*

**903.** - 6 mars 1996. - **M. Jean-Marc Nesme** appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la nécessité de créer une nouvelle voie pour répondre à la saturation de l'axe autoroutier Saône-Rhône prévue à l'horizon 2005. La diagonale routière à deux fois deux voies Châlon-sur-Saône, Paray-le-Monial, Roanne, Saint-Etienne est une opportunité majeure pour mieux répartir les flux. Son inscription au schéma national routier comme grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT), et notamment celle du tronçon de 54 kilomètres Paray-le-Monial - Roanne, répond à une double exigence de cohérence et de continuité. Cette diagonale constitue un itinéraire direct depuis l'Allemagne jusqu'au Languedoc-Roussillon et à l'Espagne par la RN 88 à deux fois deux voies; elle dessert les trois pôles de conversion industrielle de Saint-Etienne, de Roanne et de la communauté urbaine Le Creusot, Montceau-les-Mines (CUCM); elle irrigue un vaste territoire constitué de bassins économiques importants: Yssingeaux, Saint-Etienne, Roanne, Digoïn, Gueugnon, Paray-le-Monial, Marcigny, CUCM, Châlon-sur-Saône. La diagonale offre un itinéraire alternatif à l'axe A 6 (Châlon-sur-Saône - Lyon), A 7 (Lyon - Orange) et A 9 (Orange - Narbonne).

*Associations*

*(politique et réglementation - bénévolat)*

**904.** - 6 mars 1996. - **M. le Premier ministre** a voulu marquer son intérêt pour la vie associative et le bénévolat. Il a créé pour cela des groupes de travail qui ont élaboré un premier train de mesures, présentées, depuis, au Conseil national de la vie associative. Néanmoins, il semble que, sur un certain nombre de sujets, des réflexions se poursuivent notamment en ce qui concerne les bénévoles. Nombreux en effet sont ceux qui se plaignent d'un manque de reconnaissance de l'action qu'ils conduisent et qui est pourtant essentielle au maintien de la cohésion sociale au sein des collectivités locales. M. Michel Blondeau demande à M. le ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui dire sous quels délais il pense que cette deuxième série de mesures va pouvoir être présentée. Il lui demande également de bien vouloir lui indiquer à quel niveau, et quand, la représentation nationale en sera saisie.

*Communes*

*(finances - gestion de l'eau et de l'assainissement - comptabilité)*

**905.** - 6 mars 1996. - **M. Eric Duboc** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration** sur les difficultés rencontrées par les communes rurales pour équilibrer leur budget d'assainissement. Il lui expose le cas de la commune de Charrais dans le département de la Vienne (632 habitants) qui a lancé il y a dix ans un programme d'assainissement. Pour l'usager, le coût est constitué de l'annuité de l'emprunt souscrit pour quinze ou vingt ans afin de financer les travaux, diminué de la participation de la commune au titre des eaux pluviales, majoré de l'entretien et de l'amortissement linéaire sur cinquante ans pour les réseaux. Le règlement d'assainissement laisse généralement aux usagers deux ans pour se brancher, deux années pendant lesquelles la collectivité devra financer les coûts sur ses fonds propres. La valeur d'amortissement représente une part importante du coût total. Les règles comptables en vigueur obligent les communes à pratiquer un amortissement linéaire et l'application de la comptabilité M 49, qui pose le principe selon lequel les services publics d'eau et d'assainissement doivent être gérés comme des services à caractère industriel et commercial, renforce cette contrainte. Les charges d'emprunt conduisent alors à faire supporter aux habitants de la commune un coût d'assainissement très important qui s'élève à près de 1 500 francs par an. Afin de rendre ce coût plus supportable, il serait souhaitable de pouvoir

moduler les valeurs d'amortissement dans le temps. Il lui demande donc si des aménagements de la législation dans ce sens sont envisageables.

*Aménagement*

*(zones prioritaires - revitalisation rurale - délimitation - Aveyron)*

**906.** - 6 mars 1996. - **M. Serge Roques** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration** sur des situations « d'exclusion territoriale » qui peuvent apparaître au vu de la carte des zones de revitalisation rurale. Au sein de pans entiers de notre territoire, classés fort justement dans ce dispositif, le critère du découplage administratif par arrondissements peut aboutir à exclure seulement un, deux ou trois cantons alors même que leur situation socio-économique objective est comparable, parfois même pire, à celle de tous les cantons voisins classés. A terme, le risque existe de voir surgir des « zones de dévitalisation rurale ». C'est le cas dans l'ouest aveyronnais: d'abord avec le bassin d'emploi de Decazeville-Figeac qui, reconnu comme une zone de reconversion industrielle sur le plan européen, se retrouve scindé en deux, au titre de la revitalisation rurale, les trois cantons aveyronnais concernés n'étant pas reconnus à la différence de leurs homologues lotois; ensuite avec le canton de Villefranche-de-Rouergue qui se retrouve seul canton écarté du dispositif dans une vaste zone classée englobant l'Aveyron, le Lot, le Tarn-et-Garonne. Dans la mesure où des risques importants de délocalisations d'activités vont inévitablement apparaître du fait de ces traitements différenciés de territoires homogènes, il lui demande s'il ne peut pas être envisagé le classement de ces quatre cantons, à partir des données du terrain et du critère de l'économie liée, en zone de revitalisation rurale.

*Fonction publique territoriale*

*(contractuels - titularisation)*

**907.** - 6 mars 1996. - **M. Patrick Braouezec** attire l'attention de **M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation** sur les personnels contractuels de la fonction publique territoriale. Depuis quelques années, les collectivités territoriales ont été amenées à recruter des cadres contractuels ou auxiliaires en attente de concours en raison d'une véritable crise de recrutement, les listes d'aptitude ne répondant pas à leurs besoins. Si la composition des listes d'aptitude s'est, aujourd'hui, améliorée au regard des postes d'encadrement vacants, l'administration territoriale comporte, désormais, nombre d'agents qui occupent des postes à responsabilité. Ces agents préparent maintenant les concours correspondant à leurs fonctions. Il convient toutefois de souligner que les intéressés continuent à exercer leurs responsabilités professionnelles, qu'ils possèdent un des diplômes correspondant à l'emploi qu'ils occupent. En outre, les collectivités souhaitent généralement conserver ces cadres dans leurs effectifs, quelle que soit l'issue de leur concours. Dans ce contexte, il lui demande s'il envisage, comme cela a été fait en 1986, de mettre en place un dispositif d'intégration qui pourrait reposer sur la possession des diplômes nécessaires pour passer les concours correspondants, une expérience professionnelle minimale et la réussite à un examen professionnel qui pourrait être organisé par les centres de gestion ou les collectivités.

*Elevage*

*(bovins - primes - conditions d'attribution)*

**908.** - 6 mars 1996. - **M. Jean Auclair** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur les conditions actuelles de versement de la prime bovin mâle qui pénalisent les éleveurs. Il voudrait savoir, en premier lieu, s'il entend avancer son versement à six mois ou de la supprimer et d'augmenter la prime à la vache allaitante ainsi que la prime à l'herbe. Dans le cadre d'une maîtrise de la production, il lui demande, ensuite, s'il ne serait pas opportun de limiter le quota des animaux primables par un chargement maximal de 2 unités de gros bétail par hectare (UGB). Enfin, il lui fait part de l'injustice dont sont victimes les éleveurs de troupeaux mixtes du fait du mode de calcul de la prime Vasseur de 240 francs, qui, en prenant prioritairement en compte les UGB ovines, diminue considérablement son montant (75 F par UGB), et lui demande de considérer à présent comme prioritaires les UGB bovines.

*Hôpitaux et cliniques  
(centres hospitaliers – dispositifs médicaux stériles –  
usage unique – conséquences – financement)*

909. – 6 mars 1996. – **M. Jean Bardet** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur certaines incidences de la circulaire 51 relative à « l'utilisation des dispositifs médicaux stériles à usage unique ». Conformément à cette dernière, un certain nombre de produits, utilisés jusqu'à aujourd'hui à plusieurs reprises, ne pourront désormais l'être qu'une seule fois. Tout en adhérant totalement à l'objectif d'amélioration de la sécurité des soins qui a guidé l'esprit de ce texte, il faut aussi souligner que certains de ces dispositifs sont particulièrement coûteux. L'obligation de les renouveler après chaque acte médical constitue une charge financière importante pour les établissements de santé soumis au budget global, donc sans contrepartie. Le surcoût engendré par le passage à l'usage unique a été estimé de l'ordre de 6 à 8 MF, et ce uniquement au niveau de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (AP-HP). Parallèlement, l'une des dispositions du plan de réforme de la protection sociale prévoit que le taux d'évolution de la dotation globale hospitalière sera égal à celui des prix tant en 1996 qu'en 1997. Etant toutefois entendu que si le Gouvernement était conduit à prendre des décisions de santé publique imprévues ou nouvelles, leurs incidences en matière de dépenses d'assurance maladie seraient prises en compte. Il lui demande si l'on ne peut pas dès lors considérer que l'instauration de l'usage unique, dans la mesure où il est motivé par des considérations de santé publique dans le souci d'améliorer la sécurité de la pratique médicale, correspond bien à ce cas de figure. Une telle reconnaissance apaiserait les inquiétudes ressenties, et pourrait être le garant pour l'ensemble des professions de santé que la réforme engagée ne vise pas à rationner les soins mais bien à les rationaliser.

*Retraites complémentaires  
(montant des pensions –  
personnel navigant de l'aviation civile –  
bonification d'annuités – conditions d'attribution)*

910. – 6 mars 1996. – **M. Dominique Bousquet** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les inquiétudes d'un certain nombre de retraités du personnel navigant de l'aviation civile. En effet, leur caisse de retraite, la caisse de retraite du personnel navigant de l'aviation civile (CRPNPAC) est autonome et réglementaire; elle est assujettie aux tutelles des ministères des transports, des affaires sociales et des finances. Une réforme de cette caisse a été publiée au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> juillet 1995. Ainsi, l'article 426-5 d prévoit l'amélioration, au-delà du coefficient 0,4 actuel, de la prise en compte des annuités au-delà de 25. Or le conseil d'administration ne veut appliquer cette amélioration qu'aux retraités faisant valoir leur droits à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995. Par conséquent, les nouveaux retraités percevront une pension supérieure pour une carrière équivalente, voire inférieure, alors qu'en 1984 les annuités au-delà de 25 ont été prises en compte à 0,4 pour tous, et non point pour les futurs retraités seulement. C'est pourquoi il lui serait reconnaissant de bien vouloir indiquer les intentions du gouvernement concernant ce problème de retraite, afin de rétablir une situation plus équitable entre les retraités du personnel navigant de l'aviation civile.

*Voirie  
(autoroutes – liaison Pau-Oloron – construction – perspectives)*

911. – 6 mars 1996. – **M. Michel Inchauspé** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur l'avenir de l'autoroute Pau-Oloron. Ce projet autoroutier, inscrit au schéma directeur, fait partie de la liaison rapide Bordeaux-Valence, passant par le tunnel du Somport. Celui-ci va être ouvert fin 1998. Il conviendrait que commencent au même moment les travaux de la liaison Pau-Oloron. La zone des 300 mètres ayant été définie, après approbation quasi générale indiquée par la lettre du préfet des Pyrénées-Atlantiques du 28 décembre 1995 à M. le ministre de l'équipement, il lui demande s'il compte accélérer la procédure de réalisation de l'autoroute Pau-Oloron en signant rapidement la déclaration d'utilité publique et de lui indiquer le calendrier de réalisation de ce programme autoroutier.

*Communes  
(FCTVA – réglementation –  
investissements au profit de tiers –  
travaux de voirie – Cambrai)*

912. – 6 mars 1996. – **M. Claude Pringalle** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'éligibilité au FCTVA du marché d'entreprises de travaux publics dits « Martin-Martine », à Cambrai. Il lui rappelle que le 22 février 1995, le ministre du budget avait été saisi de ce dossier dont les implications sont colossales pour la ville de Cambrai puisqu'il est destiné à la rénovation, à l'entretien et à la maintenance du tiers du réseau de voirie de Cambrai. Il regrette vivement l'inertie de l'administration en la matière, qui n'a toujours pas fait part de sa position et lui demande les raisons de ce retard qui a conduit à l'arrêt des travaux.

*Transports maritimes  
(port autonome du Havre – aménagement –  
conséquences – environnement)*

913. – 6 mars 1996. – **M. Denis Merville** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur le fait que le port autonome du Havre envisage de construire un avant-port en eaux profondes directement sur la Seine. Il s'agit du projet « Port 2000 », projet ambitieux, qui vise à adapter ce grand port aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle. En dépit de son intérêt économique et technologique, ce projet n'est pas sans susciter des craintes en matière d'environnement. En effet, le port du Havre aurait besoin, pour le mener à bien, d'un espace d'environ 500 hectares inclus dans le périmètre de protection spéciale dont la Commission européenne a instamment et depuis fort longtemps demandé la création. L'estuaire de la Seine est une zone sensible, objet de convoitises diverses, mettant aux prises des intérêts contradictoires. Au cours des dernières années, la conciliation, sur cet estuaire, du développement économique et de la protection de l'environnement a été difficile. De grands équipements, tels que le Pont de Normandie, le stockage du titanogypse ou la décharge de classe 1 du Havre, ont porté atteinte à ces milieux fragiles, ne rendant que plus nécessaire l'élaboration du schéma d'aménagement. Dernièrement, les choses semblaient avancer grâce au programme d'aménagement, de développement et de protection mis à l'étude par le préfet de la Seine-Maritime et devant déboucher sur une directive territoriale d'aménagement, avec notamment la création d'une réserve naturelle. Cependant, le projet « Port 2000 » retarde cette procédure, suscite des réactions, tant de la part des écologistes que des pêcheurs, mais aussi des riverains, des touristes et de nos amis bas-normands. C'est pourquoi, il lui demande de faire le point sur ce programme d'aménagement et en particulier sur le dossier de la réserve naturelle. En outre, il serait souhaitable qu'intervienne, comme le prévoit la loi Barnier du 2 février 1995, la Commission de débat public afin d'obliger le maître d'ouvrage à présenter plusieurs projets alternatifs.

*Politique extérieure  
(Russie – emprunts russes – remboursement)*

914. – 6 mars 1996. – **M. Maurice Ligot** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le problème du remboursement des emprunts russes. Selon le deuxième article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui est placée en préambule de notre Constitution, figure, parmi les « droits naturels et imprescriptibles de l'homme », « la propriété » (entre autres droits). Quant à l'article 17, il l'explicite et va plus loin : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » Pour assurer le développement économique et social de la Russie, un grand nombre de Français, avant la guerre de 1914-1918, ont répondu à l'appel des gouvernements français et russes de l'époque et ont souscrit aux emprunts russes. Les investissements ont été réalisés. Mais le pouvoir communiste n'a jamais reconnu ses dettes. D'autres pays ont soit indemnisé leurs ressortissants, soit négocié avec les gouvernements russes et ont obtenu des indemnités. Seul le Gouvernement français n'a rien fait pour défendre les intérêts de ses concitoyens en application de la Déclaration des droits de l'homme. Pour reprendre la lettre et l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme, en l'appliquant aux emprunts russes, on peut dire qu'il s'est agi d'une véritable

nationalisation par une puissance étrangère, c'est-à-dire dépossession mais sans indemnisation. On se trouve donc en face d'une spoliation. La France a le devoir soit de défendre ses citoyens en négociant avec les puissances étrangères, soit de les indemniser elle-même. Le Premier ministre est allé à Moscou ouvrir des négociations avec les Russes ; la France leur accorde quatre milliards de crédits. A cette occasion, il est indispensable de prévoir enfin des compensations pour les familles qui ont été gravement spoliées en prêtant à l'Etat et aux entreprises russes. La France ne peut pas faire différemment des autres pays qui ont défendu les intérêts de leurs concitoyens. C'est le devoir du Gouvernement de veiller à la protection de leurs intérêts et de trouver les solutions pour les indemniser.

*Communes  
(fonctionnement – élus locaux –  
groupes d'élus – personnel – affectation)*

**915.** – 6 mars 1996. – Conformément à la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative de la vie politique, le maire met à disposition des groupes les moyens nécessaires à leur fonctionnement. Dès lors, du personnel peut être affecté aux élus pour les seconder dans les tâches inhérentes à leurs fonctions au sein du groupe politique auquel ils appartiennent. Les adjoints ou conseillers municipaux délégués doivent également assumer une charge de travail liée à leur délégation. Le distingué entre les moyens mis à la disposition de l'exécutif municipal et les moyens mis à la disposition des groupes politiques est alors difficile à établir. M. Jean-François Mattei demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation dans quelle mesure et de quelle manière des moyens peuvent être mis à la disposition des élus dans le cadre de leur délégation sans que cela soit pris en compte pour le fonctionnement des groupes politiques.

*Pollution et nuisances  
(air – lutte et prévention – carburants)*

**916.** – 6 mars 1996. – M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le contenu du rapport publié le 7 février dernier par la Société nationale de santé publique et qui faisait état d'une mortalité prématurée, observée dans certaines grandes villes, parmi les catégories de population les plus sensibles, c'est-à-dire celles souffrant de maladies cardio-vasculaires et respiratoires, notamment dans le cas de personnes âgées ou d'enfants. Ce phénomène était attribué par les épidémiologistes de la société à l'aggravation de la pollution atmosphérique, en particulier à la suite d'une concentration du dioxyde de soufre et des particules acides émises par les moteurs Diesel, qui provoquerait le décès de 260 à 350 personnes par an dans l'agglomération parisienne et de 30 à 50 à Lyon. Il lui demande si la valeur scientifique de ces observations peut être tenue pour incontestable et, dans ce cas, s'il ne considère pas que le risque grave encouru alors par les citoyens appelle, sur le plan de la santé publique, des mesures immédiates et efficaces de prévention.

*Aménagement du territoire  
(ville – politique de la ville – prêts projets urbains – taux)*

**917.** – 6 mars 1996. – M. Michel Jacquemin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux attaché aux prêts urbains. Le pacte de relance pour la ville présenté il y a quelques semaines par le premier ministre a prévu d'accroître l'effort de la collectivité pour les quartiers en donnant les moyens d'investissements supplémentaires aux collectivités locales et à leurs outils (SEM, offices HLM, SAHLM). L'enveloppe des prêts projets urbains (PPU) a été ainsi portée de 1,4 milliards de francs par an 2,5 milliards de francs (7,5 milliards sur 3 ans). Le taux du prêt a été baissé au mois de janvier de 6,5 p. 100 à 5,8 p. 100, identique au taux du prêt locatif aidé (PLA) pour un taux du livret A de 4,5 p. 100. Alors que la baisse du taux du livret A de un point a été totalement répercutée et a permis depuis de baisser le taux du PLA à 4,8 p. 100, il serait nécessaire qu'elle le soit également sur les PPU. Il s'agit de la simple application de la décision du pacte de relance pour la ville. Il semble difficile d'imaginer en effet que le taux des prêts pour l'aménagement des quartiers les plus difficiles soit supérieur à celui du PLA pour les opérations neuves. Il lui demande comment il entend parvenir à un taux très attractif pour permettre aux opérateurs d'investir et de réaliser ainsi l'effort ambitieux arrêté par le Gouvernement pour les banlieues.

*Travail  
(médecine du travail – effectifs de personnel – médecins)*

**918.** – 6 mars 1996. – M. Philippe Mathot attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'insuffisance du nombre de médecins du travail, réelle depuis plusieurs années et qui continue à s'accroître. De très nombreuses entreprises, ou des services interentreprises de médecine du travail, connaissent les pires difficultés pour recruter. Cette situation est tout à fait paradoxale alors même que, au niveau national, le nombre de médecins libéraux excède les besoins. Quelles sont les mesures envisagées par l'Etat pour mettre fin, dans les prochains mois, à la pénurie de médecins du travail ? Si cette pénurie devait continuer durablement, quelle serait l'attitude de l'Etat vis-à-vis des entreprises qui ne pourraient, faute de praticiens, remplir leurs obligations vis-à-vis de la médecine du travail ?

*Hôtellerie et restauration  
(Mérédien – contrat de vente – engagements – respect)*

**919.** – 6 mars 1996. – M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les conditions du règlement de la vente des hôtels Méridien d'Air France au groupe britannique Forte. Il s'étonne en effet que, seize mois après son acquisition, l'hôtelier britannique n'ait pas encore réglé la totalité de la facture à Air France, alors qu'un calendrier prévoyait le solde de tout compte pour le 8 mars 1995. Au motif que son parc hôtelier aurait fortement diminué en raison de la perte de contrats importants de management d'établissements situés à l'étranger, le groupe Forte aurait fait jouer les clauses de garantie du contrat de cette vente pour en différer la totalité du règlement. A un moment où, bien que encourageants et conformes à son plan de redressement, les résultats d'Air France nécessitent cependant d'être consolidés pour atteindre l'objectif de son équilibre économique, il souhaiterait savoir si les engagements de cette vente seront respectés et quelle est la volonté d'Air France dans le règlement définitif de ce dossier.

*Aménagement du territoire  
(politique et réglementation –  
programme de recherche SOLEIL – implantation – Caen)*

**920.** – 6 mars 1996. – M. Louis Mexandeau rappelle à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications qu'à la suite des réunions interministérielles des 30 janvier et 7 février 1992 à l'hôtel Matignon, le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) du 14 février 1992, a examiné le dossier de réindustrialisation du bassin de Caen après la fermeture de la Société métallurgique de Normandie, filiale d'Usinor Sacilor. Le compte rendu de ce CIAT stipule sans ambiguïté que la candidature de Caen sera considérée comme prioritaire pour l'implantation aux côtés du GANIL, du collisionneur d'électrons et d'anti-électrons associé à une source de rayonnement synchrotron (projet CEPLUS, rebaptisé SOLEIL, source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire de Lure). Au moment où le conseil régional de Basse-Normandie, le département du Calvados et le district de Caen unissent leurs efforts au sein d'un comité SOLEIL mis en place par le préfet de région, et en rappelant que GANIL a été modernisé en 1993 afin de rester l'un des plus performants du monde, il lui demande de lui confirmer que le Gouvernement, fidèle aux engagements passés, considère la candidature de Caen comme étant prioritaire, si l'on considère que SOLEIL est un projet pluridisciplinaire idéal pour faire de la capitale de la Basse-Normandie un pôle de recherche incontournable.

*Emploi  
(jeunes – perspectives – Nord)*

**921.** – 6 mars 1996. – M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de nombreux jeunes de sa circonscription, souvent qualifiés, d'un niveau d'études élevé, et à la recherche d'un emploi. Ces jeunes, du département du Nord, et plus particulièrement des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, se heurtent à des difficultés croissantes dans leurs démarches pour trouver, sur place ou dans leur région, un emploi correspondant à leur formation. Le Cambrésis et l'Avesnois, durement éprouvés par une situation économique qui continue de se dégrader, n'offrent en effet que

peu de débouchés. Refusant un exode forcé, ces jeunes souhaitent pouvoir bénéficier de tous les moyens dans l'attente d'une solution à leur situation. Avec persévérance et dynamisme, ces jeunes envisagent parfois de recourir aux contrats emploi-solidarité afin de leur permettre de subsister et de résister moralement. Il semble que, en général, leur demande ne puisse aboutir parce que la direction départementale du travail et de l'emploi estime qu'ils sont trop diplômés et que leur démarche est inadaptée. La dernière circulaire ministérielle du 31 janvier 1996 confirme bien que les jeunes diplômés sont exclus des CES. Ce ne sont ni les contrats emploi-ville en nombre très faible, ni les contrats initiative emploi (CIE) non financés qui apportent une réponse à ce problème. La valeur et la qualité de diplômé sont-elles devenues désormais un critère de refus dans l'examen d'une demande de contrat emploi-solidarité ? C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour faciliter et accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi. Enfin, il aimerait connaître quels sont les moyens que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour assurer rapidement au Cambrésis et à l'Avesnois un développement économique, qui permette le maintien et la création d'emplois et mette un terme à la désertification qui menace toute une génération.

*Voirie*

*(A 85 et A 28 – liaisons Angers - Tours - Vierzon et Le Mans - Tours – construction – perspectives)*

**922.** – 6 mars 1996. – **M. Jean Royer** souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement en ce qui concerne les décrets d'utilité publique, les acquisitions foncières, les aménagements techniques et les solutions de financement pour accélérer la réalisation de l'A 85, entre Tours et Angers et entre Tours et Vierzon, d'une part, et de l'A 28, entre Le Mans et Tours, d'autre part. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'il compte suivre sur ces questions.

*Armement*

*(GIAT-Industries – emploi et activité)*

**923.** – 6 mars 1996. – **M. Pierre Forgues** attire l'attention de **M. le ministre délégué à la coopération** sur la situation de GIAT-industries. Le Président de la République a annoncé le 22 février 1996 un vaste plan de réforme de notre politique de défense comprenant un important volet de restructurations industrielles. Notre pays a mis sur pied une importante industrie d'armement terrestres. GIAT-Industries fabrique des matériels aussi divers que des blindés lourds, du châssis à la tourelle-canon, des blindés légers, des pièces d'artillerie et des munitions de tous calibres. Dans ce domaine, le regroupement des entreprises françaises autour de GIAT-Industries a été entamé depuis 1990. Pourtant, aujourd'hui, l'inquiétude est vive. L'annonce des pertes importantes de cette entreprise dues essentiellement aux baisses de commandes de l'Etat a déstabilisé les personnels. La médiatisation de ces difficultés financières a affaibli l'entreprise face à ses concurrents. On parle d'une crise comparable à celle de la sidérurgie. Il ne faut pas que se perde le savoir-faire de ces industries qui sont à la pointe de la technologie dans le domaine des matériels. Chacun

connaît les capacités du char Leclerc qui le mettent aujourd'hui loin devant ses concurrents. Les propos tenus par le Président Chirac le 22 février 1996, s'ils se sont voulu rassurants, n'ont pas levé toutes les ambiguïtés sur l'avenir de cette société. Il lui demande, premièrement, si une réduction des commandes de chars Leclerc est programmée. Deuxièmement, il voudrait savoir si, compte tenu des propos tenus par le Président de la République sur la constitution en France d'un grand pôle mécanique ou électromécanique, GIAT-Industries sera concerné par un éventuel regroupement. Troisièmement, il lui demande si, comme Thomson SA et l'Aérospatiale, GIAT-Industries, qui n'était pas concerné par la loi de 1993 sur les privatisations du fait de l'avis négatif du Conseil d'Etat, sera privatisée. Enfin, les personnels redoutent qu'il y ait des abandons de compétences dans le cadre d'un vaste marchandage européen. Ils craignent pour leur emploi avec la fermeture envisagée de plusieurs sites. Tout indique, dans les propos du Président de la République du 22 février 1996, que les choix sont faits. C'est pourquoi il lui demande quels seront ces choix et quel sera l'avenir de GIAT-Industries et spécifiquement du site de Tarbes.

*Politiques communautaires*

*(services publics – conférence intergouvernementale – inscription à l'ordre du jour)*

**924.** – 6 mars 1996. – Les valeurs de solidarité et de citoyenneté sur lesquelles reposent les services publics de tous les pays membres de l'Union européenne différencient encore aujourd'hui nos sociétés des sociétés américaine ou japonaise. La mise en œuvre du marché unique a progressivement conduit l'Union européenne à libéraliser les services publics, ce qui remet en question l'essence même du service public, en particulier sa mission de cohésion sociale, économique et territoriale. Il importe donc de faire émerger une conception européenne du service public et de l'intégrer dans le traité de l'Union afin, d'une part, de rééquilibrer la construction européenne et, d'autre part, de sauvegarder à égalité avec le marché le principe de satisfaction des besoins par les services publics dans chaque pays. La question des services publics est à la fois un révélateur des enjeux de l'intégration européenne et une exigence pour que l'Europe soit indissociablement une construction économique, sociale, culturelle et politique, de solidarité et de citoyenneté. Car, s'il est légitime qu'une politique d'harmonisation des services publics soit menée, il convient de préciser sur quelle base elle doit être menée, sur la logique de concurrence ou sur celle de l'intérêt général. Cela pose clairement la question du sens de la construction européenne, une simple zone de libre-échange fondée sur la concurrence ou un véritable projet de société au sein duquel les services publics donneraient un sens à la cohésion sociale. Nous avons donc un véritable modèle européen de société et de civilisation fondé sur l'existence d'un service public qu'il importe de défendre et d'inscrire, par conséquent, à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale qui débute à la fin de mars à Turin. Le Premier ministre avait pris un engagement en ce sens mais semble avoir reculé, comme il a reculé devant l'inscription des services publics dans la Constitution. C'est pourquoi **Mme Ségolène Royal** demande à **M. le ministre délégué chargé des affaires européennes** quelles sont ses intentions en la matière.

